

Stanfield reproche aux libéraux d'avoir changé les règles du jeu

par Michel Roy

Devant la Chambre de commerce de Montréal, hier midi, M. Robert Stanfield a fait le point de la dernière quinzaine politique et indiqué quelques-unes des solutions que propose le parti conservateur.

● L'exécutif, a-t-il dit, a gagné là où le Parlement a perdu; le Parlement a perdu parce que le gouvernement libéral a changé les règles du parlementarisme; or, s'il est opportun d'améliorer le fon-

ctionnement de l'institution, on ne peut cependant le faire dans un moment de crise pour accommoder un parti politique.

● Le gouvernement — qui aurait dû démissionner dans la nuit du 19 au 20 février puisqu'une mesure capitale de sa politique financière était rejetée — a réussi à s'arracher à la crise parlementaire. Mais ce dénouement est artificiel. Le débat continue toujours et

le gouvernement est une proie à une crise plus profonde.

● En réalité, un climat de crise sévit au Canada depuis la fin de l'été. Il tient essentiellement à quatre raisons:

A - l'incertitude économique dont témoignent les poussées inflationnistes et la baisse du taux des investissements;

B - les impressions économiques internationales qui suscitent de nouveaux problèmes ou aggravent nos difficultés;

C - la pénurie de logements, surtout dans les grands centres, qui éprouve particulièrement les Canadiens à revenu modeste;

D - les tensions et frictions qui caractérisent les relations entre Canadiens et la difficile recherche d'un régime satisfaisant.

● Pour conjurer cette crise, le parti conservateur propose:

1 - une politique qui tienne compte des changements technologiques qui sont de nature à bouleverser toutes les données de la société, une politique qui permette de faire face aux difficultés nouvelles; une politique qui rétablisse la stabilité;

2 - une politique visant à doubler le taux de croissance de notre économie et dont les avantages s'étendent aux régions trop longtemps défavorisées;

3 - l'instauration d'un climat de leadership et de confiance qui soit une source d'inspiration pour le secteur privé de l'économie.

M. Stanfield reconnaît que la tâche n'est pas facile. Aussi, à l'atmosphère de crise qui imprègne le pays, faut-il substituer un climat de confiance et des politiques à long terme. Au cours des quelques prochaines années, le Canada devra prendre des décisions capitales et difficiles. Le navire de l'Etat avancera sur une mer démontée: il faudra donc renforcer le bâtiment, établir la route et recruter un équipage sûr de ses moyens.

Car, dans ce monde où nous vivons, l'instabilité est inévitable. C'est pourquoi, il est

Ottawa entend fermement éviter une répétition de l'affaire du Gabon

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement fédéral entend éviter que se répète l'incident qui a entraîné la suspension de nos relations diplomatiques avec le Gabon.

Il va défendre avec la dernière énergie la position qu'il a adoptée à cette occasion: que les réactions qu'elle suscite à l'extérieur comme à l'intérieur du pays.

C'est ce qui se dégage de conversations tenues hier sur la colline parlementaire dans les milieux gouvernementaux où l'on ne cache pas l'extrême gravité des conséquences qui pourraient

naître d'une prise de position plus conciliante à l'égard du Gabon aussi bien que du Québec.

On connaît de façon générale les positions du gouvernement canadien et celles du Québec au sujet des droits des provinces de prolonger sur le plan international les compétences dont elles jouis-

MM. Johnson et Cardinal ont affirmé hier que le Québec n'a jamais reçu de "communication officielle" d'Ottawa au sujet d'une délégation canadienne au Gabon — nos informations à la page 6.

sent en vertu de la constitution canadienne.

Mais l'affaire du Gabon permet à certains hommes politiques canadiens de devenir beaucoup plus spécifiques à cet égard que ne l'est le document récemment publié par le gouvernement canadien et qui s'intitule "Le Fédéralisme canadien et les relations internationales".

Le gouvernement considère l'incident du Gabon non pas comme une affaire de protocole ou une chinoiserie juridique mais comme une question de fond.

Voir page 2: Ottawa



Les trois condamnés à mort rhodésiens graciés par la reine sont pendus ce matin

SALISBURY (AFP) — Le gouvernement rhodésien a décidé hier que les trois Africains condamnés à mort, qui avaient été graciés par la reine, seront exécutés ce matin à 9 heures.

De source informée, on apprendait un peu plus tôt que le bourreau rhodésien, propriétaire d'un café de Karoi, localité située à 80 milles environ au nord de Salisbury, avait été convoqué la nuit dernière avec ses assistants, à la prison centrale de la capitale rhodésienne. Tous les préparatifs pour la pendaison des trois condamnés à mort avaient été faits, y compris le creusement de trois tombes dans le cimetière de la prison.

Les condamnés sont James Dhlamini et Victor Mlambo (qui sont depuis plus de trois ans dans les cellules des condamnés à mort, à la suite de l'attaque d'une famille d'Européens dans une automobile qu'ils avaient incendiée) et Duly Shadreck, (qui avait été condamné il y a plus de deux ans pour le meurtre crapuleux d'un chef africain).

Le conducteur européen de l'automobile incendiée était mort de ses blessures, et les deux auteurs de l'attentat avaient été condamnés en vertu d'une loi sur le maintien de l'ordre qui prévoit la peine de mort pour ce type de crime. Ils auraient pu être condamnés à la même peine en vertu du code pénal.

Voir page 2: Les trois



L'évêque de Victoria, Colombie-Britannique, Mgr Rémi de Roo, a été le principal porte-parole de l'épiscopat catholique canadien qui a témoigné hier devant le comité des Communes qui étudie le projet de loi sur l'avortement. Mgr de Roo s'entretient ici avec le président du comité, le Dr Harry Harley.

L'avortement: l'épiscopat catholique témoigne devant le comité des Communes

OTTAWA (DNC) — En renouvelant les positions qu'il a prises dans une déclaration pastorale récente l'épiscopat catholique du Canada a engagé hier les membres du comité de la chambre qui étudie des projets de loi sur l'avortement à ne pas subordonner dans la discussion de cette question le principe fondamental du respect de la vie à des considérations d'ordre socio-économiques.

En demandant au législateur de dépasser carrément le simple point de vue légal du problème de l'avortement il a déclaré que dans une société où l'on a de plus en plus tendance à identifier ce qui est légal avec ce qui est moralement acceptable, le législateur ne doit pas seulement tenir compte d'une opinion majoritaire dans la rédaction d'un projet de loi mais considérer plutôt la valeur intrinsèque d'une loi.

Puis, parlant des projets de loi qui sont devant le comité et de celui que M. Trudeau a proposé à la Chambre, l'épiscopat a laissé entendre que tout ce qui porte atteinte au principe du respect de la vie mène sur des voies dangereuses.

On sait que les projets d'amendement au code criminel comprennent un article sur l'avortement qui resterait un acte criminel, s'il est accompli sans que la vie ou l'état de santé de la mère soit en danger ou par un médecin qui n'aurait pas reçu à cet égard l'autorisation d'un comité spécial de l'hôpital où doit avoir lieu l'avortement.

C'est l'évêque de Victoria Mgr Rémi de Roo qui pilotait la délégation de l'épiscopat canadien. Il était accompagné entre autres de deux théologiens dont le père André Nault de Montréal, et de l'abbé Jean-Marie Lafontaine qui est secrétaire de l'Assemblée des évêques du Québec.

Dans une brève déclaration d'ouverture résumant le document pastoral du début de février Mgr de Roo a dit qu'à la base de la position des évêques se trouvent:

● Le principe du respect de la vie, et de ce point de vue les évêques craignent que la référence dans le projet de loi à l'état de santé de la mère n'ouvre la porte à un assaut généralisé contre le principe que les évêques tiennent pour essentiel.

● La nécessité de n'aborder la question de l'avortement qu'après des études scientifiques poussées, l'obligation morale des législateurs d'étudier les conséquences possibles de leur geste et d'en reprendre l'examen à la lumière de l'expérience.

● La nécessité d'une réforme sociale qui puisse mettre fin par des politiques diverses aux causes mêmes des décisions individuelles sur l'avortement.

En réponse aux questions posées durant plus de deux heures par les membres du comité, les représentants de l'épiscopat ont conseillé au comité d'interpréter très largement son mandat en faisant porter leurs discussions au-delà de la question légale sur l'ensemble du problème social dans lequel se situe celui de l'avortement.

La loi actuelle n'est ni la seule ni la plus importante difficulté faite à la femme qui songe à l'avortement selon l'épiscopat canadien, qui estime d'ailleurs qu'il est injuste de faire peser sur chaque individu le poids d'un problème social beaucoup plus complexe et qu'aucune loi à elle seule

ne pourra résoudre. C'est pourquoi les évêques souhaitent qu'on apporte une solution globale à la question de l'avortement, solution globale dont ils ne trouvent pas les éléments dans les projets de loi qui sont soumis aux Chambres et qui se caractérisent selon eux par une approche trop étroitement législative.

Les théologiens et les moralistes qui accompagnent les évêques ont vigoureusement établi que le respect de la vie est une valeur absolue, que l'état de santé n'est qu'une valeur relative et qu'on se place en quelque sorte dans une situation fautive en voulant décider laquelle de la valeur relative ou de la valeur absolue on doit privilégier dans les cas d'avortement.

Ils ont ajouté que chercher des motifs d'ordre socio-économique à l'avortement revient à opposer un critère qui est en définitive d'ordre utilitaire à un principe aussi fondamental que celui du respect de la vie.

Certains députés ont tenté d'enfermer l'épiscopat dans des contradictions soit en rappelant des positions différentes tenues par l'Eglise à certains moments de son évolu-

Voir page 2: L'avortement

Le budget Le gouvernement prépare une série d'autres propositions

OTTAWA (DNC) — Le ministre des finances, M. Mitchell Sharp, a fait savoir hier aux Communes que le gouvernement est à compléter la préparation d'une "série de propositions" fiscales et budgétaires qui remplaceront le bill C-193 rejeté par les Communes et qui comporteront de nouvelles mesures visant à défendre la valeur actuelle du dollar canadien et à combattre l'inflation.

En réponse à une question de M. Waldo Monteith (P.C.-Perth) M. Sharp a déclaré que ces nouvelles propositions fiscales seront communiquées à la Chambre "très prochainement".

"C'est l'intention du gouvernement", a précisé M. Sharp, "de présenter toute une série de propositions visant à permettre au Canada de faire face à la situation économique actuelle".

M. Monteith avait demandé si le gouvernement entendait faire accompagner ses nouvelles mesures fiscales d'un livre blanc. M. Sharp n'a pas répondu directement à cette question sans toutefois la repousser.

Un livre blanc sur les questions économiques accompagnant habituellement la présentation d'un budget du gouvernement fédéral.

Si le gouvernement décidait de remplacer le bill C-193, repoussé par les Communes le 19 février par un vote de 84 voix contre 82, et qui visait à mettre en œuvre des dispositions du mini-budget fédéral de novembre dernier, pour un nouveau budget plutôt que par une simple résolution annonçant un nouveau projet de loi, la présente session des Communes connaîtrait trois budgets fédéraux.

Le cabinet fédéral à sa réunion mardi matin a étudié les nouvelles mesures fiscales que propose le ministère des finances et des sources indiquent que le gouvernement pourrait présenter son nouveau budget dans le courant de la journée.

C'est définitif: l'URSS démantèle son pavillon

par Jean-Claude Leclerc

Le pavillon de l'Union soviétique à l'Expo 67 sera démantelé sous peu pour être reconstitué à Moscou. La décision de l'URSS est irrévocable, a annoncé hier avec regret le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, lors de sa quatrième conférence de presse sur la Terre des Hommes à l'hôtel de ville.

La dernière entrevue avec l'ambassadeur de l'URSS a eu lieu il y a six jours.

"Nous devons comprendre l'obligation de ce pays de reconstituer ce pavillon à Moscou, tel que cela avait été prévu dès l'annonce de la participation, a déclaré le maire. Nous regrettons — et tout le

peuple canadien avec nous — qu'il en soit ainsi."

"D'autre part, a-t-il ajouté, il nous était absolument impossible d'offrir d'acheter ce pavillon, puisque tous les autres pays ont remis le leur à titre purement gracieux". Des citoyens avaient en effet commencé d'offrir des dons en vue de permettre à la ville de Montréal de se porter acquéreur du célèbre pavillon.

Le maire a cependant réaffirmé sa conviction que le succès de la TDH sera tel que des pays comme les Etats-Unis et l'URSS, dans les années qui suivront, ne manqueront pas d'envisager une présentation nationale.

Déjà 44 pays auront des présentations nationales. Ce sont les pays suivants: Allemagne, Algérie, République arabe unie, Autriche, Birmanie, Ceylan, Chine, Corée, Cuba, Ethiopie, France, Guyane, Barbade, Haïti, Ile Maurice, Inde, Iran, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Maroc, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Trinidad, Tobago, Grenade, Tunisie, ainsi qu'une quinzaine d'autres pays africains.

Le maire tient pour probable que d'autres pays s'ajouteront à cette liste sous peu. Ainsi le Québec a décidé d'animer son pavillon, à la suite de pourparlers qui se poursuivaient depuis plusieurs semaines entre le ministre du commerce et de l'industrie, M. Maurice Bellavance, et le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier. Un accord à ce sujet sera conclu incessamment, a dit le maire.

Le maire a également annoncé que le public pourra visiter des expositions entièrement nouvelles. Ainsi, dans l'ancien pavillon de l'Australie, un salon de la photographie, et dans l'ancien pavillon de la Communauté économique européenne, une exposition sur le cinéma, réalisée par la Cinémathèque canadienne.

"Ferrovia", illustrant l'histoire du chemin de fer, logera dans l'ancien pavillon du Mali, alors que l'ancien pavillon des Etats-Unis sera transformé en un parc semi-exotique et une volière.

Une exposition de maquettes de décors de théâtre sera présentée dans l'ancien pavillon de la Grèce par le Centre canadien du théâtre en collaboration avec l'Institut international du théâtre affilié à l'UNESCO.

Pendant que l'ex-pavillon de l'Ontario illustrera les hivers canadiens du siècle dernier, celui de l'Acier racontera "Les armes à travers l'histoire" d'après une con-

ception de "The Lower Canada Arms Collections Association", qui fournira plusieurs centaines de pièces authentiques.

De même, l'ex-pavillon des Nations unies illustrera "l'éducation par les timbres", et les collectionneurs pourront s'y rencontrer et échanger entre eux des timbres, sans cependant qu'il s'y fasse aucun commerce.

Peintures d'enfants

Le maire a aussi annoncé qu'une précieuse collection de dessins et de peintures d'enfants de nombreux pays était déjà arrivée à Montréal. Cette

exposition occupera le bâtiment où logeait le restaurant El Mansour et un bureau de services de l'Expo, dans l'île Sainte-Hélène près du "Stabile" de Calder.

Il reste 12 pavillons dont l'usage est actuellement déterminé, et le maire n'attend que les décrire qu'une confirmation.

La présentation de l'ancien pavillon des provinces du Canada de l'Atlantique sera la même que l'an dernier. Il en sera de même, à quelques améliorations près, des pavillons suivants: "Temps et mouvement" (ex-Canadien national), "Nous sommes jeunes" (ex-Canadien pacifique),

"Cinq plus un" (ex-Cominco), les Indiens du Canada, Kaléidoscope, Eglises Chrétiennes, Judaïsme, "Film Canada 1967" (ex-Cinéma de l'Association du Téléphone), "Monde nouveau" (ex-Air Canada), les Scouts, Le service d'urbanisme présentera une exposition historique et contemporaine sur la ville de Montréal.

Les restaurants

Les visiteurs trouveront les restaurants suivants à cuisine nationale: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Cuba, France, Inde,

Voir page 2: L'URSS

Les E.-U. n'excluent plus l'évacuation de Khe Sanh

SAIGON (AFP) — Au moment où l'on parle à Saigon et à Washington d'un retrait possible des troupes américaines du camp retranché de Khe Sanh, pour la première fois depuis le début de la guerre du Vietnam le Vietcong s'est manifesté à proximité de Cam Ranh l'une des plus grandes bases aéro-navales américaines de toute l'Asie du sud-est, située à 200 milles au nord-est de Saigon. Quinze obus de mortiers ont endommagé des pistes d'atterrissage et mis le feu à des réservoirs d'essence.

Les bombardiers géants B-52 sont intervenus à plusieurs reprises dans le secteur de Khe Sanh, au sud du 17e parallèle, pour soulager les six mille "marines" assiégés par quelque 40.000 Nord-Vietnamiens. 150 obus de mortiers ou roquettes sont tombés sur la base. Pour éviter un nouveau Dien Bien Phu, l'évacuation de Khe Sanh est maintenant considérée comme une éventualité à ne pas exclure car son ravitaillement par avions devient de plus en plus difficile. Pourtant le commande-

ment américain maintient qu'avec Khe Sanh à l'ouest et Quang Tri à l'est il tient la ligne de défense naturelle du Sud-Vietnam.

Au Nord-Vietnam où le mauvais temps réduit l'activité des chasseurs-bombardiers américains, des raids ont été effectués sur les chantiers fluviaux de Ha Dong à 7 milles au sud-ouest (d'Hanoi) et l'aérodrome de Don Hoi utilisé comme dépôt de matériel.

Dans le même temps on enregistre une série d'attaques du F.N.L. dans le delta du Mékong qui redevient ainsi un des points chauds de la guerre. Cinq des plus importantes villes du delta: Cantho, Mytho, Kien Hoa, Kien Phong et Chau Doc ainsi que des installations militaires voisines de ces agglomérations ont subi une série de bombardements coordonnés. Une compagnie Vietcong a même pénétré dans Quang Lon (anciennement Camau) et résisté aux troupes sud-vietnamiennes qui cherchent à la déloger. La veille, 37 aérodromes et installations américaines ou sud-vietnamiennes dans le delta avaient subi des tirs

au mortier lourd. Il semble qu'en pratiquant dans ce secteur un grand nombre d'opérations de harcèlement, le F.N.L. veuille moins lancer une offensive de grand style que tenir en haleine le maximum de troupes américaines.

Autre sujet d'inquiétude pour les Américains: le Vietcong a réussi à s'approcher et à bombarder Cam Ranh considérée jusqu'à présent comme la base aéro-navale totalement à l'abri d'un coup de main de l'adversaire. C'est à Cam Ranh qu'avait atterri l'an dernier l'avion du président Johnson, tous les autres aérodromes (ceux de Saigon, Danang et Bien Hoa notamment) étant jugés comme trop dangereux.

Cependant les troupes américaines sont passées à l'offensive le long de la zone côtière qui va de Tuy Hoa, important noeud routier à 250 milles au nord-est de Saigon, jusqu'au secteur situé au sud de Danang. De durs combats se sont déroulés autour de Tuy Hoa où des unités de la 173e brigade de parachutistes sont venues épauler des troupes sud-vietnamiennes.

Suites de la première page

LES TROIS

La décision d'exécuter ces hommes constitue un nouveau défi lancé au gouvernement britannique par le régime rebelle de M. Smith, défi qui, semble-t-il, rend extrêmement improbable le règlement par la négociation du conflit déclenché il y a maintenant plus de deux ans à la suite de la déclaration rhodésienne d'indépendance.

La reine a exercé son droit de grâce samedi dernier, après que la cour rhodésienne d'appel eut refusé d'accorder un nouveau sursis aux condamnés et de leur reconnaître le droit d'interjeter appel devant la commission judiciaire du Conseil privé, à Londres.

Après que la reine eut exercé son droit de grâce, les avocats des trois condamnés avaient demandé à la cour de surseoir de nouveau à l'exécution. Mais cet appel a été repoussé par Sir Hugh Beadle, premier président du tribunal, et par deux autres juges. Les trois magistrats ont estimé que le gouvernement britannique, par l'intermédiaire de la reine, n'a pas le pouvoir d'exercer son droit de grâce en Rhodésie.

STANFIELD

indispensable que les Canadiens assurent la stabilité dans les domaines sur lesquels ils ont pris.

Le rôle du gouvernement central est prédominant en matière économique, poursuit M. Stanfield qui ajoute: "Dans notre économie complexe et moderne, seul le gouvernement fédéral dispose des ressources nécessaires pour exercer un leadership efficace dans le domaine économique."

Le gouvernement central n'est pas le seul facteur du développement économique. "A la vérité, l'effet de la politique officielle sera déterminé non seulement par les initiatives publiques que prendra le gouvernement, mais aussi par les initiatives privées que la politique gouvernementale rend possibles. Une politique économique nationale doit notamment assurer une stabilité telle que les autres secteurs de l'économie puissent établir leurs projets. Car ces autres programmes — ceux des provinces, des sociétés et des particuliers — sont également ordonnés à l'intérêt public et contribuent tous à la saine croissance de l'économie canadienne."

"Une grande partie des difficultés que nous éprouvons aujourd'hui sont précisément attribuables au fait que les investisseurs privés et les particuliers n'ont ni la confiance ni les moyens de procéder à la mise en oeuvre de leurs projets. On prévoit que la valeur nette des investissements commerciaux diminuera en 1968. D'autre part, les investissements des particuliers, sous forme de valeurs mobilières ou de biens matériels, comme des maisons ou des automobiles, sont limités par les poussées inflationnistes."

"Il est donc urgent de mettre au point des politiques efficaces pour maîtriser l'inflation, première étape en vue d'établir une raisonnable stabilité économique. La prétendue politique de modération n'a pas été efficace, si seulement elle a été appliquée. Je crois que le gouvernement fédéral doit être prêt à prendre l'initiative de politiques propres à encourager d'efficaces mesures de modération après consultation avec les représentants du monde des affaires, du mouvement syndical et des autres gouvernements."

"Si le gouvernement fédéral parvenait à imposer la confiance aux autres secteurs de l'économie, s'il était disposé à assurer un leadership cohérent, les directives qu'il donnerait seraient suivies."

M. Stanfield déplore qu'une bonne partie des politiques économiques du gouvernement canadien ont jusqu'ici été conçues pour répondre aux difficultés déjà survenues. C'est là, sans doute, l'un des objectifs de cette politique. Mais, à notre époque de changements, il faut désormais concevoir des politiques telles qu'on puisse à la fois prévoir et prévenir les difficultés qui surgiront. C'est là, dit-il, un aspect essentiel du rôle du gouvernement central si l'on veut vraiment accroître le taux de la croissance réelle.

Enfin, le leader du parti conservateur, tout en se félicitant des progrès accomplis aux conférences de Toronto et d'Ottawa en matière constitutionnelle, et souligné en particulier que les francophones hors du Québec devront jouir des mêmes droits que les anglophones du Québec, tient à faire observer à son auditoire montréalais que ce ne sont là que des étapes préliminaires.

Le consensus réalisé à l'égard des droits linguistiques doit maintenant s'étendre aux autres problèmes d'ordre constitutionnel.

L'URSS

Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Pakistan, Brasse-ries, Tunisie. On retrouvera également les trois restaurants du pavillon de l'Humour

VICHY SUPRÊME PURGATIVE
Eau purgative importée de VICHY - FRANCE

bonne pièce de législation sur l'avortement.

● Le père André Nault a répondu à cela que ce devrait être une loi tendant à promouvoir de façon efficace le respect du foetus.

● Mgr de Roo a laissé entendre qu'une bonne loi sur l'avortement serait celle qui irait jusqu'à l'abolition des causes de l'avortement.

● Et parlant en son nom personnel l'abbé Jean-Marie Lafontaine a dit que la bonne loi serait celle qui limiterait le plus la possibilité d'avortement. Il a ajouté à cela que le projet d'amendement au code criminel est déjà dépassé en ce sens que l'état de la science est tel qu'il est extrêmement rare qu'une naissance mette en danger la vie ou même la santé de la mère. Il a d'ailleurs ajouté que dans son esprit la loi est contradictoire puisqu'elle fait un crime de l'avortement tout en le permettant dans certaines conditions.

Enfin les évêques ont indiqué qu'étant donné leurs positions fondamentales il est difficile de leur demander quelle serait la loi idéale. Ils ont cependant paru indiquer que toute loi sur l'avortement devrait — à l'instar de la décision des Communes sur la peine de mort — instituer une période d'essai.

De plus, les députés ont demandé aux évêques dans quelle situation morale se place un député qui favoriserait par son vote une réforme entraînant la possibilité même réduite d'avortements.

"Le législateur, a dit en substance Mgr de Roo, a toute notre sympathie. Il doit prendre sa décision devant Dieu en suivant sa conscience, une conscience dont nous voulons qu'elle soit bien renseignée."

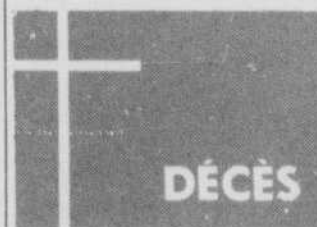
Outre son opinion de citoyen, le législateur doit également tenir compte, selon l'évêque de Victoria, de sa responsabilité du bien commun. Et à cet égard il ne doit pas être tenu de suivre un sentiment majoritaire de la population car la valeur d'un projet de loi ne peut lui venir du nombre.

Le comité a terminé hier ses séances publiques. Le président, le Dr Harley, a déclaré que le comité avait reçu 252 mémoires en faveur d'une libéralisation des lois actuelles et 238 s'opposant à toute forme de libéralisation; en outre le premier ministre et le ministre de la justice auraient reçu des télégrammes portant 49,000 signatures s'opposant au projet gouvernemental.

LA CONFÉRENCE

per. Cette commission préparatoire est chargée d'étudier et de généraliser les propositions des partis frères et les autres documents se rapportant à la conférence, d'élaborer un projet de document et de soumettre le tout à la conférence.

"La commission restera en rapport avec les partis frères, ceci devant permettre de prendre au maximum en considération les opinions et les souhaits de caractère constructif de ces partis et ainsi de préparer la conférence inter-



BÉRUBÉ - A Montréal, le 5 mars 1968 à l'âge de 63 ans, est décédé M. Louis Bérubé, fils de feu Abdon et de feu Josephine Laroche. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant, le convoi funéraire partira du Salon Jos Lussier & Fils no 4733 rue Papineau à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague où le service sera célébré à 9.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMANDES D'EMPLOI

DEMANDE D'EMPLOI

Technicien diplômé en mécanique - Grande expérience commerciale sur les marchés Européens.
RECHERCHE SITUATION "technico-commerciale" et accepterait déplacement à l'extérieur.
Veuillez adresser votre demande à:
CASE 801 - LE DEVOIR

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE

Sténo-dactylo avec expérience - français impeccable. Bonnes conditions de travail. Emploi très intéressant.
Veuillez adresser toute demande à:
CASE 802 - LE DEVOIR

Association Professionnelle du nord de la ville requiert les services de personnes compétentes. Références exigées.

- 1 STENO-DACTYLO BILINGUE
 - 1 COMMIS-COMPTABLE
 - 1 DACTYLO-TÉLÉPHONISTE
- Madame Binet: 382-2171

OTTAWA ET L'AFFAIRE DU GABON

Suite de la première page

● Il estime qu'on ne saurait tolérer qu'un pays étranger intervienne de quelque manière que ce soit dans les discussions d'ordre constitutionnel qui ont lieu au pays.

● Il prétend qu'à l'heure actuelle le Québec ne saurait à aucun titre participer seul à une conférence internationale.

● Il se défend d'avoir porté lui-même sur la scène internationale les conflits constitutionnels du Canada.

Bien que le gouvernement canadien ne l'ait pas rendue publique, on sait que dans une note du 30 janvier dernier les autorités gabonaises, se justifiant d'inviter le Québec à la conférence de Libreville, interprétaient à leur façon — d'une façon d'ailleurs fort malhabile dit-on — la constitution canadienne.

Or le gouvernement estime que seuls les Canadiens peuvent modifier la constitution qui les gouverne ou le rapport de force entre les différents gouvernements qui font partie de la fédération. Il prétend que tant que la constitution canadienne n'aura pas été modifiée le gouvernement central aussi bien que ceux des provinces ont le premier devoir de la respecter même au moment où ils tentent d'y apporter des changements.

L'interprétation faite par le gouvernement du Gabon constitue une pression de l'extérieur que le Canada prétend ne pouvoir tolérer sans autrement courir le risque de créer un précédent extrêmement dangereux qui saperait complètement son autorité sur le plan international.

Québec n'a aucun titre pour agir seul

Les porte-parole gouvernementaux estiment, comme le déclarait le document sur le fédéralisme et les relations internationales, que le séparatisme à l'extérieur conduit au séparatisme à l'intérieur et que ni le droit international, ni la loi ni la pratique constitutionnelles canadiennes n'autorisent le Québec à assister seul à une réunion internationale. Le cabinet prétend que c'est user d'un argument spécieux que de signaler que M. Cardinal a agi au Gabon par suite d'une invitation personnelle.

De façon sommaire on peut ainsi résumer la pensée du gouvernement canadien au sujet de la participation du Québec à la conférence de Libreville:

● Le Québec n'a pas le caractère d'un Etat souverain. (Cette thèse est évidemment contestée par plusieurs Québécois qui prétendent que la province peut prolonger dans le domaine international toute action qu'elle prend sur le plan interne conformément à la constitution canadienne).

● Il ne suffit pas que Québec prétende représenter les Canadiens français du Québec.

● Il ne suffit pas au Canada que Québec prétende représenter les Canadiens français de cette province dans des conférences comme celle de Libreville.

● Enfin le gouvernement estime que le Québec n'a aucun droit de représenter les Canadiens français des autres provinces.

Bref la gravité de l'incident lui vient de ce qu'il pose la question de savoir si Québec désire vraiment faire partie d'un Canada biculturel ou se comporter à l'extérieur comme une entité distincte.

Plus fondamentalement, l'attitude prise par le Gabon est la contestation même, selon Ottawa, de la juridiction canadienne en matière internationale et du droit du Canada de représenter les Canadiens à l'extérieur.

L'exportation de nos problèmes

Le gouvernement se défend enfin d'avoir exporté à l'étranger des problèmes internes. Il a rappelé dans les documents publiés lundi qu'il avait fait l'impossible pour en arriver à un compromis avec Québec en offrant à la province de diriger elle-même la délégation canadienne à Libreville. L'existence de cette invitation n'a jamais été niée par le gouvernement de Québec.

On s'attendait hier à ce que la suspension des relations diplomatiques entre le Gabon et le Canada fasse l'objet de questions en Chambre. Mais le seul à en soulever fut M. Gilles Grégoire qui demanda si le gouvernement canadien n'avait pas aussi l'intention de rappeler son représentant à Québec... le lieutenant-gouverneur. Il a demandé également si le Canada a l'intention de rompre ses relations diplomatiques avec la France dont on estime ici qu'elle n'est pas étrangère à l'incident du Canada avec le Gabon.

M. Grégoire n'a reçu réponse à aucune de ses questions.

plus fameux de la capitale britannique, sera close le 29 mars. Le pont, achevé en 1831, doit être démantelé et remplacé par un ouvrage moderne. Une délégation de la City va se rendre à la fin de la semaine aux Etats-Unis, pour négocier avec les acheteurs éventuels. Seul le revêtement en granit du pont est à vendre. Il pèse la bagatelle de 10,000 tonnes.

Le pont de Londres

LONDRES (AFP) — Les amateurs de vieilles pierres doivent se hâter: la vente en pièces détachées du "London Bridge", l'un des ponts les

ONTARIO

Une grande organisation est à la recherche d'une

RÉDACTRICE

qui accepterait ce poste en Ontario. Le travail comprend l'adaptation des textes anglais et la composition de textes français pour brochures, pamphlets, etc.

SALAIRE: \$6,500.

Ecrivez ou téléphonez:

Bureau de Recrutement et Développement
1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
878-3971

PHARMACIEN

Associé à part égale désiré.

Doit disposer d'un capital d'environ \$15,000. à \$20,000. pour acheter la moitié de la pharmacie.

TRÈS GROS REVENUS NETS

La pharmacie est située en campagne à 80 minutes de Montréal et ouvre 65 heures par semaine. L'intéressé doit aimer la vie calme et tranquille de la campagne.

Adresser toute demande à:

**Case 798
LE DEVOIR**

DIRECTEUR DES RELATIONS INDUSTRIELLES

Le Poste...

Planifier, instaurer et administrer les politiques de la compagnie ayant trait aux relations avec les employés, au développement administratif, à l'administration de la formation et des salaires et au service du personnel d'une compagnie progressiste à intérêts multiples.

L'Homme...

Universitaire, parfaitement bilingue, il aura acquis un minimum de 5 années d'expérience dans les relations industrielles - de préférence dans l'industrie.

Le salaire sera à la mesure de l'expérience et des qualifications.

L'endroit: Montréal.
Vous êtes prié d'envoyer votre curriculum vitae en toute confiance à l'adresse suivante:

Le Directeur Général



United Shoe Machinery Company of Canada Limited,
4545, rue Hochelaga, Montréal 4, P.Q.

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

pour la Recherche industrielle
ministère de l'Industrie - OTTAWA
Traitement jusqu'à \$18,600

Le ministère de l'Industrie a actuellement plusieurs programmes visant à améliorer la capacité industrielle du Canada. Le Bureau du Conseiller en recherche industrielle a donc besoin d'ingénieurs et d'hommes de science animés d'enthousiasme et de vision pour étudier et évaluer les problèmes techniques qui se rapportent aux aspects de la recherche et du développement de ces programmes et pour formuler la politique et les recommandations concernant les nouveaux programmes.

Les candidats doivent avoir une vaste expérience dans le domaine de la recherche, du développement ou des dessins techniques avancés. Une formation connexe au niveau universitaire et une expérience dans la direction des programmes de recherche et de développement seraient à l'avantage du candidat.

Des postes vacants existent déjà dans les domaines suivants:

- LE GÉNIE MÉCANIQUE** - les machines-outils et leur usinage
- le génie mécanique lourd
- la chimie industrielle
- LA CHIMIE** - les produits pharmaceutiques
- les aliments et breuvages

Vous êtes priés d'adresser votre résumé ou toute demande de renseignements à



Commission de la Fonction publique du Canada

M. G. Laotunen,
Programme des sciences appliquées,
Commission de la Fonction publique du Canada,
Ottawa 4, Ontario.

De plus amples renseignements sont disponibles sur demande
Mentionner le numéro de concours 68-2080

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE

DUVERNAY

requiert les services d'un

PSYCHOTECHNICIEN

Fonction: administrer des examens psychométriques individuels et collectifs.

Traitement: à discuter. L'expérience et la formation du candidat seront considérées.

Veuillez communiquer avec

ANDRÉ GERVAIS

en composant le numéro de téléphone:

661-4560

CARRIÈRE DANS LA VENTE

Compagnie canadienne d'assurance-vie réputée est à la recherche d'hommes ambitieux pour une succursale en plein essor. Avantages exceptionnels d'entraînement, bénéfices marginaux généreux.

Les candidats, pour se qualifier, devront avoir entre 23 et 40 ans, une automobile, une excellente éducation, minimum d'une 11ème année.

Les personnes choisies pourront rapidement s'assurer un revenu annuel de plus de \$12,000.

Téléphoner pour entrevue, à:

M. M. Alarie

ou

Mlle Belle-Isle

entre 9h. a.m. et 4h. p.m.

à 722-3535

REPRÉSENTANTS DES VENTES

Le plus important fabricant de machines à additionner et à calculer offre une carrière intéressante à de jeunes hommes ambitieux, animés du désir de réussir.

Nous exigeons un degré de scolarité au niveau secondaire ou équivalent, avec minimum d'un an d'expérience dans la vente directe et créative, (par exemple, assurance-vie), ventes porte à porte ou bureau à bureau, doivent posséder une voiture, être bilingues et âgés de 23 à 38 ans.

Aucun déplacement à l'extérieur de la ville, bon salaire, plus commissions au départ et chance de faire partie d'une compagnie ayant de la vitalité, qui se lance dans de nouvelles avenues telles que caisses enregistreuses et calculateurs électroniques.

Les hommes choisis ont d'excellentes occasions dans la gestion au Québec ou ailleurs, si désiré.

Avantages marginaux complets de la compagnie y compris plan de pension.

Pour rendez-vous, appelez **M. Des Kelly, Gérant**
747-9933

La Division Scolaire
Rivière-Seine no 14

Invite des demandes (dû à l'agrandissement).

Pour principaux, vice-principaux,

Professeurs, Orienteurs

Rétribution de salaire pour toutes les

années de service

Frais de scolarité

Assurance de groupe

Congé sabbatique sur demande

Échelle des salaires:

Classe	Min.	Max.
1	\$4,200	\$ 5,600
2	4,700	6,800
3	5,400	7,800
4	6,400	10,100
5	6,900	11,000
6	7,300	11,800
7	8,000	13,000

S'adresser à: **M. G. A. Guilbault,**
Surintendant,
C.P. 550, St-Norbert
Manitoba.

Pincourt: préenquête vendredi

(PC) — C'est vendredi qu'aura lieu devant le tribunal l'audience qui établira si des accusations de fraude sont portées concernant l'administration de la ville de Pincourt en banlieue de Montréal.

Le juge Emile Trotter, de la Cour des sessions de la paix, présidera la séance à huis clos au sujet de l'administration de cette ville entre septembre 1960 et août 1967.

L'audience est tenue à la demande d'un conseiller municipal de Pincourt, M. Gérard Beck.

Saint-Michel: comparutions le 11 mars

(PC) — Tous les membres du conseil municipal de ville Saint-Michel ainsi que deux entrepreneurs ont reçu l'ordre de comparaître en Cour le 11 mars prochain afin d'y subir leur enquête préliminaire sous une accusation d'avoir conspiré "en vue de poursuivre un but légal par des moyens illégaux" en rapport avec la construction de la bibliothèque municipale effectuée au coût de \$700,000.

Les accusés sont le maire Maurice Bergeron et les conseillers Maurice Constantineau, Louis Patenaude, Gérard Caron, Wilfrid Rochon, Roland Larivière et Jean Lagacé.

Les entrepreneurs sont Gilles Longpré et Laurent Charon.

Me Dollard Dansereau, avocat de la défense, a tenté de faire renvoyer la cause en alléguant que l'acte d'accusation lu en Cour contenait des références à plus d'une offense.

Le juge Gérard Laganier a rejeté l'objection et a fixé des cautionnements variant entre \$5,000, dans le cas du maire Bergeron et celui du conseiller Rochon, et \$1,000.

Jérôme Choquette, médiateur à Ville Mont-Royal?

QUEBEC (DNC) — Le député d'Outremont, M. Jérôme Choquette, a déclaré hier aux journalistes qu'il était disposé à tenter un "rapprochement" entre les parties dans la grève des employés manuels de Ville Mont-Royal, dans son comté. Le syndicat a



Le président de la Société Air Canada, M. G.R. McGregor, fait cession du pavillon de sa compagnie à "Terre des hommes" sous le regard approbateur du maire Jean Drapeau. Le pavillon, qui ne portera plus le nom d'Air Canada, a été donné intact à la ville de Montréal, y compris la présentation audio-visuelle qui l'avait rendu si intéressant aux visiteurs, l'été dernier, alors qu'on y symbolisait "la conquête de l'air par l'homme".

Au procès de Vallières

On parle d'explosifs

C'est une rencontre entre Vallières, Serge Demers, Guy Saint-Germain et un autre témoin — dont nous taisons le nom à la demande de la Cour — qui a occupé la plus grande partie de la journée d'hier au procès de Pierre Vallières, présumé chef du néo-FLQ. Celui-ci est accusé d'avoir causé la mort de Mlle Thérèse Morin à la suite de l'explosion de la manufacture La Grenade le 5 mai 1966 et son procès se poursuit depuis le 26 février dernier.

Au cours de cette rencontre, à la fin de mars 1966, au "Grand Hôtel" de Saint-Hyacinthe, on aurait parlé des idées de Vallières, de politique et, à un certain moment, de dynamite et d'explosifs.

L'un des témoins d'hier, Guy Saint-Germain, aurait alors mentionné que l'on pouvait s'en procurer facilement dans une carrière de South Stukely où travaillait son père. En effet, par mesure d'économie, il n'y avait pas de gardien pendant les fins de semaine.

M. Saint-Germain père devait dire au cours de l'après-midi qu'il y avait eu vol dans sa carrière de South Stukely dans la fin de semaine du 2 au 4 avril 1966; on aurait pris cinq boîtes de dynamite, deux carabines, une automatique et une semi-automatique, et une dizaine de détonateurs.

Le témoin suivant, Maurice Montpetit, a raconté comment "on était allé à la campagne, à Rawdon, d'après les journaux" en avril 1966 pour en rapporter de la dynamite et des explosifs jusqu'à un appartement situé sur la rue Bleury près de la rue Sherbrooke, à Montréal. Montpetit était au volant et, selon lui, l'expédition comprenait aussi Serge Demers, Charles Gagnon, René ou Serge Simard, Mathieu et deux autres, dont il ne sait pas le nom.

Quant à l'affaire La Grenade proprement dite, Montpetit a admis avoir rencontré Serge Demers à ce sujet. Demers lui aurait demandé d'aller déposer "le paquet" à la manufacture. La Couronne: "pourquoi déposer cette dynamite?" Montpetit: "Pour qu'elle explose!" Rires dans la salle.

Montpetit a aussi déclaré avoir rencontré, peu de temps avant l'explosion chez La Grenade Serge Demers, Pierre Mathieu et un certain Teck, qu'il a ensuite identifié comme Richard Bouchoux. Il devait préciser par la suite que c'est "avec l'appui du mouvement" que Demers lui avait demandé d'aller poser la bombe chez La Grenade.

En contre-interrogatoire, Montpetit dit n'avoir connu l'accusé Vallières qu'après la déportation de celui-ci des États-Unis. Selon son témoignage avant l'explosion chez La Grenade, pour lui, le FLQ c'était Demers et il n'a reçu d'ordres de personne d'autre que de Demers.

Montpetit a aussi établi que l'accusé n'était pas le Mathieu qu'il avait vu au cours des rencontres dont il parlait.

Le dernier témoin de la journée, le sergent Claude Dansereau a raconté avoir fait monter Pierre Vallières dans son auto vers 1h a.m. le 5 janvier alors que celui-ci circulait dans une ruelle près des rues Bleury et Sherbrooke. Il devait le relâcher après l'avoir dûment identifié.

LE DEVOIR

MERCREDI, 6 MARS 1968

"Daniel Johnson aux lions!"

Les étudiants de Loyola sur un pied de guerre

(D'après CP) — La perspective d'une nouvelle augmentation de leurs frais de scolarité, l'année prochaine, vient de mettre les étudiants de Loyola College sur un pied de guerre.

1.500 étudiants — soit la moitié des effectifs du collège — se

sont massés lundi soir dans l'auditorium de Loyola pour entendre leurs dirigeants exposer la situation.

L'assemblée a bruyamment approuvé une proposition suggérant que les étudiants retiennent leurs paiements si les

frais viennent à augmenter. Elle a applaudi en outre lorsqu'un étudiant a proposé une marche de protestation sur la colline parlementaire.

Des étudiants brandissaient des pancartes où on pouvait lire: "Daniel Johnson aux lions!"

Le président des étudiants, M. Graham Nevin, a affirmé à ses confrères qu'ils sont victimes de "discrimination" de la part du gouvernement provincial, qui considère Loyola comme un collège classique et qui lui verse en conséquence des subventions moins élevées qu'aux universités. Loyola fut longtemps de fait un collège classique, mais il dispense aujourd'hui un enseignement du premier cycle universitaire sanctionné par les diplômés de l'université de Montréal.

M. Nevin a affirmé que les étudiants, par leurs frais de scolarité, paient 51 p.c. des dépenses du collège, alors que dans les universités cette proportion n'est que de 33 p.c. Les frais moyens de scolarité à Loyola sont de \$590 par année, les plus hauts au Québec après ceux de McGill.

Le recteur, le père Patrick Malone, a prévenu les étudiants que la situation financière de l'institution allait peut-être l'obliger à exiger des frais de scolarité plus élevés l'an prochain.

L'U. de M. accepte de faire enquête

Saisie des problèmes pédagogiques soulevés récemment avec force par les étudiants, l'Assemblée universitaire de l'U. de M. a posé lundi soir deux gestes importants pour donner suite aux revendications étudiantes.

En premier lieu, l'assemblée a formé un comité chargé d'enquêter sur la situation à l'université de Montréal en ce qui concerne les méthodes pédagogiques employées et les systèmes de promotion des étudiants.

En deuxième lieu, l'assemblée a résolu de demander aux facultés d'étudier les modalités du régime de promotion par matières dans le but d'assouplir le régime de promotion des étudiants dans toute la mesure du possible. Elle a demandé en outre aux facultés de réexaminer leurs méthodes pédagogiques en envisageant, en particulier, de réduire la part des cours magistraux au profit de méthodes plus actives.

Dans les deux cas, il s'agit de réformes exigées par les étudiants. Un mouvement de revendications, né à la faculté de sciences sociales il y a quelques semaines, s'est étendu à d'autres facultés et a finalement été endossé par l'Association générale des étudiants de l'université (AGEUM).

L'assemblée universitaire, composée de représentants de tous les éléments constitutifs de l'université (doyens, professeurs, étudiants, officiers supérieurs, etc.) est l'organisme qui dans les nouvelles structures prévues à la charte de l'U. de M. étudie les orientations générales des affaires universitaires.

C'est la première fois, faut-il souligner, que l'assemblée universitaire adresse des requêtes à la direction des facultés.

Pour répondre à deux autres questions soulevées par les revendications étudiantes, l'assemblée universitaire a adopté lundi soir une résolution générale insistant sur la nécessité d'une collaboration étroite des universités entre elles et avec le ministère de l'éducation, pour éviter au maximum le cas des cours donnés à la fois au CEGEP et à l'université. En outre, il a été demandé à la commission des études de l'U. de M. de favoriser dans la mesure du possible l'octroi d'équivalences pour les cours déjà suivis avant l'entrée à l'université.

Au moment de mettre sous presse, l'AGEUM n'avait pas encore réagi aux mesures décidées par l'assemblée universitaire.

Premières offres des collèges classiques à leurs enseignants

Les négociateurs des collèges classiques ont remis hier midi aux représentants du Syndicat professionnel des enseignants (CSN) les premières offres patronales concernant les échelles de traitement et la charge d'enseignement des professeurs des collèges classiques.

Les enseignants membres du S.P.E. avaient vivement reproché aux collèges, ces dernières semaines, de ne pas encore avoir fait d'offres salariales huit mois après le début des négociations. Le comité patronal de négociation a fait savoir la semaine dernière qu'il présenterait de telles offres avant le 8 mars.

Les collèges n'ont pas voulu dévoiler publiquement la teneur précise des offres qui viennent d'être transmises au syndicat, voulant que les syndicats eux-mêmes aient le temps d'en prendre connaissance d'abord. Un communiqué indique toutefois que "les responsables des institutions privées ont tenu à harmoniser, sinon à uniformiser, les conditions de travail de leurs professeurs avec celles qui sont en vigueur pour l'ensemble des enseignants de la province qui ouvrent dans le secteur public."

Le communiqué ajoute que les collèges "devaient tenir compte des conditions de travail créées par le bill 25 et de celles qui ont été offertes récemment aux enseignants de la C.E.Q."

Le communiqué ajoute que les collèges "devaient tenir compte des conditions de travail créées par le bill 25 et de celles qui ont été offertes récemment aux enseignants de la C.E.Q."

Johnson: Pas de "chantage"!

QUEBEC (DNC) — Le premier ministre a repris l'une de ses expressions favorites, en disant en chambre que le gouvernement ne marchait pas à coup de chantage ou d'intimidation. Cette fois, il a utilisé l'expression à l'égard de la journée "d'étude" que projette pour demain le syndicat professionnel des enseignants des collèges classiques.

Le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Géri-Lajoie, a demandé au ministre-délégué à la fonction publique, M. Masse, si le gouvernement entendait agir dans cette affaire.

M. Marcel Masse a dit trouver "déplorable que des mécanismes soient mis en place et qu'on préfère faire des pressions de l'extérieur, pressions qui, dans certains cas, vont à l'encontre des conventions signées par certains syndicats et certains dirigeants de collèges, qui insistent sur le fait qu'ils ne veulent pas de chantage ou d'intimidation."

M. Géri-Lajoie, déplorant que la contre-proposition patronale n'ait pas été faite avant hier, le premier ministre prit alors la relève pour faire appel aux enseignants.

"Les parents en ont plein le dos, a dit M. Johnson, des enseignants qui ne donnent pas un meilleur exemple à ceux qu'ils sont censés former dans leurs écoles."

Evidemment, il y a des inconvénients, des retards, mais les enseignants "ne souffrent pas de préjudice irréparable, et il me semble qu'il faut d'abord se fier à la conscience professionnelle des enseignants avant de tenter de trouver d'autres modes ou d'autres remèdes."

L'ex-ministre de l'éducation a répliqué qu'il était "anormal" que le gouvernement attende à la veille d'une journée "d'étude" prévue depuis quelques temps déjà pour soumettre des propositions salariales.

Le premier ministre a repris alors que "le gouvernement ne marche pas par chantage de journées d'étude ou autrement."

"Si c'eût été possible d'avoir toutes les données nécessaires pour faire une contre-offre plus tôt, nous l'aurions fait."

vent nommément l'interdiction de journées d'étude". Les négociations sont en cours depuis juillet 1967.

Le ministre a rappelé que c'est la première fois que l'on négocie à l'échelle "nationale" dans ce secteur et que "la coordination vers une seule convention est un travail laborieux et difficile". Il y a de plus la coordination à faire entre les conventions des collèges publics et des collèges privés, de même que le problème de la "cogestion" des collèges. En ce qui concerne les offres de traitements, elles ont été remises hier même aux enseignants.

M. Géri-Lajoie, déplorant que la contre-proposition patronale n'ait pas été faite avant hier, le premier ministre prit alors la relève pour faire appel aux enseignants.

"Les parents en ont plein le dos, a dit M. Johnson, des enseignants qui ne donnent pas un meilleur exemple à ceux qu'ils sont censés former dans leurs écoles."

Evidemment, il y a des inconvénients, des retards, mais les enseignants "ne souffrent pas de préjudice irréparable, et il me semble qu'il faut d'abord se fier à la conscience professionnelle des enseignants avant de tenter de trouver d'autres modes ou d'autres remèdes."

L'ex-ministre de l'éducation a répliqué qu'il était "anormal" que le gouvernement attende à la veille d'une journée "d'étude" prévue depuis quelques temps déjà pour soumettre des propositions salariales.

Le premier ministre a repris alors que "le gouvernement ne marche pas par chantage de journées d'étude ou autrement."

"Si c'eût été possible d'avoir toutes les données nécessaires pour faire une contre-offre plus tôt, nous l'aurions fait."

À VOTRE SECOURS '30-X' DÉGÈLE
30 FOIS PLUS VITE Tel: 737-3641

G.H. WOOD
"Salubrité Universelle"

CTM: déficit de \$2.1 millions

La Commission de transport de Montréal vient de déposer son budget pour l'année fiscale 1968-69. En tenant compte du chiffre de 20 millions de visiteurs attendus à "Terre des Hommes" de mai à septembre et de l'achat de 60 autobus, le déficit sera d'environ \$2,100,000. Ce budget sera soumis au conseil municipal pour approbation en même temps que le budget de la ville de Montréal, au cours du mois d'avril prochain.

A la fin du présent exercice qui se terminera le 30 avril 1968, la commission prévoit également un déficit de l'ordre de \$2,100,000, soit sensiblement le même montant que pour l'exercice antérieur terminé le 30 avril 1967.

L'Hydro-Québec suspend des travaux à Outardes 2

QUEBEC (PC) — Quelque 250 ouvriers seront mis à pied d'ici la fin du mois au chantier de l'Hydro-Québec à Outardes 2, sur la côte nord. Les travaux à cet endroit ne reprendront pas avant un an ou plus.

Un porte-parole de l'Hydro-Québec a révélé que sur l'ensemble des chantiers de Manicouagan-Outardes, il y aura cette année 20 pour cent de moins de travailleurs et que les chantiers devraient employer 1,500 hommes au plus fort de l'ouvrage.

Les restrictions sur le crédit, la signature des accords de la Brinco et la mise en service de nouvelles centrales ont amené les dirigeants de l'Hydro-Québec à reporter les travaux à Outardes 2.

Il y a présentement un groupe de 250 hommes qui terminera dans quelques jours l'excavation de la prise d'eau et les assises de la centrale. L'emploi aurait normalement dû passer à 350 ou 400 ouvriers au cours de l'été.

A Manicouagan 5, on terminera la construction du barrage et les excavations souterraines et le complexe doit commencer à entrer en production en 1970.

cer à entrer en production en 1970.

A Outardes 3 et Outardes 4 on espère faire la mise en eau des réservoirs cette année. Les deux barrages seront en production en 1969 et fourniront 1,300,000 chevaux-vapeur.

L'Hydro-Québec croit ainsi être en mesure de suffire à la demande sans Outardes 2, où la centrale de 450,000 kilowatts devait entrer en service le premier juin 1971.

Les délégués du Québec au congrès libéral sont choisis

(PC) — Le choix des délégués de tous les comités de la province de Québec au congrès libéral de nomination est maintenant terminé, annonce le secrétaire de la Fédération libérale du Canada, section du Québec, M. J. Claude Dansereau, dans un communiqué. Chaque comité a fait parvenir les certificats des délégués et substitués élus, directement à la Fédération libérale du Canada, à Ottawa, où se tiendra le congrès du 4 au 6 avril.

Payez-vous plus d'impôt qu'il ne faut?

1968
POCKETAX
Canadien

Trust
National
FONDÉ EN 1896

Il ne faut plus.

Il y a une différence entre allocation réduite et allocation accélérée de coût en capital. Si vous ne la connaissez pas, il se peut que vous payiez de l'impôt en trop cette année.

Or, c'est à quoi sert la brochure Pocketax: à vous renseigner. Pocketax, c'est une petite brochure fort utile de 52 pages, distribuée par le Trust National. Vous y trouverez des renseignements et des conseils précieux sur presque tous les aspects de votre déclaration d'impôt. On y parle entre autres de profits de capital, d'exemptions personnelles, de dégrèvement pour dividendes, de bien des choses grâce auxquelles vous aurez moins d'impôt à payer ou un plus gros remboursement à réclamer. (Quelle bonne pensée!)

Pour recevoir un exemplaire de Pocketax, faites-en la demande par écrit ou autrement à un bureau du Trust National. Ne vous privez pas plus longtemps d'un si bon atout.

Trust
National
FONDÉ EN 1896

1350 SHERBROOKE ST. W.

QUE L'ON SOIT DANS

"LE GANG À LÉVESQUE"

OU NON...

ON DOIT LIRE "OPTION QUÉBEC"

LE LIVRE QUI SECOUE LA PROVINCE

60^e MILLE!

PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS de l'HOMME

Distributeur: L'Agence de Distribution Populaire, 1130 est, LaGauchetière - 523-1600

RENE LÉVESQUE
OPTION
QUÉBEC



EDITORIAL

L'incident du Gabon: de la colère d'Ottawa à un ultimatum du Toronto Star

A ne s'en tenir qu'à la lettre des déclarations rendues publiques avant-hier par les gouvernements d'Ottawa et de Québec, il semblerait qu'on soit en présence d'une crise majeure qui menacerait une fois de plus de faire éclater le Canada.

Extérieurement, tout y est. Contrairement aux bons usages internationaux, contrairement aux règles habituelles du "jus delegations" qui régit les rapports entre États souverains, le gouvernement du Gabon, nonobstant les avertissements répétés d'Ottawa, prenait l'initiative, il y a quelque temps, d'inviter directement le Québec à une conférence internationale sur l'éducation. Le gouvernement du Québec, pour sa part, ignorant les avertissements qu'il avait, lui aussi, reçus d'Ottawa, acceptait l'invitation gabonaise. Il déléguait, au début de février, son ministre de l'éducation à Libreville: celui-ci fut reçu à bras armés avec tous les égards dus au représentant d'un État souverain.

Transposons cette situation dans tout autre pays du monde. Essayez de répéter cet exploit aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest, en Australie, trois pays fédéraux: vous soulèverez inmanquablement, à l'intérieur de n'importe quel de ces pays, un conflit majeur entre le pouvoir central et l'État membre de la fédération qui se prêterait à semblable initiative. Vous soulèverez non moins certainement une crise sérieuse dans les rapports entre le gouvernement central du pays affecté et le gouvernement du pays étranger qui aurait été à l'origine de l'incident.

Il faut donc, à première vue, comprendre la réaction d'Ottawa. Elle est celle qu'aurait manifestée le gouvernement central d'un autre État fédéral en face d'une semblable situation.

Sur le plan de la grammaire des bons rapports entre gouvernements, il y a eu, quelque part, des actes de cachotterie et de duplicité. Tout indique que ces actes ont été le fait du Québec et du Gabon, mais pas du gouvernement fédéral canadien. Tout comportement de cette nature mérite a priori la réprobation. Dans les circonstances, il ne faut pas hésiter à adresser des reproches au gouvernement du Québec. Quant à l'autre gouvernement — celui du Gabon — il a pris un pari, il l'a temporairement gagné: à quoi servirait-il de lui faire la morale à des milliers de milles de distance?

Prêcher la loyauté d'un côté et pratiquer la "combinazione" diplomatique de l'autre, c'est un jeu, on le sait trop, que pratiquent sans scrupule à peu près tous les gouvernements. Mais l'honnête homme a le droit, quand certaines actions sont portées à sa connaissance, de dire publiquement qu'il les désapprouve. Il se peut cependant que notre jugement, faute de renseignements complets, soit inéquitable envers le gouvernement du Québec. Si tel est le cas, qu'on nous donne au

plus tôt un Livre blanc racontant toutes les péripéties de cette histoire, et nous serons très heureux, si les faits le justifient, de réviser notre opinion.

Voilà pour la forme. Il y a aussi et surtout le fond. Là, on retombe en pleine incertitude, et aussi dans le domaine des réalités négociables, des problèmes qui doivent être examinés et réglés au plus tôt.

Par-delà les vices de forme que nous avons soulignés, le gouvernement du Québec n'a fait, en déléguant M. Cardinal à Libreville, que donner suite à un vœu qu'il exprime depuis longtemps, celui de pouvoir participer librement à la vie des peuples francophones dans les domaines qui relèvent de sa compétence. En ce faisant, il s'est appuyé sur deux ordres de justification qu'on peut contester, mais qui ont un contenu politique certain.

La première justification est bien connue. Elle provient du manque de clarté de la constitution canadienne en matière de relations internationales. Le gouvernement fédéral soutient qu'il est seul à pouvoir diriger l'exercice du "droit de représentation" du Canada à l'échelle internationale. Cette prétention ne saurait être écartée à la légère, pour qui a lu le document intitulé "Fédéralisme et relations internationales", qu'Ottawa rendait public au dernier jour de la récente conférence fédérale-provinciale. Ce document établit clairement qu'en ce qui touche les relations internationales des pays à régime fédéral, la position tenue par Ottawa est celle qu'on rencontre à peu près partout dans le monde.

Mais on peut honnêtement estimer que ce document interprète trop unilatéralement la situation constitutionnelle canadienne. On peut même citer, à l'appui d'une interprétation plus libérale, l'avis de bon nombre d'experts constitutionnels et d'hommes politiques québécois de tout premier plan. Nous considérons, pour notre part, qu'il y a dans ce domaine une part assez importante de "zone grise". Et tout en ne cherchant aucunement à excuser le Québec au chapitre de la courtoisie, nous ne saurions lier notre esprit à l'interprétation très jalouse que les légistes fédéraux proposent de la situation constitutionnelle. Si ceux-ci avaient été moins rigides par le passé, Québec aurait peut-être été plus enclin à communiquer avec eux avant de prendre sa décision.

Incertaine pour le présent, la situation constitutionnelle canadienne l'est bien davantage pour l'avenir. A supposer que Québec ait adopté dans l'immédiat une position qui ne résisterait pas à l'examen de la Cour suprême, on doit se rappeler que le vrai problème est ailleurs. Il est, au fond, dans la volonté du peuple souverain. Ainsi posée, la question devient: le peuple du Québec veut-il, oui ou non, que son gouvernement joue un

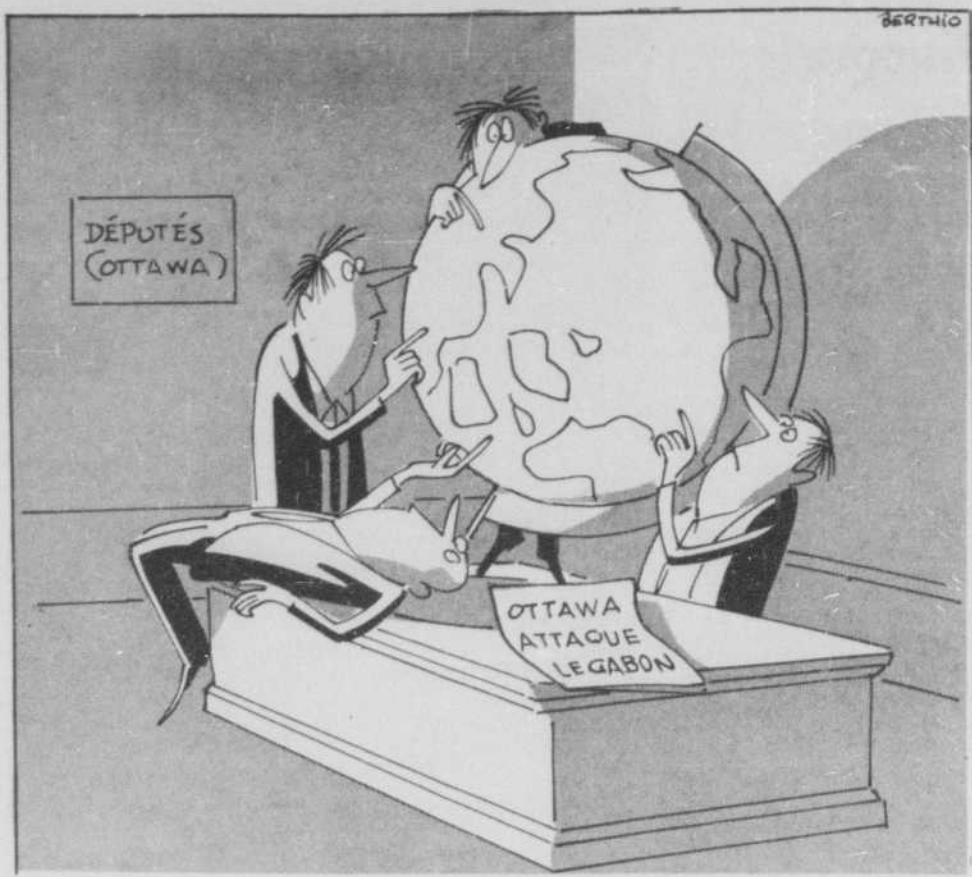
rôle original sur le plan international, dans la limite de ses compétences? Il ne faut pas prêter au peuple plus d'intentions précises qu'il n'en a. Il ne faut pas lui faire dire, en particulier, qu'il serait prêt à jeter le lien fédéral par-dessus bord pour le douteux privilège d'aller faire admirer à Libreville des réalisations dont certaines sont plus éclatantes sur le papier que dans la réalité. Nous croyons profondément, toutefois, que dans le désir fondamental qu'il éprouve de prolonger son action sur le plan international sans être toujours chaperonné par Ottawa, le gouvernement du Québec exprime une aspiration très réelle du peuple québécois.

Vu dans cette perspective, l'incident de Libreville, si désagréable qu'il puisse être en soi, pourrait avoir un effet salutaire. Il pourrait faire avancer un peu plus vite la recherche d'une solution satisfaisante pour tous. Le geste du Québec s'explique dans une large mesure par la lenteur qu'Ottawa a mise à engager des négociations véritables sur cette question litigieuse de la présence internationale du Québec. Si l'incident pouvait servir à nous rappeler que nous avons sur les bras un problème très réel, et que ce problème ne se règlera pas à coups d'excommunications mais à l'aide de négociations loyales, on pourrait parler demain de "felix culpa".

Dans l'un de ces éditoriaux ronflants et superficiels dont il possède depuis quelque temps le secret, le Star de Toronto sortait hier sa trompette des grands jours. Rappelant que le geste d'Ottawa, par-dessus le Gabon, visait en réalité le Québec, l'éditorialiste écrit sentencieusement: "M. Johnson et d'autres Québécois feraient bien de comprendre tout de suite que le Canada insistera pour conserver intacte sa personnalité unique dans le domaine international. Cela veut dire que les relations de n'importe laquelle province avec des États étrangers — quel qu'en soit l'objet — devront être soumises à la surveillance et à l'approbation d'Ottawa. Le Canada ne doit avoir qu'une seule voix et une seule personnalité dans le monde, même s'il doit s'exprimer dans deux langues. Le Québec doit accepter cela s'il entend demeurer au sein de la Confédération".

On n'avait rien lu d'aussi péremptoire dans la presse canadienne depuis l'article célèbre dans lequel un éditorialiste de chez nous enjoignait naguère à Staline de "se le tenir pour dit". Nous doutons qu'à Québec, les propos du Star de Toronto provoquent autre chose qu'une réaction amusée. Le temps où on pouvait faire trembler le Québec est révolu. Ce n'est pas avec des ultimatums qu'on aidera à résoudre les problèmes de ce pays.

Claude RYAN



— Si, au moins, on savait où se trouve le Gabon...

lettres

La réforme scolaire

Les auteurs d'un petit ouvrage (1), dans l'ensemble fort brillant, se tracassent au sujet de notre réforme scolaire. Ce qui est frappant et apaisant, si j'ose dire, c'est de penser que la plupart des pays en voie de démocratisation éprouvent des difficultés assez analogues. La France, par exemple, vingt ans après le plan Langevin-Wallon (une manière de Rappaport Parent), est en plein ressac pédagogique. Des titres comme l'Ecole de demain reste à faire (2) et Rebâtir l'Ecole (3) n'ont rien de tellement réjouissant! A bien y penser, la démocratisation scolaire

re doit-elle être numérique ou qualitative? Quand on déclare sans broncher que l'école donne une chance égale à tous, c'est qu'on a tout oublié des inégalités biologiques, familiales et sociales. Les Français s'insurgent du gigantisme de leurs établissements scolaires: en effet, le Collège d'enseignement secondaire (une manière de régionale), ne devait compter au départ que 600 élèves. Selon certaines prévisions, il atteindrait le nombre provoquant de 1.200 élèves. Levée de boucliers et création d'une ligue: Défense de la jeunesse scolaire! Avec nos

mastodontes, il faudrait pas moins qu'un putsch! Les Français sont de plus en plus troublés par "l'opération ramassage scolaire" bien que les distances en car soient très courtes comparativement aux voyages de nos écoliers. Pour tout dire, notre bon peuple se fait toujours ramasser.

Claude SAINT-JACQUES, Boucherville, 12 février 1968

- (1) Adolescents en détresse, Editions du jour, 1968.
- (2) L'Ecole de demain reste à faire, P.U.F., 1967.
- (3) Rebâtir l'Ecole, Payot, 1967.

Trop bon pour être chef

M. Pierre Elliott Trudeau est un peu comme une brise d'air frais dans une salle enfumée. C'est l'attrait qu'il représente. Comme il a été le premier à exposer les vues du fédéralisme avec lucidité et clarté et à les projeter sous une forme concrète, il s'est acquis beaucoup de respect et d'admiration, tant pour son style personnel que pour son idéalisme politique. C'est pourquoi il me déplaît de le voir rechercher la direction du parti libéral. Je crois qu'il est un homme de trop grande valeur pour qu'on le perde ainsi en faveur de "l'Establishment".

La presse a écrasé vraiment cet homme en le saluant comme un sauveur... Elle devrait savoir mieux. Le ministre de la Justice a dit: "Je n'ai aucune solution ma-

gique". Il semble être le seul sage, le seul homme à garder sa tête au sein de toute cette agitation et de cette adulation. Il sait d'abord qu'on est en train de le consacrer alors que la décision de se présenter devrait être entièrement sienne. Deuxièmement, il se rend compte que s'il se présente, il devra mettre toutes ses cartes sur la table. S'il gagne, il se frappera la tête contre un vieux mur de traditions, à savoir notre système démodé de gouvernement. S'il perd, son influence personnelle et politique en sera amoindrie. La presse dira qu'il a mordu la poussière, alors que, en réalité, il s'agira d'une victoire de "l'Establishment". Ne vaudrait-il pas mieux pour lui de préserver l'aureole magique qu'il entoure présentement?

L'histoire du gouvernement canadien en a toujours été une de compromis. Jusqu'ici personne n'a trouvé de meilleure formule. Dans ces circonstances, comment M. Trudeau pourrait-il garder ses idées progressives et son franc parler et connaître le succès?

(...) En somme, je crois qu'il est le candidat le plus compétent mais je crains que s'il était élu il se trouverait dans une situation qui répugne à sa conscience et freinerait son dynamisme... à moins que nous nous rendions compte du caractère inadéquat de notre présent système et consentions à le modifier.

JUDITH-ANNE DIEMERT, Toronto, 14 février 1968

Un précédent à Moncton

Un précédent est en train de se faire jour au Nouveau-Brunswick pour l'égalité des deux nations fondatrices du Canada. En effet, depuis déjà quelque temps et depuis la conférence fédérale-provinciale, en particulier on entend beaucoup parler de l'égalité économique, juridique et linguistique des francophones et des anglophones au Canada.

Une offense envers le maire (unilingue anglais) de Moncton vient d'être commise. Dans une initiative personnelle deux étudiants francophones de l'université de Moncton, protestant contre l'unilinguisme anglais qui règne en maître dans le conseil de la ville de Moncton, s'empressent d'apporter au maire un cadeau, c'est-à-dire un colis contenant une tête de cochon, pour signifier l'entêtement de celui-ci à ne pas vouloir reconnaître le fait franc à Moncton, où plus de 40% (selon le rapport de la commission Laurendeau-Dunton) de la population est francophone.

Comme nos deux jeunes étu-

dians sont appelés à être jugés par un tribunal, intervient un fait qui ne peut être passé sous silence, ces derniers demanderont par l'intermédiaire de leur avocat, Me Savoie, d'être jugés dans leur langue maternelle qui est en l'occurrence la langue française: précédent d'une très grande importance si l'on considère que jusqu'à maintenant aucune cour d'assise du Nouveau-Brunswick n'a été tenue en langue française.

Certainement qu'il y a là une opportunité illimitée de faire valoir le fait français dans une ville et une province à si haut pourcentage francophone. Voilà une manière de revendiquer nos droits linguistiques et il devra en être de même dans tous les autres domaines.

A Moncton, peut-être plus qu'ailleurs, la francophonie n'est pas totalement acceptée par le groupe anglophone.

Il ne s'agit pas d'une seconde révolution française (1789) mais plutôt d'une prise de conscience sérieuse de la part des francophones.

"Evidemment, ce n'est pas la faute à Jacques Cartier"

J'ai eu la patience de regarder d'un bout à l'autre l'ineffable navet télévisé qu'on nous a servi aux "Beaux Dimanches" le 18 février dernier. Le titre au moins était bien choisi: évidemment, ce n'est pas la faute à Jacques Cartier si l'on sait être si bête à notre télévision nationale.

A quel prurit morbide obéissent donc les auteurs de cette pantalonnade pour nous servir cette espèce de satire que l'on a voulu drôle mais qui n'est qu'un tableau peinturé de nos travers quand elle n'est pas tout simplement une parodie cynique et parfois sacrilège.

Que vient faire en effet dans tout cela le prêtre que l'on fait courir comme un perdu? pour

annoncer sans doute les vertus d'une eau purgative autrefois célèbre? Que vient faire également l'autre prêtre qui bénit je ne sais quoi avec son goupillon de pissenlits? Drôle tout cela!

Drôle aussi votre bonhomme, à la bataille de Chateauguay, qui répond par notre slogan national (mange de la marte!) à la sommation de l'officier américain? Drôle ces culbutes sur les poussoirs de Thetford Mines, monument de notre esclavage économique? Si au moins ces montagnes de déchets vous avaient englués, vous, Jacques Desrosiers et votre compagnie américaine, mais non, vous réapparaissiez un instant

après pour continuer d'étaler votre insignifiance.

Vus dès, à ce qu'on m'a dit, le bus de Pierre Desrosiers. Ce n'était pas un comédien de la taille de Fernandel mais il avait au moins le don de raconter assez drôlement des histoires plutôt ordinaires, tandis que vous, vous avez le don de transformer en histoires lamentablement banales des situations qui pourraient être comiques si elles n'étaient pas si mal présentées.

Cependant ce n'est pas à vous surtout, exécuter des basses œuvres, que j'en veux. Vous et vos comparses, vous n'êtes que les exécutants stériles d'une émission idiote dont les auteurs et notre télévision nationale sont les véritables responsables. Si vous pensez, Messieurs de Radio-Canada que le programme de dimanche-soir dernier va contribuer à développer notre culture, vous vous en mettez, comme dit l'autre, jusqu'au trognon! A moins que, de propos délibéré, vous ayez accepté cette émission pour montrer à la face du pays, à l'instar d'un futur premier ministre, jusqu'à quel point nous sommes pouilleux. Si c'est la votre intention, gare à vous, Messieurs. On a la couenne dure au Québec, c'est entendu, mais quand l'aiguillon atteint le maigre, nous sommes encore capables de soubresauts dont les retombées seraient plus que douloureuses pour vos fessiers de ronds-de-cuir.

J.E. FOREST, M.D. Joliette, 23 février 1968.

V.P.

Les droits du français en C.-B.: un problème que doit trancher M. Bennett

On trouvera ailleurs dans ce journal une dépêche en provenance de Coquitlam, Colombie-Britannique, dépêche qui nous apporte une nouvelle fort intéressante. En octobre dernier, en effet, que la Commission scolaire du district 43 vient d'adopter une résolution dans laquelle elle demande au ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique l'autorisation d'organiser des maternelles en langue française pour la population scolaire de la région. La même résolution prévoit aussi l'enseignement en français pour les trois premières années des cours.

La Commission scolaire de Coquitlam a juridiction sur le territoire de Maillardville qui constitue l'un des principaux centres francophones de la Colombie-Britannique. Maillardville a été fondé en grande partie par des Canadiens français. Ces derniers y comptent aujourd'hui deux paroisses et diverses organisations qui ne manquent pas de dynamisme. La question scolaire a toujours été au premier rang de leurs préoccupations.

Comme le dit un journaliste du Vancouver Sun, M. John Condit, ami et défenseur du fait français dans cette province, la décision de la Commission scolaire de Coquitlam se présente comme un défi au premier ministre W.A.C. Bennett et à son cabinet. M. Bennett a souvent proclamé son oppo-

sition à tout enseignement en français dans sa province. Il l'a fait encore lors de la conférence constitutionnelle d'Ottawa au début de février. En octobre de l'an dernier, toutefois, il avait laissé entendre qu'il accepterait d'étudier le problème dans un contexte particulier, notamment si une commission scolaire individuelle demandait l'autorisation d'enseigner quelques classes en français. Un peu plus tard, au cours d'une entrevue à la radio, le ministre de l'Éducation, M. Leslie Peterson, avait abondé à peu près dans le même sens en précisant que si une telle requête lui était adressée, il la présenterait au cabinet à qui il appartiendrait, en définitive, de trancher la question.

C'est d'ailleurs à la suite de ces déclarations que la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique décida de modifier sa tactique et de tenter de convaincre une commission scolaire particulière. Elle s'adressait à celle de Coquitlam, en janvier de cette année, pour des raisons qu'on comprend facilement. Si l'une des commissions scolaires pouvait être sympathique au fait français, c'était bien celle-là. La Fédération s'était présentée à elle avec beaucoup de confiance. Devant le résultat obtenu, il est évident qu'elle avait frappé à la bonne porte.

Elle n'avait pas affaire à des compatriotes francophones, mais plusieurs des commissaires ont montré qu'ils étaient capables d'une grande largeur de vues.

Le rapport Laurendeau

La question maintenant c'est de savoir ce que fera M. Bennett. Par une habile manœuvre de la Fédération canadienne-française le voilà forcé de réétudier le problème. Du moins s'il veut être conséquent avec sa déclaration d'octobre dernier.

Mais pour en arriver à donner suite à la résolution de Coquitlam, il devra aussi réviser plusieurs de ses positions. Ici, nous empruntons largement à un article de notre ami John Condit, article paru dans le Vancouver Sun du 27 février, et qui résume fort bien la situation.

"Voyez, nous n'avons rien à voir là-dedans", déclarait M. Bennett dans une conférence de presse qui suivait la publication du rapport Laurendeau. On ne demande point à la Colombie-Britannique, disait-il, de se déclarer bilingue et on ne prévoit pour elle aucun district bilingue.

C'était un point de vue erroné, d'ajouter M. Condit, mais malheureusement un point de vue qu'a semblé partager le premier ministre Pearson à la conférence constitutionnelle d'Ottawa. En effet, alors qu'il était question pour toutes les provinces de proclamer leur appui au rapport Laurendeau sur la question des droits linguistiques et que le représentant de la Colombie-Britannique hésitait à donner son consentement, M. Pearson fit valoir que la Commission Laurendeau n'imposait aucune obligation à cette province.

Apparemment, dit avec raison M. Condit ni M. Bennett ni M. Pearson n'avaient lu attentivement le rapport de la Commission royale d'enquête. L'une des recommandations de ce rapport, en effet, se lit textuellement comme suit: "Nous recommandons que les provinces autres que le Québec, le Nouveau-Brunswick et

l'Ontario reconnaissent l'usage du français et de l'anglais dans leurs assemblées législatives, et que ces provinces procurent à leurs minorités francophones les services appropriés en français."

Quelques passages pertinents

Or, d'ajouter le journaliste du Sun, les services appropriés dont il est ici question pour la Colombie-Britannique et Terre-Neuve comportent des écoles et des agences de traduction. Et la garantie constitutionnelle proposée par la commission d'enquête pour les droits scolaires des deux groupes linguistiques dans "chaque province" s'applique sûrement aussi à la Colombie-Britannique.

M. Condit rappelle également le paragraphe 399 du rapport qui dit: "Toutefois, les minorités provinciales comptent des communautés établies en dehors de ces régions désignées (districts bilingues), que celles-ci soient dans une province officiellement bilingue ou dans une autre province. Le besoin qu'elles ont d'un enseignement dans leur langue maternelle y est tout aussi grand; il y est même plus accusé, à cause de leur isolement." Et le paragraphe 400 va encore plus loin. Il dit: "Ainsi, on implantera des écoles pour la minorité linguistique non seulement dans les districts bilingues, mais partout où, de l'avis des autorités provinciales, les effectifs de la minorité peuvent le justifier." Le rapport préconise enfin des écoles françaises dans les grands centres urbains de 100,000 de population et plus. Vancouver et Victoria répondent à cette définition.

Evidemment, de dire M. Condit, la Commission Laurendeau fait largement confiance aux autorités provinciales quand elle laisse à leur jugement de décider si "les effectifs de la minorité peuvent le justifier". Et c'est là, ajoute-t-il, qu'il est troublant de constater l'appréciation erronée faite du rapport par des hommes politiques comme M. Bennett et même M. Pearson.

BLOC NOTES

LE DEVOIR

TONDE PAR L'ÉDITEUR RYAN ET LE DIRECTEUR DU JOURNAL

Claude RYAN André LAURENDEAU
Directeur Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR

Trouver: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bathélieux: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de taxe classée de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

L'écart grandissant entre pays riches et pays pauvres

2 - Urgence de solutions politiques radicales

par Pierre Pradervand

● Deuxième partie d'un article paru dans la livraison de septembre 1967 de la revue "Développement et Civilisations". Sociologue suisse, Pierre Pradervand a travaillé dans diverses organisations internationales avant de faire de la recherche en Algérie, d'abord dans les secteurs industriel et agricole, maintenant dans le domaine sociographique.

2° Le "gap" (fossé) croissant, qui est communément représenté comme passant entre pays développés et sous-développés, est en fait un fossé entre classes ou catégories situées à différents niveaux de l'appareil de production mondial. Nous verrons que cette "nuance" est fondamentale. Dans l'analyse qui suit, nous assimilerons en effet les

La polarisation du monde actuel

Le développement du monde actuel ressemble en fait de plus en plus à une américanisation du monde, à un développement vers une société de type monolithique, réifiée et technicienne. Il s'ensuit que le monde contemporain est de plus en plus dominé par un double phénomène, qui représente en fait les deux faces de la même pièce:

1° L'hégémonie mondiale croissante des Etats-Unis est le reflet de son extraordinaire potentiel économique, lequel, mesuré en termes de revenu par tête d'habitant, croît plus rapidement que celui de n'importe quelle autre nation. La conséquence politique de cette hégémonie est l'antagonisme croissant avec la Chine révolutionnaire.

Le premier corollaire de cette situation est l'entente qui s'affirme chaque jour davantage entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., la disparition progressive du "rideau de fer", disparition reliée à l'élévation du niveau de vie des démocraties populaires, au développement des relations commerciales et touristiques avec l'Ouest, et à une identité d'intérêts croissants entre les deux grands du bloc industrialisé. Cette identité ira sans doute en s'affirmant, puisque même la guerre du Vietnam n'a pas pu empêcher la conclusion du récent accord sur les espaces extra-terrestres entre l'U.R.S.S. et les U.S.A.

Le deuxième corollaire, c'est que les deux pôles (les deux "Grands") de la politique mondiale tendront de plus en plus à être la Chine et les Etats-Unis. L'U.R.S.S. n'a plus de rôle véritablement directeur sur la politique mondiale, ayant abandonné l'idéal de la révolution mondiale pour celui de la "goulash dans chaque assiette". Ceci ne constitue bien sûr pas une condamnation, mais une simple constatation. Certains facteurs historiques expliquent d'ailleurs aisément cette évolution.

bourgeoisies commerçantes et administratives du tiers monde aux groupes détenant les clés des richesses dans les pays industrialisés.

Ce fossé est lié avant tout aux structures économiques contemporaines, notamment à l'accroissement du pouvoir des grands monopoles (chiffres cf. infra). Par ailleurs, la rapidité du développement des pays industriels (du non seulement à une technicité très évoluée, mais aussi à une infrastructure bâtie en cent cinquante ans et à des populations alphabétisées presque à 100%, ainsi qu'à des cadres administratifs et sociaux relativement stables), liée à un accroissement démographique vertigineux dans les pays dits (avec quelle ironie!) "en voie de développement" accentue encore ce fossé.

Ainsi, le monde risque de plus en plus de se polariser selon les deux tendances esquissées ci-dessus jusqu'à ce que, le déséquilibre étant devenu trop grand, une explosion rebatisse la balance (ou la supprime entièrement!). Cette explosion nous semble de plus en plus vraisemblable, vu les contradictions objectives des relations Occident-Tiers Monde; elle est inscrite clairement et avec une probabilité croissante dans les données statistiques disponibles à tout laïque cultivé. Que l'on appelle cette tension "nouvelle lutte des classes", que l'on appelle le tiers monde le "prolétariat du XXe siècle", le fait est là, et c'est le fait qu'il s'agit de comprendre, sans se laisser aveugler par l'étiquette utilisée pour le décrire. Aucun "deus ex machina" ne va nous sauver, comme l'histoire de ces dernières années le montre, et refuser de regarder le typhon qui se prépare à l'horizon simplement parce qu'il dépassera en violence tout ce que l'histoire de l'humanité a connu relève d'une politique de l'autruche peu capable d'améliorer la situation.

L'hégémonie américaine

Dans un article remarqué ("Face à la Nouvelle Rome", Le Monde, 28 sept. 1966), le chroniqueur politique connu de ce journal comparait le pouvoir et l'influence des Etats-Unis dans le monde contemporain à celui de Rome dans le monde antique. Bien que nous nous efforcions dans ces pages de rester au niveau de l'analyse globale, nous voudrions quand même citer ici une étude intéressante venant à l'appui de cette thèse et démontrant clairement le pouvoir grandissant de grands trusts internationaux, pour la plupart américains: "La plupart des investissements américains dans ces régions (les pays en voie de développement) portent sur les industries extractives (pétrole, cuivre, fer, cobalt, caoutchouc, bauxite, manium et autres minéraux) et proviennent de consortiums formés par de grandes sociétés occidentales, dont la plupart sont américaines. On investit très peu de capital dans les industries de transformation, ce qui a pour résultat de mettre les pays sous-développés dans l'incapacité d'acquiescer le savoir technique nécessaire à leur développement. Au point où en sont les choses, les nations "émergentes" sont étroitement ligotées: elles vendent leur pétrole et leurs minéraux à des conditions nettement favorables aux acheteurs, et elles achètent des produits finis aux termes des vendeurs; et leur situation s'aggrave du fait des conférences maritimes internationales, qui ont tendance à fixer le prix du fret d'une façon qui désavantage encore les nations nouvelles. Ce n'est pas sans raison que les pays pauvres se considèrent comme les victimes de sociétés multinationales dont les pays d'origine proclament (mais pour eux-mêmes), les avantages de la concurrence". Et, démontrant la force de ces trusts, l'auteur continue: "Quoique nous ne le reconnaissons pas complètement, nous vivons déjà, depuis quelque temps, dans une ère d'internationalisme économique au cours de laquelle des sociétés d'importance mondiale, nées le plus souvent en Amérique, en viendront à dominer l'économie du globe

à peu près de la même façon dont elles dominent celle d'autres pays... Les fusions internationales, les investissements à l'étranger et les pratiques du même ordre ont permis aux grandes sociétés supranationales de mettre la main sur les marchés mondiaux. Si l'on se fonde sur l'expérience récente, 300 sociétés détiendront en 1975 plus de 75% de tous les actifs industriels et auront éliminé la concurrence des prix telle qu'elle subsistait dans la vente de produits manufacturés".

Nous pourrions sans difficulté citer des centaines de chiffres pour démontrer le pouvoir économique croissant des Etats-Unis, mais ce n'est pas là l'intention de ces quelques lignes. Les statistiques du Département du Commerce (américain), ou de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (U.N.C.T.A.D.) contiennent d'amples renseignements pour ceux qui en voudraient plus. L'important est de voir que ce pouvoir économique a pour corollaire une augmentation parallèle de l'influence politique. Ainsi, au dernier débat des Nations unies sur l'admission de la Chine Populaire, sur 84 pays du tiers monde, seuls 29 ont voté pour la Chine, et 43 ont suivi l'exemple ou succombé aux pressions des Etats-Unis. Livraisons de blé, échéances financières... ce pays a des moyens grandissants de faire pression sur le tiers monde, et ne se prive pas de les utiliser.

Néanmoins, nous pensons que voir le problème en termes nationaux et jeter la pierre aux seuls Américains, comme le font avec une si bonne conscience tant de gens dits "de gauche", relèverait d'une analyse quelque peu superficielle. En fait, on peut réellement parler d'une classe capitaliste internationale, et tel gros importateur sénégalais, malgache ou brésilien participe aussi sûrement au "pillage du tiers monde" que la Standard Oil. Et c'est à cause de cette optique de classe que nous tenons pour assez vain de faire de l'Europe un troisième poids qui contrebalancerait la puissance américaine.

Un fossé entre classes autant qu'entre nations

Ce fossé entre nations dites riches et pauvres n'est qu'un des aspects d'un problème éternel, celui du partage du pouvoir et des richesses dans la société, problème qui a pris, depuis l'aventure coloniale et la révolution industrielle, une tournure particulière, appelée selon la terminologie marxiste lutte des classes, expression commode parce qu'elle sous-entend une certaine analyse des rapports sociaux que nous supposons connue. Le mot plus récent de "gap" (fossé) est une invention de technocrates qui a le malheur de camoufler la tension sociale sous-jacente à ce fossé et d'en faire une réalité simplement statistique, ce qui est aussi simpliste que ridicule.

Ce déséquilibre dans la répartition des biens sociaux est moins perceptible dans les pays capitalistes occidentaux — où les besoins de la majorité de la population indigène ont été généralement couverts, — mais il est évident qu'il existe néanmoins. Toutes les pseudo-tentatives d'association capital-travail ne sont que de bien piètres efforts qui masquent mal une concentration du pouvoir économique quasiment aussi grande aujourd'hui qu'hier (voir plus grande, selon les estimations utilisées).

Si nous insistons sur ce point, c'est parce que vouloir faire passer la frontière entre pays développés et sous-développés constitue à notre avis un leurre dangereux. La réalité est plus subtile et moins simple, et si nous nous dépillons un instant de ces schématisations trop commodes, nous voyons que les structures économiques contemporaines tendent de plus en plus à lier les classes possédantes des pays tant développés qu'en voie de développement, la classe ouvrière de l'Occident étant dans une position très ambiguë (et c'est ici que l'analyse marxiste classique pose certains problèmes lorsqu'elle suppose une solidarité des exploités), à savoir que, sur le plan national, elle est bien alignée encore aujourd'hui par rapport à ses moyens de production (cf. Gort, Stratégie ouvrière et néo-capitalisme, Paris, 1964), mais sur le plan des rapports de force économiques à l'échelle internationale, elle est dans une position "d'exploiter", (bien qu'involontairement), puisque l'amélioration de son niveau de vie se fait au détriment du Tiers Monde, comme l'a récemment souligné le Président Senghor. Et nous arrivons à ce paradoxe monstrueux que les mécanismes du capita-

lisme moderne font en sorte que ce sont les classes ouvrières des pays développés qui deviennent les porte-voix du "cartélisme".

Bien sûr, les classes ne peuvent pas se définir de la même façon dans un pays développé et en voie de développement.

Ici encore, les catégories marxistes sont à revoir, comme l'a démontré Cabral dans le texte précité. Ainsi, dans un pays comme l'Algérie, il est vain de parler d'une solidarité "objective" de "la" classe ouvrière, comme si cette dernière représentait une entité

consciente. On peut même dire que, dans certaines situations, la petite minorité d'ouvriers qualifiés de l'industrie et les ouvriers permanents de l'autogestion représentent une force potentiellement conservatrice, dans la mesure où dans une situation de chômage généralisé (plus de 50% de chômeurs), le fait d'avoir du travail et surtout un minimum de formation technique représente un avantage qualitatif et non pas quantitatif seulement. Mais ce sont là des nuances assez secondaires qui ne changent rien au fond de cette approche dialectique.

Le mythe de la coopération internationale

Dans une récente et lucide analyse du problème du développement, Alain Birou écrivait dans cette même revue (déc. 1966), "Les relations internationales et le développement", "Aide économique, assistance technique, coopération sont donc des rapports internationaux particuliers qui ne peuvent être jugés et compris dans un tel ou tel sens, et la portée qu'en les situant dans l'ensemble des relations internationales, dans un monde à économies dominantes et à souverainetés absolues. Les abstractions de ce contexte sous le faux semblant de bonnes intentions c'est aller à de grandes déconvenues car c'est pratiquer un idéalisme de déclarations à côté d'un machiavélisme de comportement. De même qu'une certaine idéologie du développement est un subterfuge pour éluder une révolution des rapports économiques internationaux, de même une mystique de la coopération peut être à son tour un échappatoire pour éviter une révolution des rapports de souveraineté. N'est-il pas plus réaliste, plus juste et plus efficace en définitive d'appeler les choses par leur nom et de reconnaître que, de façon assez générale, dans le monde tel qu'il est, l'aide bilatérale se pratique ordinairement entre Etats suzerains et Etats plus ou moins vassaux..."

... Il est hypocrite et fallacieux de parler de coopération tant qu'on n'a pas mis en cause et trouvé le moyen de contrôler les formes et les forces actuelles du commerce mondial. Mais il faut encore aller au-delà de l'aide financière pour structurer des rapports économiques permettant aux pays concernés une accumulation interne et des formes productives d'investissement. Ce la pose aussitôt le problème immense de la division internationale du travail et de la réorganisation de la production mondiale.

Tout refus de poser les problèmes de coopération internationale à ce niveau est un refus de coopération tout court. C'est maintenir, sous le couvert d'un mot générique, une assistance, une protection, une soumission, en un mot un néo-colonialisme à l'égard des pays faibles."

Le développement — et ceci comprend le développement entrepris dans le cadre des Nations unies — continuera à être le magistral échec qu'il a été ces dernières années tant qu'on le considérera comme un problème essentiellement technique (Raul Prebisch, secrétaire général de l'U.N.C.T.A.D. écrivait récemment: "Ce que nous nous plaçons à appeler, avec de grands espoirs, la Décennie du Développement prend de plus en plus le visage connu d'illusions qui seront bientôt anéanties"). Le problème du développement est essentiellement un problème politique, en ce sens qu'il implique une révolution radicale dans les échanges économiques internationaux d'une part, et dans les comportements des soi-disant "élites" dirigeantes des pays industriels, y compris l'U.R.S.S., d'autre part.

Sur le plan des relations économiques internationales, ceci est clairement mis en relation par l'article ci-dessus cité de la revue Foreign Affairs, dans lequel l'auteur montre que les efforts d'aide du gouvernement américain sont souvent annulés par les besoins de l'économie privée américaine en cadres. L'auteur conclut en avançant: "Voici les faits cruels: nous sommes en concurrence avec les résultats de nos propres politiques d'assistance à l'étranger, nos besoins domestiques pourraient bien être en train de réduire tranquillement à néant nos meilleurs efforts à l'étranger. Dans ce cas, l'aide à l'étranger pourrait fort bien n'être qu'un euphémisme (angl. misnomer) pour assistance domestique avec implications à l'étranger".

Dans un excellent article de la revue Tiers Monde, P. Sweezy montrait comment les cercles vicieux que nous avons dénoncés ne peuvent trouver qu'une solution politique. Nous pensons pour notre part que cette solution sera violente tellement l'opposition objective des intérêts est profonde. Reprenant l'analyse du cas brésilien faite par un jeune économiste américain, A.G. Frank (de quel se demande pourquoi le Brésil continue à supporter des rapports avec les Etats-Unis si nuisibles à ses propres intérêts), Sweezy cite la thèse suivante défendue par Frank: l'explication de cette dépendance "doit être cherchée au cœur même des relations entre le Brésil et les Etats-Unis. Tout d'abord, bien sûr, ses relations appartiennent à quelques Brésiliens de l'argent et du pouvoir. Ces milieux alors emploient ce même pouvoir pour maintenir ces relations. En second lieu, avec le temps le Brésil est devenu si dépendant que la libération coûterait tellement cher à court terme, que, quel que soit le gain à long terme, beaucoup d'autres milieux, et en particulier tous les gouvernants, les acceptent avec répugnance. Ainsi, à court terme, la cessation des crédits devant refinancer la dette déjà existante, forcerait à interrompre les importations qui sont, elles aussi, nécessaires pendant ce bref délai, car, pendant ce temps, ces mêmes relations économiques ont détruit ou empêché la création de moyens de production qui auraient permis de se passer de ces importations. Si l'on cherche encore un peu plus à échapper à ces relations et que les investissements américains soient menacés, le coût à court terme, ainsi que le prouve le cas de Cuba, en est l'arrêt de tout commerce. En un mot, le Brésil et les pays qui se trouvent dans la même situation se trouvent dans des rapports de serfs endettés semblables à ceux que liait au temps jadis le paysan à son seigneur et créancier, rapport dont la prolongation paraît rendre nécessaire par le seul fait qu'on les utilise. Enfin, autant que possible... les Etats-Unis alimentent aussi la science économique et même les idéologies qui essaient de démontrer que ces rapports d'exploitation ne sont pas seulement nécessaires mais souhaitables..."

Ce schéma se retrouve, avec de nombreuses variations, entre la plupart des pays industrialisés et le Tiers Monde. Les termes de l'échange, comme on appelle en économie le rapport prix-quantité de produits échangés entre deux pays, est de plus en plus défavorable au Tiers Monde.

Ainsi, en 1954, on achetait une jeep avec la valeur de 14 sacs de café, aujourd'hui, il en faut 39. On a calculé que le bénéfice réalisé par les pays riches importateurs de matières premières par la dégradation des termes de l'échange était égal ou supérieur au 8 milliards de dollars de l'aide "consentie" au Tiers Monde. Comme l'écrivait récemment Josué de Castro, "donc l'aide ne sert en rien au développement, elle ne fait que boucher un trou que l'on creuse en même temps" (Le Monde, 8-3-67).

"Même" de petits pays comme la Suisse, qui se prélassent confortablement dans sa bonne conscience de pays neutre (une neutralité fort payante puisqu'elle permet à la Rhodésie de lancer des emprunts en Suisse pendant que les banques suisses voient pudiquement dans leurs coffres les milliards provenant de la fuite des capitaux du Tiers Monde et que la Nestlé accumule les superbes bénéfices provenant de la chute des prix du café et du cacao sur le marché mondial), "même" de tels pays participent à cette "planification de la misère", car les structures économiques contemporaines tendent de plus en plus vers une intégration à l'échelle internationale.

Mais il est clair aussi que les élites dirigeantes de la plupart des pays du Tiers Monde ont un comportement économique qui va directement à l'encontre des nécessités du développement. Car le socialisme dont se gargarisent si facilement ces "nouveaux bourgeois" — qui la plupart du temps ont simplement remplacé l'ancien colonisateur, en tout cas dans leur mode de vie — ce socialisme impliquerait en fait une réorientation radicale d'économies pour l'instant orientées autant vers les besoins des élites en whisky, Mercedes et produits de beauté qu'en tracteurs ou autres biens d'équipement. Dans l'article déjà cité de Chaliand, on trouve les deux tableaux suivants (que nous citons à titre d'illustration) présentant certaines importations des pays francophones d'Afrique Noire. Les chiffres sont en millions de C.F.A. pour 1964.

Engrais	1.517,8
Outils et matériel agricole	1.200,0
Tracteurs	3.741,5
Machines-outils	2.478,1
Boissons alcoolisées	7.294,2
Voitures particulières	5.592,6
Essence pour voitures particulières	3.561,6

GRAND TOUR D'EUROPE du 1er au 22 avril \$895.

(comprend: Transport, hôtels, repas, etc...)

Voyez 12 pays et les grandes capitales — Fatima, Lourdes, Lisieux, Padoue, Paris, Rome... Jours Saints à Assise, Audience avec le Saint-Père.

• Nos guides vous accompagnent du commencement à la fin.

Agences Franciscaines Inc.
500, 8e Avenue — Québec 3
Tél.: 523-0031

Parfums et cosmétiques 1.269,1
Tout effort réel de développement impliquerait une idéologie radicale que ces pays ne possèdent pas. On ne développe pas un pays avec les goûts du consommateur français ou américain. On ne construit pas le socialisme en s'iroutant du Cinzano dans les dancings. Mais il faut, à la décharge des élites qui reçoivent sans méfiance la pomme empoisonnée de l'indépendance, demander: qui fabrique et vend le whisky? qui écoule les Mercedes? qui brade les transistors de luxe? Et l'on revient ainsi au problème de relations économiques internationales.

Il faut aussi ajouter, comme le fait l'économiste indien Rao, que les exigences d'austérité prêchées par l'Occident sont souvent assez mal aux yeux de ces élites. "Il n'est pas non plus facile pour eux d'accepter qu'on leur demande de serrer leurs ceintures et même de se passer couramment de quelques nécessités fondamentales de l'existence, pendant que ceux qui leur donnent cet excellent conseil s'activent à dépenser des ressources économiques en stimulant artificiellement leurs appétits fatigués et en créant des besoins nouveaux et inutiles afin de pouvoir utiliser leurs ressources productives au maximum. Les frontières nationales ne devraient pas créer une telle différence dans les niveaux nationaux de vie: et si elles continuent à le faire, la dynamique du problème économique pourra bien aboutir à un effort violent pour éliminer ces frontières".

Ainsi, il est très difficile d'être optimiste quant à l'issue du problème du développement. Cette revue demande depuis des années de réformes radicales dans les structures du commerce international. Mais ces réformes impliquent une décision politique que l'Occident semble peu capable, en effet, de prendre.

Suite à la page 6

NOUVEAU COURS COLLÉGIAL

(deuxième année)

et

BACCALAURÉAT ES ARTS

(niveau de philosophie)

Programmes de la faculté des arts de l'Université de Montréal

ÉDUCATION PHYSIQUE

(initiation aux sports individuels)

EXTERNAT COLLÉGIAL

garçons et filles

SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

3880, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal 25, Qué.

(nombre d'inscriptions limité)

Renseignements: 932-4716

entre 9.00 et 16.30 heures
du lundi au vendredi inclusivement

Étudiez ★ agissez ★ progressez

Livre d'orientation de l'homme moderne et dynamique

Ce livre constitue l'introduction à notre cours de perfectionnement intellectuel et spirituel, par correspondance.

Perfectionnement de la mémoire - Perfectionnement et concentration de l'attention - Méthodes et principes - Timidité et prudence - Confiance en soi et présomption - Persévérance organisée et obstination - Enthousiasme - Attitude positive et bienveillante - Ingéniosité et supériorité - Critique constructive - Jugement, bon sens et présence d'esprit - Solutions salutaires.

Demandez, contre 25 cents, notre nouveau PROSPECTUS très détaillé.

Postez ce coupon aujourd'hui!

CERCLE PSYCHOLOGIQUE
C.P. 938, Station B, Montréal, P.Q.

COUPON

Sans aucune obligation de ma part, je désire recevoir le nouveau PROSPECTUS contenant le plan de toutes les leçons du Cours de perfectionnement intellectuel et spirituel. *Ci-joint 25 cents pour frais.

PRÉNOM et NOM

(préciser: M., Mme ou Mlle)

Profession

Âge

(si moins de 21 ans)

ADRESSE complète

Veuillez écrire très lisiblement — merci!

HMH

1029, Beaver Hall, Montréal, UN. 6-6255

8e MILLE

NOUVELLE ÉDITION À PRIX POPULAIRE: \$2.00

Pierre Elliott Trudeau

LE FÉDÉRALISME

ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

Un avion d'Air France s'écrase en Guadeloupe

PONTE-A-PITRE (AFP) — Un Boeing d'Air France, du courrier normal, venant d'Amérique du sud, s'est écrasé hier soir dans la région de Saint-Claude, une région montagneuse de la Guadeloupe.

L'appareil était en provenance de Bogota, Colombie, et avait fait escale quelques heures plus tôt à Caracas, Venezuela. Il y avait 51 passagers à bord plus les onze membres de l'équipage.

Le préfet de la Guadeloupe a aussitôt décrété le plan Orsec, et des équipes de secours se sont immédiatement mises à la recherche de l'avion, guidées par un brasier qui enflammait une partie de la montagne de Saint-Claude.

Il n'y a aucun survivant, a-t-on confirmé, peu après, de l'aéroport de Caracas.

Le bill 4 est adopté en deuxième lecture

QUEBEC (par G.L.) — Les 96 députés présents à l'Assemblée législative, hier soir, ont adopté à l'unanimité le principe du projet de loi en vertu duquel la commission municipale pourra dorénavant faire enquête sur tout aspect de l'administration d'une municipalité lorsque le conseil des ministres lui en fera la demande. Ils ont ensuite entrepris l'étude du bill numéro 4 en comité plénier.

L'opposition libérale a demandé à nouveau, mais en vain, que la commission municipale fasse une enquête publique sur Saint-Michel, et que de plus toutes les enquêtes de la commission municipale soient tenues en public.

Un amendement en ce sens a été repoussé par le président et la Chambre a maintenu sa décision par un vote de 54 à 39, M. Hanley votant avec le gouvernement.

Le ministre des affaires municipales, M. Lussier, a souligné que la commission municipale est un organisme quasi

judiciaire depuis 1962, dont les membres sont nommés pour dix ans, qu'ils connaissent bien les affaires municipales et qu'ils sont les plus aptes et les plus impartiaux qui soient pour mener des enquêtes dans ce secteur.

Il a donné l'assurance que lorsque la commission aura découvert des faits précis, sérieux, "bouleversants", elle fera rapport au ministre de la justice, qui, lui, en vertu du code criminel interviendra des poursuites appropriées.

Les députés libéraux ont soutenu qu'en décrétant des enquêtes publiques, le gouvernement démontrerait qu'il n'a personne à protéger, qu'il désire prendre tous les moyens pour faire la lumière et pour assurer la population sur l'intégrité de ses administrateurs. L'opposition estime que la loi sera impraticable et inefficace, et que la commission pourra se trouver dans l'obligation de juger elle-même ses propres actes ou décisions.

Wagner: la justice a besoin d'un chien de garde, la presse



en laboratoire ultra-moderne

NOUVEAU COURS débutant le 19 mars

Démonstration gratuite Résultats garantis

384-0400

ÉCOLE AUDIO-VOCAL INC.

367, est Henri-Bourassa, (près du métro)

La seule école du genre au Québec

QUEBEC (par G.L.) — L'appareil judiciaire a besoin de ce chien de garde qu'est la presse pour aboyer aux virages les plus dangereux.

C'est ce qu'a souligné hier l'ex-ministre de la Justice, M. Claude Wagner, au cours de son intervention en chambre en faveur de la tenue d'une enquête publique sur l'administration de Saint-Michel, au cours du débat sur le projet de loi visant à accorder des pouvoirs d'enquête plus étendus à la Commission municipale.

Le député de Verdun a admis que les enquêtes publiques peuvent causer des torts passagers à certaines personnes. "Mais dit-il, entre ces écorchures isolées et, d'autre part, l'irrépressible épidémie que provoquerait une justice distribuée à la sauvette, des dossiers inaccessibles, des jugements qu'on ne pourrait jamais attaquer, il y a un fossé qu'on ne doit pas franchir."



À VENDRE OU À LOUER

PLACE UPPER TRAFALGAR

"Une villa dans la ville"

Adjacent au Parc Mont-Royal

Location de \$550 par mois incluant chauffage, tax.

Enlèvement de la neige, entretien du jardin.

3-4 chambres à coucher

2 1/2-3 1/2 salles de bain

Garage double, Jardin

Terrasse sur le toit.

CANADIAN PROPERTIES LTD

Une rue au nord du Boulevard

près Côte-des-Neiges

Ouvrez tous les jours 1-7 p.m.

937-5220

COURS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

SESSION D'ÉTÉ

commençant le 26 mars 1968

* * *

Examen d'admission sur rendez-vous. Pour recevoir une brochure ou pour tous renseignements, appelez:

BERLITZ TRADUCTIONS

288-3111 - Postes 70-71-72 - Place Victoria - Montréal.

Québec n'a jamais reçu de 'communication' d'Ottawa au sujet du Gabon

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le premier ministre, M. Daniel Johnson, a nié hier une allégation du premier ministre du pays, M. Pearson, selon laquelle Ottawa n'avait pu en venir à une entente avec le Québec au sujet de l'envoi d'une délégation canadienne à la conférence des ministres de l'éducation des pays francophones d'Afrique et Malgache, à Libreville, le mois dernier.

M. Johnson a affirmé que lui-même, ni le ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal (qui a dirigé la délégation du Québec à cette réunion internationale), n'avaient reçu une "communication officielle" émanant d'Ottawa à cet égard. Peut-être y a-t-il eu des échanges de vues au niveau des fonctionnaires, mais il n'y a jamais eu de proposition officielle du gouvernement central, a dit M. Johnson.

Ottawa a suspendu ses relations diplomatiques avec le Gabon, il y a deux jours, prétextant que ce pays a agi "contrairement au droit international et au maintien de relations étroites et amicales entre nos deux pays à l'occasion de la conférence du 5 au 10 février à Libreville". Dans sa déclaration, M. Pearson a soutenu qu'Ottawa avait "même proposé que le ministre québécois de l'éducation dirige une délégation canadienne" à Libreville.

Est-ce exact? ont demandé hier les journalistes à MM. Johnson et Cardinal? "Jamais", ont répondu l'un et l'autre, sans hésitation.

Le Québec avait été invité directement par le pays hôte à prendre part à cette réunion, et M. Cardinal avait qualifié sa présence à Libreville de "précédent dont il faudra tenir compte à l'avenir".

Le journaliste du DEVOIR a demandé au premier ministre si la "réaction" d'Ottawa compromettrait la présence du Québec à la session "européenne" de la conférence de Libreville, session qui devrait avoir lieu à Paris vers la fin du printemps et qui a pour but de préciser ou de mettre en oeuvre les décisions prises à la conférence africaine?

M. Johnson a paru un peu surpris, et a demandé: "Y a-t-il une session européenne?" avant de quitter aussitôt les journalistes qui l'interrogeaient à l'issue de la présentation du mémoire de la CEQ au gouvernement.

Le premier ministre n'a pas voulu faire d'autres commentaires, renvoyant ses interlocuteurs au communiqué transmis par son bureau lundi soir, et dans lequel il jugeait "prématuré et inopportun" le geste d'Ottawa à l'égard du Gabon.

Le gouvernement du Québec soutient qu'il possède le prolongement international de ses attributions internes et, singulièrement, dans le

domaine de l'éducation, et qu'il est donc normal que certains gouvernements étrangers, désireux de maintenir des rapports avec le Québec dans certains domaines de ses compétences internes, communiquent directement avec le gouvernement du Québec.

Précisément, dans son mémoire, la Corporation des enseignants du Québec recommande à l'Etat du Québec d'endosser les recommandations sur la condition du personnel enseignant adoptées par l'UNESCO le 5 octobre 1966. En adoptant cette charte de l'enseignant, dit la CEQ, "l'Etat du Québec, faisant entendre sa voix dans le concert des nations, affirmait une fois de plus sa juridiction exclusive en cette matière et sa capacité internationale dans les domaines qui lui sont exclusivement réservés".

De la surenchère

M. Johnson a profité de l'occasion pour réitérer la position du Québec et dire qu'Ottawa "semble encore se confiner dans une étroite définition des relations internationales qui ne tient pas compte de l'évolution des communications et des mentalités".

Visiblement soucieux de ne pas jeter de l'huile sur le feu, le premier ministre a répété que les divergences de vues entre Québec et Ottawa peuvent se résoudre par la négociation, mais que la position "unilatérale" et "assez raide" prise par Ottawa à l'égard du Gabon constituait une "drôle de façon" de négocier. L'espère simplement, dit-il, qu'après le congrès du leadership libéral, nous pourrions entreprendre des négociations sérieuses sur la répartition des pouvoirs et des compétences.

Il a rappelé le programme de son parti, qui réclamait en 1966 pour le Québec "une extension de ses pouvoirs et de sa souveraineté même sur le plan international", en vue de faire du Québec un véritable état national.

Le président de la CEQ, M. Laliberté, pressant les ministres de questions, ces derniers ont dit qu'il y avait moyen de mettre en oeuvre une convention internationale, dans les faits, de façon concrète, sans être tenu de la dire de façon expresse.

D'autre part, les libéraux provinciaux se sont abstenus de commenter la situation, on en tire nettement l'impression que, tout en étant pleinement d'accord avec la position prise par le gouvernement de l'Union nationale, ils ne veulent pas donner à ce dernier l'occasion de faire de la "surenchère" à son profit.

Aucune question n'a été posée en chambre à cet égard.

Conclusion d'une journée d'étude

L'Eglise ne pourra plus se soustraire à la loi de l'impôt

OTTAWA (DNC) — "L'Eglise se tend à perdre son statut d'autorité parallèle à l'autorité de l'Etat pour ne devenir qu'une autre institution au sein de la société civile. L'action de l'Eglise en tant qu'institution civile sera donc réglée, non plus par le droit canonique, mais par la loi civile. Il est à prévoir, il est à présérer que l'Eglise ne pourra plus, ne devra plus se soustraire à la loi civile en général, à celle de l'impôt en particulier, que son droit à l'exemption diminuera à mesure que disparaîtront ses prolongements sociaux institutionnels".

Telle est l'une des principales conclusions de la journée d'étude sur l'Eglise et l'impôt qui avait été organisée sous les auspices de la Conférence catholique canadienne hier, et à laquelle participaient plusieurs évêques et des membres de communautés religieuses.

Dans l'aménagement d'une loi de taxation visant l'Eglise, ont estimé les participants, il

faudra éviter que l'homme religieux soit "pénalisé par rapport à l'apostrophe" (ce qui enfreindrait le droit des individus à la liberté des cultes en rendant onéreuse l'adhésion à une religion), éviter aussi que "l'homme religieux ne soit pas favorisé par rapport à l'athée".

Dans cette perspective, a-t-on convenu, il y a lieu d'étudier avec le gouvernement quels sont les services communautaires admissibles à l'exemption et quels sont ceux qui ne le sont pas.

D'autre part, les participants ont reconnu que la socialisation progressive de la société dans laquelle nous vivons impose à l'Eglise de réviser son attitude à l'égard de l'impôt.

Cette révision, a-t-on estimé, entraînera un changement de mentalité à l'égard des taxes et autres formes d'impôt; un changement dans la manière d'agir et de faire, l'obligation de connaître les lois, de rationaliser les administrations, le devoir de col-

laborer avec l'Etat dans l'interprétation des lois.

Bref, l'Eglise doit apprendre à se resituer dans la société, ont conclu les participants. Elle doit s'appliquer à distinguer ce qui, dans ses activités, est de l'ordre de la religion ou du culte et ce qui est de l'ordre de la bienfaisance.

Les exemptions dont jouira à l'avenir l'Eglise seront fondées non plus sur une question de droit ou de privilège mais sur une question de convenance et d'utilité des services rendus au bien commun.

Deux grands postulats ont été invoqués en faveur de l'exemption:

A — les organismes non lucratifs dans les activités constituent un service communautaire méritent le privilège de l'exemption.

B — les institutions religieuses sont exemptes en vertu de leur assimilation aux corporations à but non lucratif.

ajouté, et les protesteurs peuvent faire beaucoup pour les aider.

Le président de la CEQ, M. Raymond Laliberté, a répondu que sa centrale se préoccupait grandement de l'aspect humain des relations maîtres-élèves, et que les mesures que l'on a commencé à mettre en oeuvre feront en sorte de "rejoindre l'élève plus individuellement qu'il ne l'a jamais été sous l'ancien système d'éducation".

Urgence de solutions politiques

Suite de la page 5

ter les frais de l'opération, et ce ne pourrait être que les pays industrialisés. Or, vu les structures capitalistes de ces pays, une telle opération se solderait soit par une hausse du coût de la vie, soit par un ralentissement de son élévation. Quel gouvernement occidental serait donc prêt à faire cette opération qui risquerait fort de ressembler à un suicide politique? Si un gouvernement Libour en Grande-Bretagne ne peut pas tenter un redressement économique destiné à favoriser ses propres sujets sans que les électeurs le désertent, quel autre gouvernement le fera en faveur de des-

herités habitant au bout du monde? On pourrait croire que les pays du bloc socialiste sont dans une meilleure position pour tenter l'opération, vu qu'il ne dépendent pas de caprices

d'un électoral flottant au gré des prix du blé, mais nombre de négociateurs du Tiers Monde savent par expérience combien ces pays peuvent être durs dans les négociations commerciales, s'ils n'opposent pas leurs intérêts à ceux du Tiers Monde comme ce fut le cas ce printemps entre l'URSS et l'Algérie au sujet du gaz naturel.

Ainsi, contrairement au rédacteur du magazine en vogue cité au début de ces pages, nous voudrions à tout prix réveiller l'inquiétude, stimuler l'angoisse. Le temps presse: les problèmes que nous avons décrits sont terriblement urgents. Et si les pays industrialisés ne savent pas aujourd'hui se départir volontairement de leur surplus souvent mal acquis, il leur sera arraché demain par la violence

Aujourd'hui

Sur le thème de "La foi dans le monde d'aujourd'hui", il y aura échanges libres aujourd'hui, entre 11h30 et 12h30, au nouveau cinéma Bonaventure. Mme Georges Vanier, chancelier de l'université d'Ottawa, amorcera le dialogue avec la salle. L'entrée est libre.

La commission d'enquête sur la santé et le bien-être social tient des audiences publiques aujourd'hui à la salle de conférence du ministère de la famille et du bien-être social, 6161, rue St-Denis à Montréal. Témoigneront: l'Association des psychiatres du Québec, la Province de Québec Osteopathic Association, l'Institut de gérontologie de l'hôpital Notre-Dame de la Merci et le conseil des médecins de l'hôpital Notre-Dame de la Merci.

La Communauté chrétienne de l'université de Montréal organise ce soir, entre 17 et 22h, un colloque qui aura lieu à la petite cafétéria du centre social, 2332, rue Maplewood. Le sujet traité sera: "La violence constitue-t-elle la seule réponse efficace à la violence. L'Evangile exige-t-il une réponse essentiellement non violente à l'oppression?"

Les membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce du district de Montréal tiendront une réunion régulière aujourd'hui, dans la salle du conseil d'administration de la maison Dupuis Frères Limitée, afin de signaler d'une façon bien spéciale le fait que Dupuis célèbre cette année son centenaire.

"Le rôle économique des gouvernements" sera discuté par MM. Peter Bryant, professeur à la faculté de commerce de McGill, et Robert Bourassa, économiste et député de Mercier, à l'assemblée législative, ce soir, à 20h, à la salle Marquette, 663, 2e avenue, Lachine. Le public est invité à participer à la discussion. Ce colloque est organisé par la région Montréal Nord-Ouest de la Fédération libérale du Québec.

A l'occasion de la Semaine de l'éducation, l'Alliance des professeurs de Montréal, organise un panel sur la réforme scolaire, panel auquel participeront MM. Emile Robichaud et Gilles Laprade, auteurs du livre "Adolescents en détresse", Gilles Gagné, chroniqueur de l'éducation au journal "Le Devoir" et Jean-Maurice Lamy, professeur de philosophie à l'école normale Jacques-Cartier. Cette manifestation, à laquelle tous les gens intéressés à l'éducation pourront participer, aura lieu à 20 heures dans l'auditorium de l'école normale Jacques-Cartier, 1301 Sherbrooke est.

AVIS

AVIS est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 D du Code Civil de la Province de Québec, qu'un nantissement et transfert de toutes dettes, présentes et futures de Universal Concrete Services Ltd., à Affiliated Factors Corp., et exécuté le 20 février 1968, a été enregistré le 1er mars, 1968 au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2046500. Le 1er mars, 1968.

AFFILIATED FACTORS CORP.

AVIS

AVIS est par les présentes donné conformément à l'Article 1571 D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures, de Notre-Dame Lumber Inc. ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal et une place d'affaires en la Cité de Pointe-aux-Trembles, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 février 1968, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 1er mars 1968, sous le No 2046519.

Banque Canadienne Nationale

Montréal, le 1er mars 1968

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Dame Judith Emily Coull, confédération, du 3500 Rue de la Montagne, Appartement 16, dans la Cité et District de Montréal, dans la Province de Québec, entend présenter une pétition au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, demandant le changement de son nom en celui de Judith Emily Adamson, suivant les dispositions de la Loi de changement de nom.

Montréal 28 février 1968

Sam Goldwater, Avocat
Procureur du requérant
31, ouest rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.
Tel. 845-3231.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Article 1571 (d) du Code civil, que messieurs René Dagenais, président et Georges Dagenais, secrétaire trésorier, faisant affaires dans le district judiciaire de Montréal sous la raison sociale de City Laundry & Dry Cleaning (Verdun) Ltd., ont transporté toutes leurs créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Royale du Canada, suivant acte daté du 15 février 1968, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 26 février du mois de février 1968, sous le numéro 2045426.

Signé à Verdun, ce 1er jour de mars 1968.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 745 846

DAME ELLEN KING, épouse séparée de biens de WAYNE GRAY, de la Ville de Pierrefonds, district de Montréal, et la résidente au 6008 rue Bourassa,

Demanderesse

- vs -
WAYNE GRAY, entrepreneur, de la Ville de Pierrefonds, district de Montréal, et la résidente au 12429 boul. Richer,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, WAYNE GRAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTRÉAL, le 1er mars 1968.

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

Me RALPH A. COHEN,
Avocat
1255 Carré Phillips,
Suite 200,
Montréal, P.Q.
Procureur de la demanderesse.

CANADA

Province de Québec

District de Québec

COUR SUPÉRIEURE

No 152-134

DAME IRÈNE B. BOISBRIAND, tavernière, domiciliée et résidant à 1245, avenue Maguire, Cité de Silley, agissant tant en son nom personnel, en qualité de tutrice à son enfant, Jean-Guy Boisbriand et aussi comme mandataire pour ses enfants Gilles et Lise Boisbriand,

Demanderesse

- vs -
JEAN NORMANDIN & MARCEL LÉPINE, des Cité et district de Québec,

Défendeurs

ORDONNANCE

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans un délai d'un mois à compter de la dernière publication du présent ordre dans: Les journaux L'Action et The QUEBEC CHRONICLE TELEGRAPH de la Cité de Québec et The Gazette et LE DEVOIR, de la Cité de Montréal. PRENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au Greffe.

BUREAU DU PROTONOTAIRE

Québec, le 22 février 1968.

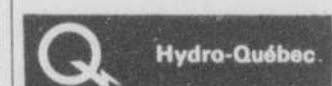
(S) A. LANGEVIN

P.A.C.S.D.Q.

COPIE CONFORME

GRAVEL THEMSON & GRAVEL

Procureurs de la demanderesse



APPEL D'OFFRES
GTR-68-10061
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 19 mars 1968

Lignes à 315 kV,

Outardes 3 - Manicouagan

Outardes 4 - Micoua

FOURNITURE DE CÂBLE DE GARDE EN ACIER GALVANISÉ

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules sont admises à soumissionner ceux qui manufacturent complètement au Canada les produits ci-haut mentionnés et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 1er mars 1968



APPEL D'OFFRES
GPE-68-10054
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 2 avril 1968

Postes Charlesbourg
et Laurentides
(Comté de Québec)

FOURNITURE DE TREIZE (13) DISJONCTEURS À SOUFFLAGE D'AIR 315 kV, 20,000 MVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de CENT MILLE DOLLARS (\$100,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 1er mars 1968

AVIS

AVIS est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 D du Code Civil de la Province de Québec, qu'un nantissement et transfert de toutes dettes, présentes et futures de Nash Equipment Corp., à Affiliated Factors Corp., et exécuté le 20 février 1968, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 1er mars, 1968, sous le numéro 2046502. Le 1er mars, 1968.

AFFILIATED FACTORS CORP.

AVIS

AVIS est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 D du Code Civil de la Province de Québec, qu'un nantissement et transfert de toutes dettes, présentes et futures de Metro Rental Ltd., à Affiliated Factors Corp., et exécuté le 20 février 1968, a été enregistré le 1er mars, 1968, au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2046501. Le 1er mars, 1968.

AFFILIATED FACTORS CORP.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le vingt et un jour de février 1968, sous le No. 80699, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Gati-neau un contrat de vente, cession et transport par Morrison-Lamotte Bakery Limited à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à chartre, de l'université des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Morrison-Lamotte Bakery Limited.

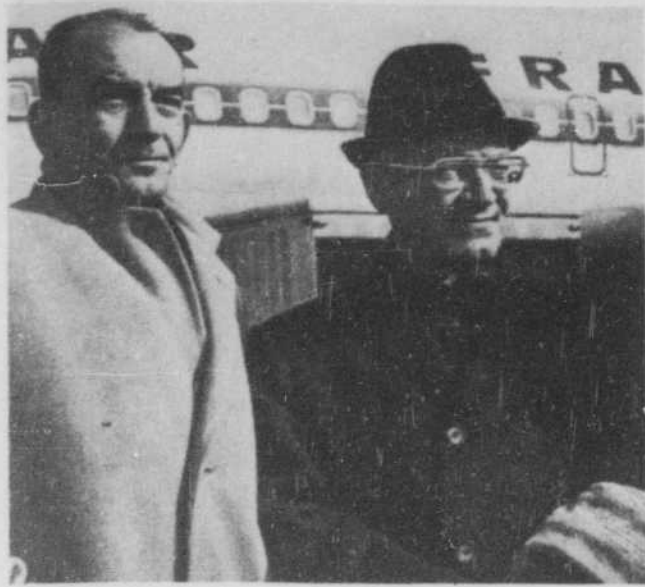
Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 157 (d) du Code Civil de la Province de Québec. Le 1er jour de mars 1968

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

CANADA

Province de Québec

District de Montréal



M. Max Chamson (à d.), nouveau directeur du bureau de tourisme du gouvernement français au Canada, est accueilli à son arrivée à l'aéroport de Montréal par son prédécesseur, M. François Michaut. Ce dernier est muté à Barcelone, Espagne. M. Chamson était auparavant conseiller du bureau de tourisme du gouvernement français à Paris. (Photo PC)

Des écoles françaises à Maillardville?

COQUITLAM, C.B. — La commission scolaire du district 43 (qui englobe le centre francophone de Maillardville) a voté ces jours derniers une résolution dans laquelle elle demande au gouvernement du premier ministre W.A.C. Bennett la permission d'inaugurer un programme pilote pour l'enseignement en français.

Le programme débiterait à l'autonomie au niveau du jardin d'enfance, avec les trois premières années du cours primaire à être ajoutées, mais ce pourrait être le commencement d'une expérience appelée à s'étendre. "Les résultats de ce programme de quatre ans, a dit le proposeur de la résolution, le commissaire S.M. Leggatt, nous indiqueront dans quelles voies nous engager pour l'avenir."

Un des neuf commissaires, M. R.A. Ludlow, s'est abstenu de voter; un autre, M. W.M. Johnstone, s'est vivement opposé à la mesure. "La langue de l'Amérique du Nord, a dit ce dernier, est l'anglais. C'est la langue internationale. Il devait ajouter plus tard: "Voici ce que je conseille aux Canadiens français: montrer-vous intelligents, apprendre la langue de l'Amérique du Nord, l'anglais." Le commissaire Ludlow s'est défendu d'agir sans savoir combien de citoyens dans ce district désirent réellement un enseignement en français.

L'initiative de la Commission scolaire répond à une requête de la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique et constitue un défi direct au premier ministre Bennett. Ce dernier s'est dit opposé à l'enseignement en français mais, en octobre dernier, il avait laissé entendre que le cabinet étudierait toute requête lui venant d'une commission scolaire et qui pourrait réclamer quelques classes de français.

La résolution de la Commission scolaire du district 43 demande au gouvernement de partager avec elle le coût du programme. Elle ajoute: "La Commission scolaire serait heureuse de toute aide que pourrait lui apporter le ministère de l'éducation, tant au point de vue programme qu'au point de vue organisation, et il lui ferait plaisir également de coopérer de toute manière avec le ministère."

Le Dr M. F. Angus, un médecin, membre de la Commission scolaire, a dit qu'il était favorable à la résolution pour plusieurs raisons. Ces classes entièrement en français dans les premières années du cours, a-t-il dit, devraient fournir un certain nombre de citoyens bilingues. Nous visons, a-t-il ajouté, à former des citoyens du Canada. Ces classes ne seront d'ailleurs pas réservées uniquement aux élèves d'origine maternelle française.

Enfin, un autre commissaire, Mme B.C. Gilmore a dit: "Je crois que le fait que nous ayons des difficultés à obtenir des professeurs français est une condamnation de notre système actuel."

Montréal-Québec



par le Rapido vous voyagez

en toute quiétude
à quatre pieds
d'altitude!

- 3 Rapidos par jour — aller-retour.
 - Repas offerts gracieusement aux détenteurs de billets de voiture-salon.
 - Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 00, 17h 20.
 - A l'aller et au retour, le train arrêté à Ste-Foy.
- Le tarif Rouge est de retour!
Billet simple de voiture coach, les jours de tarif Rouge:

\$4.20

CN

La nouvelle université de langue française sera juridiquement autonome, mais publique au sens où le sont par analogie les CEGEP

par Gilles Lesage

QUEBEC — La nouvelle université de langue française à Montréal sera "publique" au sens où le sont, par analogie, les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Elle ne sera certainement pas "privée" comme les universités existantes, lesquelles pourront se joindre à l'université dont la création est prévue au cours de la présente session.

Telle est l'une des importantes précisions qu'a apportées hier midi le ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, au cours de la présentation du mémoire annuel de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) au gouvernement Johnson.

Le mémoire a été rédigé en mai dernier, alors que la CEQ s'appelait encore la Corporation des instituteurs et institutrices du Québec; mais, à la suite d'un "imbroglio", il n'a pu être étudié publiquement avant hier.

La CEQ recommande au gouvernement la création d'une université publique à laquelle se rattacherait des centres universitaires offrant graduellement les années d'étude conduisant au premier grade.

Le ministre Cardinal a répondu que la loi-cadre sur les institutions d'enseignement supérieur est presque complétée et qu'elle comportera quatre parties.

La loi prévoit un conseil de coordination et de planification des universités actuelles et futures.

Le projet créera également un organisme général des futures universités, dont la deuxième université de langue française à Montréal, organisme qui prendra sous sa tutelle ou sa férule les centres d'études universitaires. Il y en a trois présentement dans la province, à Trois-Rivières, Chicoutimi, et Rimouski.

En troisième lieu, il y aura une commission de recherche.

Enfin, le projet de loi prévoit le mode de financement des institutions d'enseignement supérieur.

Au président de la CEQ, M. Raymond Laliberté, qui lui rappelait que la CEQ n'avait pas encore été consultée, le ministre a dit qu'il n'avait pas terminé la série des consultations entreprises, en premier lieu, avec la conférence des recteurs des universités. M. Cardinal a donné l'assurance que, dans "l'organisme général" prévu, les syndicats, les professeurs et les étudiants seront représentés.

Le ministre a réaffirmé que la première priorité de la future université portera sur la formation des maîtres, de même que sur la formation de techniciens supérieurs ou technologues de niveau intermédiaire entre les ingénieurs et les techniciens.

En ce qui concerne la création et le rôle d'autres centres universitaires dans les régions excentriques de la province, le ministre a dit qu'on n'en était pas encore rendu à ce point dans les études au ministère; mais que l'on envisageait d'utiliser à plein les techniques audio-visuelles, la radio et la télévision, pour rejoindre maîtres et élèves partout dans la province.

Un pour cent à la recherche?

Le premier ministre, M. Johnson, a renchéri que le gouvernement était à mettre au point un plan général de radio-télévision éducative. La préparation du plan, a-t-il dit, pose certaines difficultés, en raison du manque de maîtres, de la limitation des ressources et des budgets — "à cause de la mauvaise répartition des pouvoirs de taxation".

Il faut de plus relier cette question à celle de l'utilisation, d'ici cinq à sept ans, des satellites intercontinentaux, de sorte que tous "puissent profiter au maximum de la diffusion du savoir".

Le plan général devrait être rendu public d'ici cinq à six mois, a précisé M. Johnson. D'autre part, la CEQ préconise la création d'un centre de recherches en éducation, rattaché à une université publique, dans le but de sauvegarder l'esprit de liberté et l'autonomie nécessaire aux chercheurs.

M. Laliberté a rappelé que le ministère a consacré dans son budget actuel une somme de \$364,000 à la recherche en éducation, somme qu'il a mise en parallèle avec le crédit de \$20 millions accordé pour la recherche en électricité.

A son avis, le ministère devrait affecter un pour cent de son budget, soit environ

Que pensent les enseignants de la constitution?

QUEBEC (PC) — La Corporation des enseignants du Québec (CEQ) commencera bientôt une enquête à caractère scientifique pour connaître l'opinion constitutionnelle de ses quelque 50,000 membres.

C'est ce qu'a révélé le président de l'organisme, M. Raymond Laliberté, quelques instants avant la présentation au gouvernement du mémoire annuel de la CEQ.

L'étude, dont les résultats doivent être rendus publics en juillet prochain, sera dirigée conjointement par MM. Vincent Lemieux, politologue de l'université Laval, et Gilles Perras, directeur de la recherche à la Corporation des enseignants du Québec.

Actuellement, a ajouté M. Laliberté, la CEQ procède à une sorte de pré-enquête afin de savoir jusqu'à quel point ses membres sont au courant des différentes questions constitutionnelles.

\$7 millions à la recherche en éducation, la plus nécessaire de toutes.

Le ministre a convenu que la somme consacrée à la recherche devrait être augmentée, et que ce sera précisément l'une des préoccupations de la future université française à Montréal.

M. Johnson a dit pour sa part que la recherche en électricité et la recherche industrielle s'imposaient également; autrement dit, le Québec "court vers une catastrophe".

"Nous consacrons trop peu à la recherche en éducation au Canada et probablement encore moins au Québec, estime

la corporation. Pourtant le Québec est l'endroit où le besoin se fait sentir d'une façon particulière à cause de notre langue et de notre culture différentes."

La CEQ s'inquiète aussi des effectifs limités du nouvel organisme de recherche créé l'an dernier. "Il faudra, de toute nécessité, que le gouvernement les augmente considérablement et sans tarder, même s'il lui fallait pour cela la "rapatrier" à prix d'or les chercheurs canadiens que d'autres pays ont su mieux attirer et utiliser."

La CEQ reprend d'autre part son plaidoyer en faveur d'une scolarisation maximum versus l'éducation des seules "élites". Tout en admettant que la formule des institutions d'enseignement associées permet peut-être de rendre plus accessible l'école à un plus grand nombre d'élèves, elle estime que ce peut-être là une solution de facilité qui ne règle à peu près rien à long terme concernant l'accessibilité pour tous de l'école secondaire. Quant aux écoles de l'Etat, la CEQ recommande leur intégration pure et simple aux régionales dans les plus brefs délais.

Retards des salaires

Dans un autre domaine, la CEQ souhaite que le ministère étudie le problème des retards dans le versement des traitements aux enseignants, sous tous ses angles. "et trouve les moyens administratifs nécessaires pour que cesse ce préjudice intolérable dont souffrent chaque année quelques milliers d'enseignants".

Pas de bon sens

La centrale syndicale recommande à cet égard de planifier l'administration des commissions régionales et de transférer à ces dernières l'administration financière des commissions scolaires locales.

Le premier ministre a admis que cette situation n'avait "pas de sacré bon sens". Il a ajouté que ce qui inquiète le plus le gouvernement, ce sont les "dépendances scandaleuses en certains endroits, où il y a eu une ruée pour se tailler de beaux postes..."

Taxation régionale? Regroupement des commissions scolaires? Ces problèmes sont à l'étude, on simplement répondit MM. Johnson et Cardinal. Ce dernier s'est toutefois dit surpris de ce que, deux mois après son entrée en fonction, il y avait neuf commissions scolaires de plus, alors que le ministre veut les réduire...

En ce qui concerne la représentation de la CEQ à la Commission des relations de travail du Québec, le premier ministre a dit que le ministère du travail s'interrogeait sur les "caractères corporatistes" de la corporation, mais que, de toute façon, le ministère était à étudier toute cette question de la représentation syndicale. Tout ce que nous voulons, a repris M. Laliberté, c'est qu'on applique à la CEQ les mêmes principes que pour les autres centrales, telles la CSN et la FTQ.

Les recommandations de la Corporation des enseignants

QUEBEC — Les dirigeants de la Corporation des enseignants du Québec ont présenté hier leur mémoire annuel au gouvernement provincial.

Le document attire l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer la condition du personnel enseignant, sur l'importance de créer sans délai une université d'Etat, de développer la recherche en éducation, de donner priorité au secteur public dans la réorganisation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement général et professionnel postsecondaire.

Il contient aussi des recommandations relatives à la loi de l'instruction publique et au rôle du travail, et il touche au problème du syndicalisme de cadre. Le mémoire signale les retards fréquents dans le versement des traitements aux enseignants. Il réclame une représentation de la CEQ à la Commission des relations de travail du Québec. Il demande en outre la création d'un ministère des loisirs.

Voici la liste des recommandations de la CEQ, qui groupe quelque 60,000 enseignants du Québec.

La condition du personnel enseignant

● Nous recommandons que le gouvernement de la province endosse les recommandations sur la condition du personnel enseignant adoptées par l'UNESCO le 5 octobre 1966.

L'université publique

● Nous recommandons que soit fondée une université publique à laquelle se rattacherait des centres universitaires offrant graduellement les années d'études conduisant au premier grade universitaire.

La recherche en éducation

Nous recommandons: ● Que soit consacré à la recherche en éducation un pour cent des dépenses totales affectées à l'éducation pour assurer des ressources humaines et financières appropriées à l'importance de cet organisme;

● Que soient prises immédiatement des mesures pour augmenter le nombre de chercheurs et leur assurer des conditions de travail plus favorables et que l'on tente de rapatrier, grâce à des conditions de travail alléchantes, les chercheurs canadiens qui travaillent à l'étranger.

● Que l'on donne une plus grande extension aux objectifs de l'institut de recherches pédagogiques récemment créé afin qu'ils recouvrent le champ entier de l'éducation;

● Que l'on rattache cet institut à une université publique aussitôt que celle-ci sera créée;

● Que soient confiés à l'institut de recherches pédagogiques ou à un autre organisme les fonctions de coordination et de liaison entre les institutions qui s'intéressent à la recherche en éducation.

Le système des institutions associées et les écoles d'Etat

Nous recommandons: ● Que l'intégration des écoles d'Etat de niveau secondaire aux commissions scolaires régionales se fasse dans le plus bref délai;

● Que la formule des institutions associées soit utilisée le moins souvent possible. Le C.E.Q. préfère nettement l'intégration des institutions privées dans un système secondaire public polyvalent.

Le serment d'office des enseignants

Nous recommandons: ● Que soit adopté le principe du serment unique au début de la carrière dans l'enseignement;

● Que ce serment soit entouré d'une cérémonie officielle devant les représentants de la profession, de l'Etat et des institutions de formation des maîtres;

● Que la prestation du serment soit faite lors de l'obtention du permis d'enseignement, avant le début de la pratique et non au terme des années de probation;

● Que soient prises immédiatement les mesures nécessaires pour soustraire les enseignants à l'obligation de prêter serment chaque fois qu'ils ont à travailler en relation avec les examens officiels, même si le serment d'office unique dont nous avons parlé n'est pas encore instauré.

La législation scolaire

● Qu'à l'article 203 de la loi de l'instruction publique soit ajouté un article 203A, lequel se lirait comme suit:

"Tout instituteur congédié en vertu du deuxième paragraphe de l'article 203 pourra sans préjudice à son droit de recourir aux tribunaux civils, soumettre son grief à l'arbitrage, selon la convention collective régissant les parties, ou à défaut de telle convention ou si elle n'y pourvoit pas, à un conseil d'arbitrage de trois membres. La procédure prévue au chapitre 4, section 1 du code du travail s'appliquera."

● Que l'article 219 de la loi de l'instruction publique soit amendé afin que l'enseignant puisse disposer d'une période plus longue, soit jusqu'à 30 juin, avant d'être tenu de présenter à la commission scolaire sa demande écrite et personnelle aux fins de connaître les raisons qui motivent son non-réengagement;

● Qu'un comité tripartite soit formé aux fins d'étudier en détail la loi de l'instruction publique. Ce comité pourrait être formé de personnes désignées par le ministère de l'éducation, par la Corporation des enseignants du Québec et par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec;

● Que soit planifiée l'administration des commissions scolaires régionales et que soient transférées à ces dernières les responsabilités des commissions scolaires locales.

Le syndicalisme de cadre

● Nous recommandons que soit amendé le code du travail de façon que les employés de "cadre" puissent, en tant que salariés, former quand ils en sentent le besoin, des organisations syndicales et négocier des conventions collectives de travail.

La représentation de la C.E.Q. à la commission des relations de travail du Québec

● Nous recommandons que la C.E.Q. soit représentée à la C.R.T. et, à cet effet, nous priions le gouvernement de prendre les dispositions pour que cette représentation soit assurée le plus tôt possible.

Un ministère des loisirs

● Nous recommandons la création d'un ministère des loisirs disposant de l'autorité et des moyens d'action qui s'imposent.

A La Banque Provinciale on vous offre encore plus... à compter du 1er mars 1968

jusqu'à	4½%	5%	6%
Épargne avec assurance-vie	Épargne spéciale	Épargne à terme	
Si vous avez de 5 à 55 ans, vos dépôts vous donnent droit à une assurance-vie sans examen médical, égale au solde au moment du décès. Vous recevez non plus 4%, mais 4½% sur le solde minimum mensuel et vous pouvez faire des retraits au guichet. Assurance-vie maximum: \$2,500.	L'intérêt de 5% est calculé sur le solde mensuel minimum et versé tous les 6 mois. Même avec ce taux d'intérêt plus élevé que jamais, vous pouvez toujours faire des retraits au guichet.	Vous gagnez des intérêts supérieurs en proportion du terme que vous avez fixé. Vous pouvez retirer votre dépôt avant terme contre une légère réduction d'intérêt. Dépôt minimum: \$2,000. Terme minimum: 60 jours.	

Notre intérêt... c'est le vôtre!
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



COURS DE CONVERSATION

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO РУССКИЙ 日本語 Deutsch FRANÇAIS

Bénéficiez de nos 90 années d'expérience, de recherches et d'expansion

Leçons particulières — Cours collectifs — jour — soir toute l'année

Gratuits et sans engagement
Leçons tests, leçons de démonstration et de familiarisation

Berlitz Langues Vivantes

MONTREAL - 288-3111	SHAWINIGAN - 537-0416	VALLEYFIELD - 371-3010
CHATEAUGUAY - 280-3111	JOLIETTE - 756-0438	ST-JEROME - 436-1398
STE-THERESE - 288-3111	SOREL - 743-4679	ROUYN - 782-0202
REPENTIGNY - 288-3111	DRUMMONDVILLE - 478-7000	OTTAWA - 232-5343
QUEBEC - 529-8161	SHERBROOKE - 589-9179	TORONTO - 924-7773
RIMOUSKI - 723-1944	GRANBY - 379-8787	CALGARY - 265-3050
CHICOUTIMI - 549-7474	ST-HYACINTHE - 773-7022	EDMONTON - 429-5602
TROIS-RIVIERES - 378-2811	ST-JEAN - 346-6100	VANCOUVER - 685-9331

Arts et spectacles

DANS LES GALERIES

par Laurent Lamy

CENTRE D'ART DU MONT-ROYAL: Rétrospective de Stanley Lewis. Lithographies en noir et blanc de 61-62-63, meilleures que lithographies en couleurs de 67-68. Ici l'expérience et le métier semblent desservir l'artiste.

GALERIE LIBRE: Toiles de John Miller. Cercles et rayures optiques dans des couleurs vibrantes, mais le spectateur vibre peu.

GALERIE MARTIN: Sculpture de Lauder. Crochets - oiseaux, fers à cheval - hiboux... Objets trouvés devenus objets humoristiques sans parvenir à l'art véritable.

GALERIE DU SIECLE: Toiles récentes de Tosiagnant, l'un des meilleurs peintres "op" de Montréal.

GALERIE SPERBER: (Une nouvelle galerie). Toiles de Schindler. Abstraites et figuratives. Personnages, poissons, paysages. Pour tous les goûts, bons ou mauvais. Surtout mauvais.

MAISON DES ARTS: 120 affiches de théâtre, de tourisme, d'expositions, De Toulouse-Lautrec à Appel, en passant par Huder, Vittorio, Lalumière et beaucoup d'autres. L'art publicitaire qui se fait une publicité de qualité.

GALERIE AGNES LEFORT: Toiles récentes et sérigraphies en couleurs de Gordon Smith, peintre de Vancouver.

Dès le 12 mars au Quot'Sous

UN GOÛT DE MIEL

Le public reconnaîtra cette pièce sous son titre original, "A Taste of Honey", restée dans sa traduction "Un Goût de Miel".

Toutefois, cette pièce qui sera jouée au Théâtre de Quot'Sous à partir du 12 mars prochain, n'aura rien de commun avec l'adaptation française de Gabriel Arout.

Les drames sociaux ne font que se répéter d'un continent à l'autre, c'est bien connu. C'est pourquoi Yvan Canuel, qui en assume la mise en scène, en assume aussi l'adaptation canadienne qu'il nous propose. Faut-il croire que, malgré notre culture française, notre esprit est plus près de celui qui émerge de la brumeuse Albion? Ou tout simplement que nous n'avons pas encore appris à polir notre lente violence à survivre? Le fait est, que les sentiments, drus comme des éclats de verre, sont la commune mesure des êtres brimés. À partir de là, les situations n'ont plus de frontières. Elles deviennent tout simplement familiales.

Guinette Letondal ajoutera à une carrière déjà bien remplie, l'inquiétante humanité du personnage d'Hélène. Lucille Papineau, Jean Brousseau, Jean-Louis Millette et Serge Dorléans, compléteront la distribution.

Don de F. Hurst

L'écrivain Fannie Hurst, décédée à New York vendredi dernier à l'âge de 78 ans, a légué la plus grande partie de sa fortune évaluée à un million de dollars, à l'université Washington de St. Louis, où elle avait fait ses études, et à Brandeis University de Waltham, Massachusetts.

Selon ses dernières volontés, les deux universités se partageront équitablement tous les droits d'auteur de ses romans, adaptations cinématographiques et télévisées, contrats et autres revenus provenant de son œuvre littéraire.

Ces universités bénéficieront aussi des effets personnels ayant appartenu à Fannie Hurst, et comprenant des livres, des titres en valeurs, comptes en banque et pièces d'ameublement.

Le collège de médecine Albert Einstein, de New York, recevra une mise de fonds régie par une société, léguée à Fannie Hurst par son père, lequel était propriétaire d'une fabrique de chaussures à St. Louis.

Ce legs sera utilisé pour fins de recherche des maladies du cœur.

THÉÂTRE

LA BOÎTE À CLÉMENTINE: "Sois toi-même, revue musicale de Clémentine Desrochers et Pierre F. Brault. Vendredi (21h) et samedi (20h) 20h.30 et 22h.30.

COMÉDIE-CANADIENNE: "Un matin comme les autres" de Dube - 20h.30

EGREGORE: Relâche.

THÉÂTRE DE L'ESCALE: Les Saltimbanques: "Equation pour un homme actuel" de Pierre Moretti (au théâtre-théâtre l'Escale) - 21h.

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: Soirée Harold Pinter: "La Collection" et "L'Amant" mise en scène de Paul Blouin. 20h.30.

PATRIOTE: Jean Constantin et les Cabestans.

LA POUSSIÈRE: "Murder my Love" du mardi au samedi 8.30 p.m. Matinées: samedi et dimanche 2.30 p.m.

PLACE DES ARTS:

THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER: O.S.M. Charles Munch au pupitre, avec la pianiste Nicole Henriot-Schevitz. 20h.20.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relâche.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Le Théâtre du Nouveau-Monde présente "Bérénice" de Racine - 20h.30.

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST: "La proie nue" - 1.05 - 4.45 - 8.25 - Affilié - 11.15 - 2.50 - 6.25 - 10.05.

BUQU: "Le jardinier d'Argenteuil" - 11.50 - 3.18 - 6.26 - 9.54 - "Le soleil noir" - 1.22 - 4.50 - 8.18.

BONAVENTURE: "L'Étranger" - 1.05 - 3.10 - 5.15 - 7.15 - 9.20.

CANADIEN: "Indomptable Angélique" - 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00. "Quand les parents dorment" - 1.45 - 5.00 - 8.20.

CHAMPLAIN: "Casino Royale" - 1.58 - 5.58 - 9.58 - "Le Corbillard s'emballait" - 12.05 - 4.05 - 8.05.

CHATEAU: "La baie du désir" - 2.15 - 5.10 - 8.15 - "Aqua Sexe" - 1.00 - 3.55 - 6.50 - 9.50.

CRÉMAZIE: "La mélodie du Bonheur" - 8.15 - Matinée mercredi 1.15.

DAUPHIN: "Les Ogresses" - 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELECTRA: "Les Anges Sauvages" et "Ca casse à Caracas".

ELYSEE: Salle Alain Resnais "L'Horizon" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (sam. 10.00) Salle Eisenstein "2 ou 3 chaises que je sais d'elle" - Même horaire.

FLEUR DE LYS: "Lamiel" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANÇAIS: "Aqua Sexe" - 3.05 - 6.20 - 9.40 - "La baie du désir" - 1.20 - 4.40 - 7.55.

GRANADA: "La baie du désir" 3.00 - 6.15 - 9.30 - "Aqua Sexe" 1.25 - 4.42 - 7.55.

JEAN-TALON: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MAISONNEUVE: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MERCUR: "Les Anges Sauvages" et "Ca casse à Caracas".

PAPINEAU: "Dr Zivago" 2.15 - 8.15.

PARISIEN: "La Fontaine de l'amour" 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.25.

PLAZA: "Indomptable Angélique" - 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00. "Quand les parents dorment" - 1.45 - 5.00 - 8.20.

RIVOLI: "Affilié" - 2.25 - 5.55 - 9.30 - "La proie nue" - 12.45 - 4.20 - 7.50.

VILLERAY: "Les Anges Sauvages" et "Ca casse à Caracas".

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE: "Gone with the Wind" 8.15 - Mats. sam. dim. et mer. 2.15

ATWATER: "Sergeant Ryker" - 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.30 - 9.40.

AVENUE: "The Happiest Millionaire" - 1.05 - 3.40 - 6.10 - 8.50.

CAPITOL: "Berserk" - 10.35 - 12.45 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.40.

CINERAMA-IMPERIAL: "Custer of the West" - soirs 8.30 - Mats. mer. et sam. 2.00 - dim. 2.00 - 7.30.

THE CINEMA WESTMOUNT SQUARE: "In Cold Blood" - 1.15 - 3.50 - 6.20 - 8.55.

KENT: "Charlie Bubbles" - 1.30 - 3.25 - 5.25 - 7.20 - 9.30.

LOEWS: "President Analyst" - 10.30 - 12.45 - 3.00 - 5.10 - 7.25 - 9.45.

15:

PALACE: "Wait Until Dark" - 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.30.

PLACE VILLE-MARIE (petite salle): "Blow-Up" - 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.40 - 8.50.

SEVILLE: "Cop-Out" - 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.30.

STRAND: "Frontier Hell Cat" - 10.10 - 1.25 - 4.45 - 8.05 - "Secret Agent 101" - 11.50 - 3.00 - 6.20 - 9.45.

VENDOME: "17" - 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

VERDI: "Scorpio Rising" de Kenneth Anger et "Chafed Elbows" de Robert Downey - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

WESTMOUNT: "Ulysses" - 2.30 - 8.15.

YORK: "Bonnie and Clyde" - 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.25.

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Grec s.-t. anglais:

EMPIRE: "Young Aphrodites" - 6.15 - 8.15 - 9.45 - sam. et dim. 1.00 - 2.45 - 4.30 - 6.15 - 8.15 - 9.45.

Italien s.-t. anglais:

PLACE DU CANADA: "The Queens" - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.25 - 9.30.

PLACE VILLE-MARIE: "The Wedding March" - 1.35 - 3.35 - 5.40 - 7.40 - 9.40.

Allemand s.-t. français:

ART: "Walsungenblut" - 7.15 - 9.15 - Dim. 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Suédais s.-t. anglais:

FESTIVAL: "The Royal Track" - 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

SNOWDON: "I A Woman" - 1.05 - 3.15 - 5.20 - 7.30 - 9.40.

VAN HORNE: "Elvira Madigan" - 1.30 - 3.30 - 5.35 - 7.35 - 9.40.

CINÉMA THÉÂTRE CANADIENNE:

Relâche le mercredi.

Le 11 mars au GMR

LES TROUBADOURS ET BARTOK

Le prochain concert du Groupe de Rencontres musicales sera présenté le lundi 11 mars à la Bibliothèque Nationale à 20h30.

Le GMR consacrera la première partie de ce concert à la musique ancienne, plus précisément aux Chants de troubadours.

Au Moyen Âge, les mélodies liturgiques triomphaient. Mais, au X^e siècle, apparaissent les "lires" et subtiles histoires de fine amour" et se font entendre des voix qui jusqu'alors étaient condamnées au silence. Les troubadours sont des musiciens-poètes du Midi, de la Provence qui ont acquis une importance capitale grâce à leur faculté d'invention. Plusieurs des groupes de chants de troubadours seront présentés à ce concert. C'est ainsi que Gaston Germain, basse qui a été acclamé dans un grand nombre de pays d'Europe au cours d'une récente tournée, et Dorothy Weldon, harpiste de grand talent, interpréteront entre autres des pièces de Peire Cardenal, Marcabru, Bernart de Ventadorn, Peirrol et Guiraut Riquier.

En deuxième partie, Esther Master et Dorothy Morton, pianistes et Louis Charbonneau et Guy Lachapelle, percussionnistes,

interpréteront la Sonate pour 2 pianos et percussion de Bartok. Composée en 1937, cette sonate est souvent considérée comme une des pièces maîtresses de l'œuvre de Bartok. "D'une écriture remarquablement habile, mise au service d'une brillante imagination mélodique", cette pièce demande des interprètes la plus grande vivacité rythmique et un talent exceptionnel et confié aux percussionnistes d'importants rôles.

Toutes deux professeurs Esther Master et Dorothy Morton ont étudié ensemble sous la direction d'Isidor Philipp au Conservatoire de Montréal et c'est à ce moment qu'elles découvrirent une certaine affinité pour le répertoire de musique pour deux pianos.

Elles ont donné plusieurs récitals et se firent entendre à la radio, comme pianistes-duettistes et avec des ensembles de musique de chambre. Dorothy Morton dirige des classes de piano à la faculté de musique de l'Université McGill.

Joseph Colle présentera les artistes et fera les commentaires.

Le public est cordialement invité à ce troisième concert du GMR. L'entrée est libre.

YOUNG APHRODITES
Sur semaine 5.15 - 7.30 - 9.45
451, OUELLET - 374-4521
Sam. & dim. 1.00 - 2.45 - 4.30 - 7.50 - 9.45

CE SOIR À 7H.45
Blue Bonnets
SOIRÉE DES DAMES

COMMENÇANT VENDREDI
LOUIS DE FUNES
LA GRANDE VADROUILLE
CINÉMA LE PARISIEN

à l'affiche AUJOURD'HUI
L'UNDERGROUND A SON MEILLEUR
ROBERT DOWNEY
CHAFED ELBOWS
et de **KENNETH ANGER**
SCORPIO RISING
tous les jours à 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
6330 BOUL. ST-LAURENT 277-4800
CINÉMA DU RÉPÉTITION

JEAN CONSTANTIN
et les Cabestans
AU PATRIOTE
1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666
à compter de 11 h. a.m.

UNE SEMAINE SEULEMENT
ERIC SOYAS
17
IN COLOR
GHITA NORBY
OLE SOLTOFT
VENDOME
PLACE VICTORIA - Tél.: 878-1451

JACQUES ROUFFIO
Michele MERCIER
Jacques PERLIN
L'HORIZON
POUR TOUS
Vivre... ou se mentir

CLAUDIA CARDINALE
MONICA VITTI
RAQUEL WELCH
CAPUCINE
'LES OGRESSES'
en couleurs
LE DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS IBERVILLE
721-6060

Comment le savons-nous?

Un nouveau programme intitulé "Comment le savons-nous?" est à l'affiche du Planétarium Dow de la Ville de Montréal. Ce spectacle présente d'une façon dramatique les grands efforts que l'homme fait pour connaître l'univers ainsi que les outils et les méthodes qu'il utilise à cette fin.

Depuis les origines de la philosophie des anciens grecs jusqu'à l'éclatement miraculeux de notre temps, la science peut se présenter comme une chaîne ininterrompue de grandes idées. Les découvertes d'aujourd'hui s'appuient sur celles d'hier et auront leurs répercussions sur celles de demain.

Les représentations françaises se donnent tous les jours à 14 heures 15 et à 21 heures 30, excepté le lundi soir, et il y a une représentation supplémentaire à 12.15 le mardi ainsi que d'autres supplémentaires le samedi et le dimanche.

CINERAMA 7 h. 30 DIM. - 8 h. 30 LUN. au SAM.
2 h. MER., SAM., DIM.
CUSTER OF THE WEST
en **TECHNICOLOR**
Fautuils réservés en vente par poste ou au théâtre
Jules Jacob Musique, Morgan (magasin Boulevard Dorval) - Roi des Bas Prix, Roland Faucher, C.T. Pont-Vieu.
IMPERIAL CINERAMA
1430 Bleury, Mtl. AV. 8-7102 ou 5603

5e et DERNIÈRE SEMAINE! À ne pas manquer
SANG RÉSERVÉ
(WALSUNGENBLUT)
un film de ROLF THIELE
"L'AMOUR ILICITE TRAITÉ AVEC UNE HAUTE QUALITÉ ARTISTIQUE."
— STERN
En Allemand avec sous-titre français
En semaine 7.15 - 9.15
Dimanche 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
5025, SHERBROOKE O. — 489-0821

VOLUPTUEUSE! PASSIONNÉE!
Anna KARINA
Lamiel
d'ANNE HOSSEIN
cinéma **fleur de lys**
288-3303
STATION BEAUBIEN
458 EST, STE-CATHERINE

"UN FILM D'UNE BEAUTÉ VISUELLE ÉMOUVANTE!"
THE ROYAL TRACK
(KUNGLIGEN)
LE FILM LE PLUS FASCINANT DU FESTIVAL DE SAN FRANCISCO!
RESERVE AUX ADULTES 18 ans
CINÉMA **festival**
525-8600 1206 EST, RUE STE-CATHERINE

indomptable ANGÉLIQUE
TECHNICOLOR
MICHELE MERCIER
ROBERT HOSSEIN
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
QUAND LES PARENTS DORMENT
CANADIEN **PLAZA**
STATION BEAUDRY, 1^{re} est, Ste-Catherine STATION BEAUBIEN 6505, St-Hubert

UN ÉCLAT DE RIRE À TOUT CASSER!
LOUIS DE FUNES
Le film qui mérite l'OSCAR du rire!
SCOPE-COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME **ELKE SOMMER**
TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CRUAUTÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI
LE GANG DESCEND SUR LA VILLE
CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
3019 EST, SHERBROOKE, PRÈS FRONTENAC
525-2174 — STATIONNEMENT GRATUIT
Maison neuve
SUR SEMAINE: 5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00. DIMANCHE: 12.00 - 1.30 - 2.50 - 4.00 - 5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00
JEAN-TALON
JEAN-TALON À L'EST DE PIE-IX, 725-7000, STATIONNEMENT GRATUIT

AU PATRIOTE



JEAN CONSTANTIN

Fidèle à sa tradition, Le Patriote présente une fois de plus un spectacle de chansonniers de tout premier choix. À l'officielle depuis lundi dernier, le dynamique Jean Constantin ainsi que les Cabestans.

Publicité

COMMENÇANT VENDREDI

"Le Parisien" est fier de présenter le plus grand succès du Cinéma Français

LA GRANDE VADROUILLE 1,483,479

On ne vit que deux fois 619,110
Le Dr Jivago 782,586

COTE OFFICIELLE DES 1^{res} EXCLUSIVITÉS PARIS
Cinematographie Française 1968

théâtre du rideau vert
Du lundi au samedi à 20 h. 30
Dimanche matinée à 14 h. 30. Soirée 19 h. 30
Soirée "HAROLD PINTER"
LA COLLECTION ET L'AMANT
Avec **MONIQUE MILLER - BENOÎT GIRARD**
LOUIS AUBERT, DOMINIQUE BRIAND
Mise en scène: PAUL BLOUIN
Au Stella — Tél. 844-1793 4644 St-Denis Métro Laurier

LES PRODUCTIONS SAMUEL GESSER
présentent
ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR
d'Alfred de Musset
Mise en scène par ANDRÉ GINTZBERGER
Distribution:
CAMILLE BROE
FRANÇOIS MARTHOURET
ROSETTE
EVELYNE ISTRIA
CLAUDE LEVEQUE
LE CHOEUR
PHILIPPE JARRY
ANDRÉ GUELMAN
LES PRODUCTIONS D'AUJOURD'HUI
PARIS, FRANCE
DU 6 AU 10 MARS
Du mercredi au dimanche, en soirée: \$5.50; \$4.50; \$3.50; \$2.50; \$2.00
BILLET MAINTENANT EN VENTE AU GUICHET
PLACE DES ARTS **THÉÂTRE MAISONNEUVE**
MONTREAL 18 (QUEBEC), TEL.: 842-2112

LE HOCKEY DU MERCREDI*
20h 30
* Le match en semaine a parfois lieu le jeudi. Voir l'horaire.
RADIO CANADA
regardez bien regardez
À VOTRE STATION LOCALE

Arts et spectacles

Radio
TélévisionUne Bérénice
vieillesse

Après avoir vu la Bérénice de Monsieur Jean Racine, au TNM, voici que lundi soir nous avons entendu la Bérénice de Robert Brasillach sur toutes les scènes du monde, à la radio d'Etat. L'émission était simplement réalisée par Olivier Mercier Gouin, qui avait confié le rôle de Bérénice à Gisèle Schmidt, celui de Titus à Léo Lial (qui, au TNM, avait joué celui d'Antiochus), celui d'Antiochus à Georges Carrière, trop haletant à certains moments, celui de Paulin, l'inflexible jeune militant, à Robert Gadouas, et celui de Phénice à Anne Pauzé. Cette distribution était dans l'ensemble assez bonne et rendait justice à une pièce essentiellement littéraire où l'action se réduit à peu près à la dynamique du dialogue. Et quel dialogue! Voluptueux, souple, brillant, à la manière d'un Giraudoux, avec parfois des élans à la Claudel et une mélancolie qui appartient en propre à Brasillach qui se passionnait pour la Reine de Césarée durant sa captivité. Il faut dire tout de suite que, contrairement à ce que fait Racine de cette histoire, il lui donne toutes les couleurs de la jeunesse, du temps qui se sépare plus encore que les races, et il la marque d'une empreinte qui est celle de notre époque. Car si Titus renvoie sa vieille maîtresse juive dans sa Césarée natale, ce n'est pas seulement parce que l'Empire romain l'exige, mais bien un peu parce qu'entre elle et lui il y a onze ans de distance, et que l'empereur, songeant au bonheur, imagine le corps ferme et tendu des jeunes filles dorées qui jettent dans Rome les mille éclats de leur jeunesse insouciante.

André MAJOR

En un clin d'oeil

● **OBJECTION:** radio d'Etat, à 12 h 02 — D'UNE CERTAINE MANIÈRE. "L'Objet de conscience", avec Robert Gadouas et Claude Préfontaine.

● **FEMINA:** canal 2, à 15 h 00 — FEMME D'AUJOURD'HUI. Entretien sur la sexualité humaine, avec le docteur Frans Manouvier et Huguette Proulx. — Chronique de modes de Nicole Germain.

Horaires-TV

MERCREDI		8.30	Real Giguère illustre	9.30	La grande vallée
Le sigle C marque une émission en couleur.		10.30	Deux pianos	10.45	Dernière heure et météo
CBFT 2		11.00	La ronde des sports	11.15	Cinéma:
9.55	Aujourd'hui à CBFT	12.45	Dernière édition	12.55	Fermature
10.00	Television scolaire	8.15	Test Pattern and Music	9.09	Today on CBMT
10.30	Monsieur surprise présente	9.15	Montreal Notebook	9.30	Quebec School Telecast
10.45	La Souris-Verte	10.00	Quebec School Telecast	10.30	Friendly Giant
11.00	Trois étoiles: "En Sologne"	10.45	Chez Hélène	11.00	Mr. Dress-Up
11.30	Long métrage: "Le guerisseur" - Drame	11.26	Pick of the Week	11.55	CBC TV News
1.00	Telejournal	12.00	Serial Six	12.30	Search for tomorrow
1.15	Cinefeuilleton: "Passion sauvage"	12.45	The Guiding Light	1.00	Mid-Day Report
1.30	Long métrage: "Les mémoires d'un flic" - Drame	1.04	Calendar	1.30	As the World Turns
3.00	Femme d'aujourd'hui	2.00	Love is a Many-Splendoured Thing	2.30	Coronation Street
4.00	Bobino	3.00	Take Thirty	3.30	Edge of Night
4.30	La boîte à surprise	4.00	Bonnie Prudden	4.30	Upside Town
5.00	Robin Fusée	5.00	The mark of Zorro	5.30	Let's Go
5.30	Ultraman	6.00	He and She	6.31	Evening Report
6.00	Jeunesse oblige: Les copains d'abord	7.00	Seven on Six	7.24	Sports
6.25	Nouvelles du sport	7.30	The Mothers-in-Law	8.00	Mission Impossible
6.30	Telejournal	8.00	Nation's Business	9.00	Provincial affairs
6.45	Aujourd'hui	9.15	Today it's You	10.30	"India! My India!"
7.30	A guichet fermé	11.00	CBC National News	11.19	Viewpoint
8.00	D'Iberville	11.26	Night Report	11.36	Sports Final
8.30	Hockey: Philadelphie à Toronto	11.42	Movie Cavalcade: "Saturday Night and Sunday Morning"	1.00	Final Report
10.15	Les Cailloux à Toronto	9.00	Sound of 12	9.15	Newsroom 12
10.45	Telejournal	9.30	University of the air	10.00	Rampart Room
11.05	Supplément régional	10.30	Magie Tom	11.00	Mike Douglas Show
11.15	Nouvelles du sport	12.30	Little People	1.00	Photo Finish
11.20	Sauve qui peut	1.30	Mr. and Mrs.	2.00	In Town
12.20	Telejournal	2.30	People in Conflict	3.00	Magistrate Court
CFTM 10		3.30	It's Your Move	4.00	The Buddies
7.15	Mire et musique	4.30	Family Theatre: "Trapped in Tangiers"	5.00	Aventures
7.30	Les p'tits bonshommes	6.00	The Pierre Berton Show	6.30	Pulse
7.45	Mémo-Matin	7.00	Camera Coll	7.30	The Invaders
8.45	36-24-36	8.30	Hockey: Philadelphie à Toronto	10.30	Sports Hot Seat
9.00	Toast et café	11.00	The National News	11.18	Pulse
10.00	Voix de femmes	11.43	Pajama Playhouse: "The Steel Jungle" - Drame	1.00	Sign of News
10.35	Edith Seré				
10.45	L'école du bonheur				
11.00	Voix de femmes				
11.30	Eternel Amour				
12.00	Première édition				
12.15	Ciné-roman: "Trois vieilles filles en folie" (# 1)				
12.30	Ciné-midi: "La peur au ventre" - Drame				
2.00	Ciné-mercredi: "Rue des Saussaies" - Policier				
3.30	A vous de jouer				
4.00	Le dernier des mohicans				
4.30	Le zoo du capitaine Bonhomme				
5.30	Zorro				
6.00	Tele-mémo				
6.40	Sports-Images				
6.50	Tele-mémo				
7.00	Dernière heure				
7.15	Tele-Mémo				
7.30	Le fugitif				

Mangez du beurre

MY COUNTRY

fabrique par

Lactanée

Condition féminine

Au hasard des livres et revues...

Pour celles qui auraient vainement cherché le célèbre "Cahier interdit" d'Alba de Cespèdes, nous signalons qu'il vient de réapparaître sur le marché, sous forme de livre de poche. Un livre qui en dit long sur une certaine forme de condition féminine. Un

témoignage touchant de vérité. Les femmes actuellement aux prises avec les problèmes d'enfants devenus trop vite de jeunes adultes, retrouveront sans doute quelques-unes de leurs préoccupations.

Technique 68. — Revue de formation professionnelle mensuelle publiée par le service d'information du ministère de l'Éducation. La connaissez-vous? Sinon, faites-vous un devoir tout au moins d'en lire un numéro. En principe, *Technique 68* est mise à la disposition des personnes responsables de la formation de la main-d'œuvre spécialisée du Québec, mais une demande de votre part au ministère de l'Éducation, vous permettra de vous en procurer quelques numéros. La livraison de janvier offre un reportage passionnant sur une expérience d'éducation globale tentée avec succès dans la région du Saguenay-Lac St-Jean. Une expérience qui devrait être tentée, dans de grands centres comme Québec ou Montréal. Un autre texte sur les CEGEPS vous fournira matière à réflexion et documentation sur l'école d'aujourd'hui.

L'infirmière canadienne. — Parmi les revues, signalons aussi la livraison de février de *L'infirmière canadienne* qui publie un article fort intéressant sur le rôle de l'infirmière en tant que conseillère en planification familiale; aussi un autre article d'intérêt féminin, celui traitant des nouvelles méthodes d'enseignement en obstétrique. *L'infirmière canadienne* est une revue mensuelle publiée à titre d'organe officiel de l'association des infirmières canadiennes. On peut en obtenir un exemplaire en s'adressant à l'association, même 50 The Driveway, Ottawa 4.

Dictionnaire-maison de médecine. — Cherchez-vous depuis longtemps un livre de poche bien fait qui vous donne rapidement quelques indices vous permettant de mieux comprendre la maladie d'un enfant, ou le langage de votre médecin quand il vous décrit les symptômes de telle ou telle maladie? "Le dictionnaire Marabout de la médecine" publié récemment répond à vos questions en traduisant le langage spécialisé en un langage courant, facilement assimilable par chacun. Un dictionnaire facile à consulter, indispensable dans un foyer.

Gymnastique rééducative de la colonne vertébrale. — "Il n'y a aucun doute qu'un très grand pourcentage de nos enfants ont une mauvaise tenue et que celle-ci aboutit parfois à des déformations vertébrales qui auraient pu être prévenues par des exercices appropriés. La vie de plus en plus sédentaire que nous menons, et spécialement les attitudes non-physiologiques exigées par certaines professions, nécessitent l'application de la gymnastique corrective non seulement chez les jeunes, mais aussi chez les adultes, et même chez les personnes d'âge avancé" écrit le Dr Hans Selye en préface d'un livre qui vient de paraître à Québec, M. Gabriel Aimé Robert et qui s'intitule: "Gymnastique rééducative de la colonne vertébrale".

Cet ouvrage de M. Robert, directeur du centre de gymnastique corrective de l'université Laval est une suite lo-

gique d'un premier livre publié antérieurement et intitulé: "Éducation physique formative". Il s'agit en fait d'une série de leçons que chacun d'entre nous, avec un peu de patience, pourrait pratiquer à domicile. Pour nous en convaincre, il suffit de savoir que 49.4 pour cent des enfants et 70.16 p.c. des adultes présentent au Québec une attitude bustale incorrecte. Fait étonnant toutefois, ce sont les hommes qui en souffrent plus que les femmes. D'ordinaire, le nombre de déformations chez la femme est supérieur à celui de l'homme du fait de son anatomie, de son insuffisance musculaire générale, de sa plus grande sédentarité, du port de la gaine et des talons hauts, etc. Un livre qui vous intéressera si vous êtes curieux... et courageux!

J'opère à cœur ouvert. Décidément, cette chronique prend des allures médicales, malgré nous. En fait, nous venons de recevoir un livre qui, à cause de l'actualité, prend une importance spéciale pour tous les lecteurs. Il s'agit des confidences d'un grand chirurgien soviétique, le Dr Amossov, qui pratique depuis plusieurs années des opérations à cœur ouvert. Publié chez Gasterman, ce livre raconte d'une manière bouleversante les angoisses du chirurgien qui vit au jour le jour le drame de la vie et de la mort et qui ne cesse de s'interroger, de douter et de craindre, mais aussi de combattre et d'espérer.

KALEIDOSCOPE

N'accordez pas trop
d'importance aux
jeunes rebelles

NEW YORK — Une visiteuse autrichienne aux États-Unis, Gertrude Sandner, déclare qu'on n'attache pas d'importance aux jeunes anticonformistes dans son pays. Mlle Sandner, commissaire aux Affaires culturelles et éducatives dans la capitale de l'Autriche, a précisé que dans les écoles viennoises, on ne s'occupe pas des enfants qui s'opposent aux usages établis, et c'est l'une des raisons qui expliquent le petit nombre de ces enfants.

Le séjour de Gertrude Sandner aux États-Unis est motivé par ses occupations dans les domaines de la musique et de l'éducation.

"Si notre comportement laisse croire aux jeunes que nous n'approuvons pas des activités qu'ils jugent normales durant la période de croissance, de 15 à 18 ans, ils se considèrent comme des martyrs, et ils attirent d'autres étudiants à leur cause. Rien que le fait de dire qu'une chose est défendue, les jeunes seront portés à continuer pour marquer leur indépendance," d'expliquer Mlle Sandner.

"Si on les laisse agir à leur guise, ils reviendront eux-mêmes à de meilleurs sentiments," ajoute-t-elle.

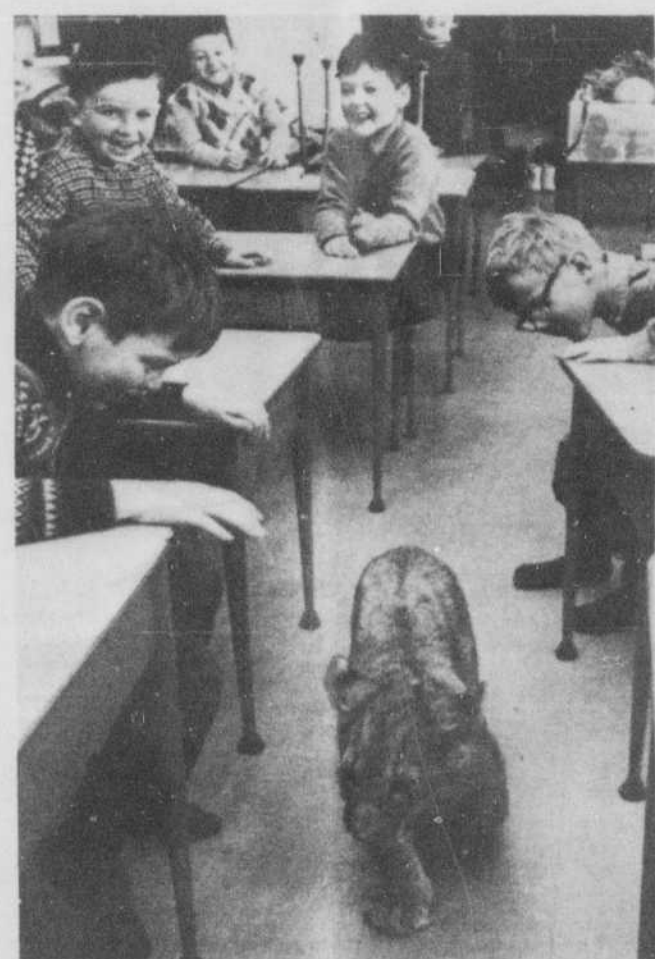
Cette éducatrice permet aux jeunes de se rebeller jusqu'à la limite permise, avant d'appliquer les sanctions. Mais elle n'a jamais été témoin d'une véritable révolte.

Au dire de Gertrude Sandner, les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas assez d'occupations pour meubler leurs loisirs. Dans les maisons, tout se fait automatiquement, alors qu'autrefois les enfants pouvaient accomplir de petits travaux qui devenaient des distractions. "De nos jours les jeunes cherchent les moyens d'occuper leur temps libre", de commenter l'éducatrice autrichienne.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-



L'enseignement vivant, oui, et sans jeu de mots! Un chat, c'est banal, mais un lionceau, ça a de quoi éveiller l'intérêt de tous. Au plus grand amusement des garçons de cette classe de Toronto, le jeune animal de quatre mois, emprunté au zoo de Bowmanville, Ont., inspecte les lieux.

(Téléphoto PC)

La journée de la Ligue chez Dupuis

La "Journée" de la Ligue de la jeunesse féminine aura lieu le mardi 12 mars, chez Dupuis.

Des personnalités du monde artistique prêteront généreusement leur concours. Différentes attractions seront au programme telles que: folklore, démonstration d'artisanat indien, démonstration de coiffure, présentation de modes et repas spécial à prix modique. Pour clôturer cette journée, on procédera au tirage d'un voyage pour deux au Mexique, offert par les lignes aériennes Canadiennes Pacifique. Un généreux pourcentage sera prélevé sur le produit des ventes effectuées ce jour-là chez Dupuis et servira à acheter des souliers aux enfants défavorisés de la métropole. Grâce à l'œuvre des Petits Souliers de la Ligue de la jeunesse féminine, environ 2,200 paires de souliers sont distribuées annuellement.

Soins dentaires
gratuits à
2,500 enfants

Environ 2,500 enfants des secteurs défavorisés de la région de Montréal ont bénéficié de soins gratuits, l'an dernier, à la Clinique d'Été de la faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal.

C'est le ministère de la Santé du Québec qui absorbe, en son entier, le coût des activités de cette Clinique.

Les petits patients qui ont droit gratuitement à trois visites et plus, sont confiés à des étudiants de deuxième et troisième année qui travaillent sous la surveillance de dentistes diplômés.

Les enfants sont choisis par les services sociaux d'organismes reconnus ou d'institutions de bien-être, qui se chargent de les convoquer. A l'Université de Montréal, ces Cliniques d'Été bénéficient d'un local récemment aménagé, et présentant des conditions de travail idéales. Elles relèvent du département de dentisterie préventive, qui est sous la direction du doyen de la Faculté, monsieur Jean-Paul Lussier.



Charles de Montréal lance pour la saison printemps-été 68 le nouveau style à la Vamp qui s'inspire des "années folles". Les cheveux sont coupés très courts sur le dessus de la tête qui est droit et plus plat. Une permanente très souple permet à des boucles follement féminines d'encadrer le visage. Cette nouvelle coiffure est parfaite, dit-on, pour porter sous le chapeau!

Apprendre en
s'amusant par la
méthode R.E.M.I.

Plus jeune un enfant apprend une langue seconde, plus rapides et meilleurs sont les résultats, affirme Mme E. Steel, actuellement à Montréal pour y présenter la nouvelle méthode française d'enseignement multilingue R.E.M.I.

Cette méthode active audio-visuelle destinée aux jeunes enfants de 4 à 12 ans, a déjà été expérimentée avec succès dans plusieurs pays européens. Elle a été conçue et réalisée à l'intérieur de l'École active bilingue de Paris qui créait en 1960 un service de recherche dont le but était de trouver une méthode d'enseignement des langues vivantes aux tout jeunes enfants. Édité en août 1966, elle est maintenant utilisée dans plus de 120 écoles en France, atteignant une population de 20,000 enfants. Elle sert présentement à l'enseignement de l'anglais, du français et de l'allemand.

En effet, explique Madame Steel, la méthode multilingue R.E.M.I. comporte l'avantage de convenir aussi bien à l'enseignement d'une langue comme d'une autre. Elles sont facilement adaptables. Elle comporte également un autre avantage non moins important: celui de pouvoir être utilisée par un professeur non-spécialisé. L'enseignement se fait au moyen d'un disque: le texte enregistré reproduit le son selon un rythme approprié. "C'est le disque qui enseigne et non le professeur. Même si ce dernier ne présente pas lui-même la leçon, il n'en a pas moins un rôle important à jouer. Il doit être là pour animer la leçon, pour diriger les enfants et les stimuler dans leurs exercices."

Le disque s'appuie en outre sur des bandes dessinées projetées sur un écran; les dessins, simples et dépouillés, sont d'abord en noir et blanc pour ne pas distraire l'enfant, puis en couleur.

La méthode part de phrases complètes au lieu d'une liste de mots à mémoriser. Tout le vocabulaire est amené à travers des situations ou une histoire — histoire racontée par des voix sur le disque, histoire illustrée sur l'écran, histoire chantée ou racontée par les enfants eux-mêmes par le moyen d'une mimique ou d'une courte scène. Chaque leçon, d'une durée moyenne de 20 minutes, se termine par un jeu de contrôle. "A cet âge, note madame Steel, l'apprentissage d'une langue étrangère, pour être profitable, doit éveiller et soutenir constamment la curiosité de l'enfant."

La visiteuse est venue à Montréal sous les auspices des entreprises "Éducation nouvelle". Le président de cet organisme, M. Gontran Trotter, est d'avis que "la méthode R.E.M.I. pourrait être utilisée avec profit au Canada pour l'enseignement du français et de l'anglais comme langue seconde."

R.R.

Le travail ménager absorbe plus
de temps que le travail rémunéré

Qu'est-ce qui absorbe le plus de temps en France? Le travail professionnel? Le travail scolaire? Les déplacements vers les lieux de travail? Le travail ménager? Ce n'est pas une devinette. Le Centre de recherches économiques et sociales a fait une enquête à ce sujet et voici les résultats que publiait récemment la revue française L'Express.

Déplacements vers le lieu de travail: 5 milliards d'heures.

Travail scolaire: 12 milliards d'heures.

Travail professionnel: 43 milliards d'heures.

Travail ménager non salarié: 45 milliards d'heures.

Le travail ménager absorbe plus de temps que tout le travail rémunéré de la nation. Il est difficile d'ajouter autre chose. Cette statistique parle d'elle-même. En voici tout de

même une autre, plus officielle encore, puisqu'elle émane de l'I.N.S.E.E.

— La femme au foyer sans enfants travaille: 54,3 heures par semaine.

— La même avec 3 enfants: 77,5 heures par semaine.

— La femme exerçant une profession en plus de ses activités ménagères sans enfant: 77 heures par semaine.

— La même avec 3 enfants: 83,5 heures par semaine.

Animal précieux

Le renne, que l'on retrouve dans les régions nordiques, fournit une chair de même saveur que le caribou. Tout se mange, langue, coeur, foie, moelle, graisse du dos et surtout les côtellettes et les parties les plus charnues.

COURS DE FORMATION SOCIALE

par correspondance

INSTITUT DE FORMATION SOCIALE
DU QUÉBEC INC.Annexé à l'Université de Sherbrooke.
Subventionné par le Ministère de l'Éducation.

Pour renseignements:

750, rue Genest, Sherbrooke, Qué.
Tél.: Montréal, 527-8831

COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, FAIRMOUNT — Métro Laurier

— COLLÈGE à DIRECTION LAIQUE, MIXTE
— RECONNU comme COLLÈGE CLASSIQUE en 1963
— 1,200 élèves — canadiens-français et français — en 1966-67 et 67-68

EXAMENS D'ENTRÉE EN ÉLÉMENTS LATINS

(pour les élèves de 6e et 7e années des Commissions scolaires)

le 9 mars de 9 h. à 12 h.

le 16 mars de 9 h. à 12 h.

INSCRIPTIONS EN COURS:

1 — **PRIMAIRE:** première français en 5 ans
— jadis d'enfants, dès l'âge de 3 ans
— pré-scolaire: 3 à 4 ans
— 1re année: 5 à 6 ans
— classe spéciale d'Éléments français ou Pré-classique pour élèves de 5e ou 6e année

2 — **SECONDAIRE:** AVEC LATINE ÉLÉMENTS LATINS À VERIFICATION.
(Programme de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal)
SANS LATINE, en FRANÇAIS à 3e FRANÇAISE (Se onne à 11e année secondaire)

3 — **COLÉGIAL:** (baccalauréat français en 3 ans)
— BELLES-LETTRES SPÉCIALES avec options littéraires (avec ou sans latin) et scientifiques (avec ou sans latin) pour les élèves de 11e scientifique ou les bacheliers de 11e générale

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: 272-0754 272-1455

DIRECTEMENT DE NOTRE

ENTREPOT DANS LES

24 HEURES

Demandez notre
catalogue détaillé
sur nos escaliers
"Colonial"
en chêne.

11,200, 6e RUE,
Rivière-des-Prairies,
665-3836-322-3811



\$130,718,847.00 de biens, confiés en 1967 à la Compagnie de Fiducie Prêt et Revenu

potins financiers

L'indice des mines d'or, qui avait touché la veille 260.76, soit 13.7 points de plus que la veille et soit un sommet inconnu depuis 35 ans, cotait hier 253.80 en fermeture sur le marché de Toronto. L'indice des industriels de DJ, qui avait perdu la veille près d'une dizaine de points à 839.56, clôturait hier sur la Bourse de N.Y. à 827.03. Les titres aurifères paraissent moins soutenus hier sur la Bourse de Londres, tandis que les industriels s'effritaient. Le soutien de la livre sterling fut bien vu, en fermeture. Il y avait assez d'animation hier sur la Bourse de Montréal. L'or a suscité encore un vif intérêt hier sur la Bourse de Paris, tandis que les valeurs industrielles y consolidaient leurs positions.

La vague récente des titres aurifères est due aux possibilités d'une nouvelle dévaluation de la livre sterling et comme conséquence une dévaluation du dollar de l'E.U. et probablement du nôtre. La rumeur voulant que l'On. Le Sam en vienne à hausser le prix de l'or, fixe à \$35 l'once depuis 1934 influa aussi sur le sentiment spéculatif. Il était évident hier que maints titres aurifères canadiens souffriraient de prises de profits, après que leur moyen-ent eut atteint le record de 260.76.

Des signes de redressement de la liste mobilière paraissent peu évidents hier à Wall Street.

La Crown Trust Co. a tenu hier son assemblée annuelle. Au dire de M. H.F. Kerrigan, vice-président et gérant général, un corps public acceptable devrait être seul responsable de régler toute l'industrie de la fiducie, tout comme c'est le cas pour les banques à charte. La Crown Trust bénéficie de plusieurs années d'expérience dans cette industrie, principalement comme fiduciaires et pour les placements. Les biens de successions, confiés à ses soins, ont augmenté de 38 p.c. au cours des derniers 5 ans.

Le peso mexicain serait présentement l'une des monnaies les plus stables en Amérique du Nord; il affiche la plus longue période sans dévaluation au cours du présent siècle et il est plus ferme aujourd'hui qu'il y a 14 ans.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

On pourra transiger, dès ce matin, en bourse sur les nouvelles actions de Scott LaSalle Ltd

770,400 actions ordinaires nouvelles sans valeur au pair, de Scott LaSalle Ltd seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal, à son ouverture le 6 mars 1968. Sur ce total, 721,530 sont émises et en circulation et 48,870 sont réservées pour fins d'émission comme suit: 18,870 actions, lors de l'exercice de "warrants" d'achat d'actions et 30,000 actions, en vertu des clauses du plan d'option sur des actions de la compagnie en faveur de ses employés. Cette inscription a lieu en substitution des anciennes actions ordinaires de la compagnie, qui seront fractionnées à raison de 3 nouvelles actions pour chaque action détenue à la fermeture des affaires le 8 mars 1968. Les actions se vendront à distribution à l'ouverture de la Bourse précitée le 6 mars 1968 et, au cours de toute transaction le ou après cette date, la livraison pourra être faite non couvrant que le 1-3 des actions vendues et le solde le sera sur une base conditionnelle à leur émission; les transactions étant complétées lorsque les certificats additionnels d'actions auront été reçus par les actionnaires immatriculés. Des certificats d'actions additionnelles seront expédiés par la poste le 20 mars 1968. Leur symbole au téléscripteur sera "SLS New". Les actions ordinaires de la compagnie, présentement inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal seront rayées de cette dernière à son ouverture aujourd'hui.

La valeur du réseau de Québec-Téléphone était de \$100,720,537.00, à la fin de 1967

Quebec Telephone vient de faire parvenir à ses actionnaires le rapport annuel couvrant ses activités au cours de l'an dernier. On peut juger du progrès de ces dernières par le tableau comparatif suivant:

	31 déc. 1967	31 déc. 1966
PROFIT NET	\$ 2,599,209	\$ 2,231,930
Bénéfices par action ordinaire:	1.197	1.125
Appareils téléphoniques en service:	126,426	119,278
Nombre de centraux:	139	134
Nombre d'employés:	1,587	1,699
Valeurs du réseau:	\$100,720,537	\$86,614,281

Les revenus d'exploitation de l'exercice 1967 ont atteint la somme de \$20,500,349 comparativement à \$17,569,328 en 1966, une augmentation de \$2,931,021 ou 16.7 pour cent. Cette augmentation est due en majeure partie à une hausse des taxes du service local, à une augmentation substantielle du nombre des appareils en service, à l'accroissement du nombre des appels interurbains et aux efforts soutenus de vente. Les revenus provenant du service local seulement ont connu une hausse de \$1,487,394 ou 23.3 pour cent. Le service interurbain, qui compte pour 60 pour cent du total des revenus, a atteint \$12,335,861, une augmentation de \$1,332,538 ou 12.1 pour cent sur 1966.

C'est lundi prochain qu'aura lieu l'assemblée annuelle des actionnaires de Québec-Téléphone

Le total des frais d'exploitation de Québec-Téléphone, y compris l'amortissement des immobilisations et les taxes, se chiffrait à \$15,485,929 en 1967 comparativement à \$13,339,018 en 1966, une hausse de 16.1 pour cent. Les salaires constituent toujours l'item principal des frais d'exploitation, soit \$8,035,594, une augmentation de 15.6 pour cent sur 1966. L'amortissement des immobilisations a atteint \$3,556,991, une hausse de 18.4 pour cent, par suite des additions au réseau téléphonique.

Les taxes versées aux gouvernements fédéral, provincial et municipaux s'élèvent à \$3,471,110 et occupent le troisième rang dans l'échelle des dépenses, faisant suite aux salaires et à la dépréciation. Suite à l'émission de \$5,000,000 d'obligations premières hypothécaires livrées le 5 janvier 1967 et à des emprunts bancaires contractés au cours de l'exercice, les intérêts ou frais fixes sont passés de \$2,143,961 à \$2,947,640.

Le revenu net de 1967 se chiffre à \$2,599,209 comparativement à \$2,231,930 l'an dernier et augmente de 16.5 pour cent.

Le bénéfice net par action ordinaire est passé de \$1.125 en 1966 à \$1.197 en 1967, bien que le nombre moyen d'actions, base utilisée pour le calcul du bénéfice par action, ait subi une hausse de 16.6 pour cent par suite de l'émission de 248,241 actions ordinaires en novembre 1966. Les dividendes payés aux détenteurs d'actions ordinaires sont demeurés au même taux qu'en 1966, soit \$0.70 par action.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Québec-Téléphone aura lieu à son siège social le 11 mars 1968, soit, donc, lundi prochain. Vu l'excellence du rapport annuel, nul doute que ce dernier sera adopté à l'unanimité, d'autant plus qu'il est fort bien présenté, bien image et permettant à quiconque de constater rapidement ses progrès, vu que les tableaux y insérés sont comparatifs. C'en est assez pour croire à la réélection des mêmes administrateurs et des mêmes membres de la direction, responsables de sa marche en avant. Comme on sait, ses actions sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal et c'est la Société d'Administration et de Fiducie qui voit seule au transfert de ses actions ordinaires et, conjointement, avec la compagnie Trust Royal, en ce qui concerne ses actions privilégiées. Comme on sait, Québec-Téléphone a comme filiale la Compagnie de Téléphone Bonaventure et Gaspé Limitée, dont le siège social est à New Carlisle.

Marcel Clément

Bourse de Toronto

Les mines d'or subissaient des prises de profits hier.

Les valeurs aurifères ont baissé abruptement, au cours d'échanges actifs, à la Bourse de Toronto mardi, alors que les spéculateurs ont commencé à encaisser leurs profits.

L'indice des aurifères a baissé de 6.95 à 253.80, coupant en deux l'avance de lundi qui avait été de 14 points, et interrompant la crainte de dévaluation lancée vendredi, à la suite de rapports d'une ruée d'achats de lingots d'or, sur les marchés européens.

Dome Mines a perdu 3.58 à 84 et Kerr Addison et Giant Yellowknife, 1-2 chacune à 12-12 et 13-14.

Cependant, Campbell Red Lake a continué de monter, ajoutant 1.34 à 43. McIntyre-Porcupine, qui produisent également de l'or, ont avancé de 4.58 à 84.58.

Parmi les valeurs de moindre importance, Camflo a perdu 55 cents à 6.15, Upper-Canada, 27 cents à 2.06 et Aunor, 25 cents à 4.15.

Wright-Hargreaves, qui avait gagné 2.17 au cours des six derniers jours, a dégringolé de 75 cents à 3.50.

Les autres secteurs du marché étaient également à la baisse.

Selon la lettre bi-mensuelle de Baker, Weeks & Co., "ce qui se passe au Vietnam et ce que cela représente en vies humaines et en dépenses militaires pour les E.U. n'est pas sans assombrir la tendance future à Wall Street, d'autant plus que les institutions ne semblent pas acheter." Reste à savoir comment le marché américain s'ajustera à l'impact grandissant sur les affaires du prolongement des hostilités en Asie. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que le fait n'est pas loin où maintes valeurs commenceraient à escompter de meilleurs jours à la bourse et dans les affaires.

Les parties, désireuses de prendre avantage de l'offre effectuée par la John Labatt, devront faire leurs achats les 11, 12 et 13 mars sur une base de livraison au comptant. L'offre expirera à la fermeture des affaires le 14 mars 1968 et les actions peuvent être déposées entre les mains de la Canada Trust Company au pays, en acceptation de la dit-offre.

Faute d'espace il nous faut remettre à demain la publication du rapport annuel de Le Fonds Desjardins.

La Bourse Canadienne vient d'être avisée que, conformément à un accord conclu entre Agassiz Mines Limited et E.T. Lynch & Co. Limited, agissant au nom de clients, le souscripteur a pris et payé 200,000 actions additionnelles aux prix de 45 cts chacune et il a obtenu une option sur 200,000 actions, à 50 cts chacune. Toutes ses actions ayant été distribuées, il n'est plus question de distribution préliminaire pour cette entreprise. L'accord ci-dessus a donc été complété.

Récemment, il avait été annoncé par le président de Premium Iron Ores Limited que des pourparlers étaient en cours avec les principaux actionnaires en vue d'une offre qui proviendrait de Georgia Pacific Corporation à l'adresse de tous les détenteurs d'actions de Premium. Le président de cette dernière annonce, maintenant, que les discussions à ce sujet sont discontinuées.

Selon la lettre bi-mensuelle de Baker, Weeks & Co., "ce qui se passe au Vietnam et ce que cela représente en vies humaines et en dépenses militaires pour les E.U. n'est pas sans assombrir la tendance future à Wall Street, d'autant plus que les institutions ne semblent pas acheter." Reste à savoir comment le marché américain s'ajustera à l'impact grandissant sur les affaires du prolongement des hostilités en Asie. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que le fait n'est pas loin où maintes valeurs commenceraient à escompter de meilleurs jours à la bourse et dans les affaires.

Les parties, désireuses de prendre avantage de l'offre effectuée par la John Labatt, devront faire leurs achats les 11, 12 et 13 mars sur une base de livraison au comptant. L'offre expirera à la fermeture des affaires le 14 mars 1968 et les actions peuvent être déposées entre les mains de la Canada Trust Company au pays, en acceptation de la dit-offre.

Faute d'espace il nous faut remettre à demain la publication du rapport annuel de Le Fonds Desjardins.

La Bourse Canadienne vient d'être avisée que, conformément à un accord conclu entre Agassiz Mines Limited et E.T. Lynch & Co. Limited, agissant au nom de clients, le souscripteur a pris et payé 200,000 actions additionnelles aux prix de 45 cts chacune et il a obtenu une option sur 200,000 actions, à 50 cts chacune. Toutes ses actions ayant été distribuées, il n'est plus question de distribution préliminaire pour cette entreprise. L'accord ci-dessus a donc été complété.

Récemment, il avait été annoncé par le président de Premium Iron Ores Limited que des pourparlers étaient en cours avec les principaux actionnaires en vue d'une offre qui proviendrait de Georgia Pacific Corporation à l'adresse de tous les détenteurs d'actions de Premium. Le président de cette dernière annonce, maintenant, que les discussions à ce sujet sont discontinuées.

Selon la lettre bi-mensuelle de Baker, Weeks & Co., "ce qui se passe au Vietnam et ce que cela représente en vies humaines et en dépenses militaires pour les E.U. n'est pas sans assombrir la tendance future à Wall Street, d'autant plus que les institutions ne semblent pas acheter." Reste à savoir comment le marché américain s'ajustera à l'impact grandissant sur les affaires du prolongement des hostilités en Asie. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que le fait n'est pas loin où maintes valeurs commenceraient à escompter de meilleurs jours à la bourse et dans les affaires.

Les parties, désireuses de prendre avantage de l'offre effectuée par la John Labatt, devront faire leurs achats les 11, 12 et 13 mars sur une base de livraison au comptant. L'offre expirera à la fermeture des affaires le 14 mars 1968 et les actions peuvent être déposées entre les mains de la Canada Trust Company au pays, en acceptation de la dit-offre.

Faute d'espace il nous faut remettre à demain la publication du rapport annuel de Le Fonds Desjardins.

La Bourse Canadienne vient d'être avisée que, conformément à un accord conclu entre Agassiz Mines Limited et E.T. Lynch & Co. Limited, agissant au nom de clients, le souscripteur a pris et payé 200,000 actions additionnelles aux prix de 45 cts chacune et il a obtenu une option sur 200,000 actions, à 50 cts chacune. Toutes ses actions ayant été distribuées, il n'est plus question de distribution préliminaire pour cette entreprise. L'accord ci-dessus a donc été complété.

Récemment, il avait été annoncé par le président de Premium Iron Ores Limited que des pourparlers étaient en cours avec les principaux actionnaires en vue d'une offre qui proviendrait de Georgia Pacific Corporation à l'adresse de tous les détenteurs d'actions de Premium. Le président de cette dernière annonce, maintenant, que les discussions à ce sujet sont discontinuées.

Selon la lettre bi-mensuelle de Baker, Weeks & Co., "ce qui se passe au Vietnam et ce que cela représente en vies humaines et en dépenses militaires pour les E.U. n'est pas sans assombrir la tendance future à Wall Street, d'autant plus que les institutions ne semblent pas acheter." Reste à savoir comment le marché américain s'ajustera à l'impact grandissant sur les affaires du prolongement des hostilités en Asie. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que le fait n'est pas loin où maintes valeurs commenceraient à escompter de meilleurs jours à la bourse et dans les affaires.

Les parties, désireuses de prendre avantage de l'offre effectuée par la John Labatt, devront faire leurs achats les 11, 12 et 13 mars sur une base de livraison au comptant. L'offre expirera à la fermeture des affaires le 14 mars 1968 et les actions peuvent être déposées entre les mains de la Canada Trust Company au pays, en acceptation de la dit-offre.

Faute d'espace il nous faut remettre à demain la publication du rapport annuel de Le Fonds Desjardins.

La Bourse Canadienne vient d'être avisée que, conformément à un accord conclu entre Agassiz Mines Limited et E.T. Lynch & Co. Limited, agissant au nom de clients, le souscripteur a pris et payé 200,000 actions additionnelles aux prix de 45 cts chacune et il a obtenu une option sur 200,000 actions, à 50 cts chacune. Toutes ses actions ayant été distribuées, il n'est plus question de distribution préliminaire pour cette entreprise. L'accord ci-dessus a donc été complété.

Récemment, il avait été annoncé par le président de Premium Iron Ores Limited que des pourparlers étaient en cours avec les principaux actionnaires en vue d'une offre qui proviendrait de Georgia Pacific Corporation à l'adresse de tous les détenteurs d'actions de Premium. Le président de cette dernière annonce, maintenant, que les discussions à ce sujet sont discontinuées.

Selon la lettre bi-mensuelle de Baker, Weeks & Co., "ce qui se passe au Vietnam et ce que cela représente en vies humaines et en dépenses militaires pour les E.U. n'est pas sans assombrir la tendance future à Wall Street, d'autant plus que les institutions ne semblent pas acheter." Reste à savoir comment le marché américain s'ajustera à l'impact grandissant sur les affaires du prolongement des hostilités en Asie. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que le fait n'est pas loin où maintes valeurs commenceraient à escompter de meilleurs jours à la bourse et dans les affaires.

ANNONCE, EMBALLAGES CONSOLIDATED-BATHURST LIMITÉE



S. A. ELLIS

E. H. Gibson, Vice-Président et gérant-général de la division des boîtes, Emballages Consolidated-Bathurst Limited, annonce la promotion de S.A. Ellis au poste de directeur de la mise en marche. Monsieur Ellis qui possède plusieurs années d'expérience dans la vente et la mise en marche des boîtes avec Bathurst Containers Limited coordonnera, à l'échelle nationale, les campagnes de mise en marche et de ventes de la division. Il relèvera du siège social de la compagnie à Montréal.

À noter...

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende en bourse locale:

The Algoma Steel Corporation Ltd. ordinaire 25c l'action; Asbestos Corporation Ltd., ordinaire 25c l'action; Bowaters Mersey Paper Co. Ltd., 5/8c privilégiée, 68.75c l'action; Canada Packers Limited, Classe "A" \$1.25 l'action; Canadian Canners Ltd., Classe "A" 18 1/2c l'action; Consolidated Bathurst Ltd., ordinaire 25c l'action; R.L. Crain Ltd., ordinaire 24c l'action; Crown Zellerbach Canada Ltd., Classe "A" 25c l'action; Industrial Acceptance Corporation Ltd., 4 1/2c privilégiée \$1.12 1/2c l'action; 5 1/2c privilégiée 35.94c l'action; ordinaire 32.5c l'action; Moore Corporation Ltd., ordinaire 11 1/4c l'action (U.S.); Rio Algom Mines Ltd., \$5.80 privilégiée \$1.45 l'action; Sherwin-Williams Co. of Canada Ltd., privilégiée \$1.75 l'action; Traders Group Limited ordinaire Classe "A" 15c l'action; ordinaire Classe "B" 15c l'action; Weldwood of Canada Ltd., ordinaire 12 1/2c l'action; George Weston Limited, Classe "A" 18 1/2c l'action, Classe "B" 18 1/2c l'action.

Achat de la maison universelle ALCAN facilité par le programme d'hypothèques planifiées de la Banque Royale du Canada

La Banque Royale du Canada et la compagnie Maisons Alcan, Ltée annoncent qu'à la suite d'accords spéciaux intervenus entre elles, la Banque Royale, avec sa longue expérience de l'hypothèque et son vaste réseau de filiales, était un choix logique.

La construction domiciliaire a toujours connu des hauts et des bas et constamment été touchée par les crises périodiques traversées par le secteur des prêts hypothécaires. Non seulement les accords intervenus entre l'Alcan et la Banque Royale aideront bien des familles à acheter une Maison UNIVERSELLE ALCAN, mais encore faciliteront-ils le déroulement harmonieux du programme Alcan de construction et le maintien de son rythme élevé. De la même façon que l'application de la technique de montage en usine à la fabrication des maisons a simplifié nombre d'opérations, le programme d'hypothèques planifiées de la Banque Royale, conçu pour aider le public, simplifie et modernise les formalités classiques d'obtention d'un prêt hypothécaire.

On peut citer, comme exemple de cette simplification, le système de réunion préalable des intéressés, mis au point par l'Alcan et la Banque Royale. Toutes les parties impliquées dans la définition des formalités de concession d'une hypothèque LNH pour les Maisons UNIVERSELLE ALCAN d'une localité ou d'un quartier planifié se réunissent, de manière à ce que leurs diverses spécialités puissent être coordonnées dès le tout début. Avant que le travail ne commence, il y a rencontre entre les représentants de l'Alcan, de la Banque Royale, de la SCHL, de la municipalité, auxquels se joignent un avocat ou un notaire et le constructeur domiciliaire de l'endroit accrédité par l'Alcan pour vendre les Maisons UNIVERSELLE ALCAN. De la sorte, on évite les retards qui entravent quelquefois l'octroi d'une hypothèque pour l'achat d'une maison neuve.

Le nouveau programme de Maisons UNIVERSELLE ALCAN permet de payer la maison par versement global du prêt hypothécaire LNH. Cela signifie que le financement se fait au niveau de l'acquéreur d'une maison plutôt qu'au niveau de son constructeur. L'un des avantages de ce programme nouveau est que le droit d'assurance de 2% imposé sur les prêts hypothécaires SCHL consentis aux constructeurs est ramené à 1.34%, ce qui apporte une économie à l'acheteur d'une Maison UNIVERSELLE ALCAN. Les prêts hypothécaires de la Banque Royale couvriront également le mobilier et les appareils ménagers à demeure: machine à laver la vaisselle, cuisinière, hotte d'aération. Le taux hypothécaire sera compétitif avec les taux LNH courants pratiqués à n'importe quelle époque donnée.

Pour sa part, M. Cross a défini comme suit le rôle de l'Alcan: "L'Alcan ne voulait pas borner son activité, dans le secteur domiciliaire, à la construction proprement dite de maisons de qualité et à la recherche de techniques d'érection susceptibles d'abaisser le coût de la construction. Ce que l'Alcan voulait en plus, c'était trouver une formule qui apportât plus de stabilité et d'ordre dans le secteur des prêts hypothécaires à l'habitation. Considérant à long terme, le financement planifié de l'achat d'une maison UNIVERSELLE ALCAN revêt une importance primordiale, tant pour la commercialisation du produit que pour l'expansion progressive du montage en usine de ces maisons. La production de pointe de 2,400 maisons par an de notre première usine de montage de Woodstock (Ontario) appelle, pour nos acheteurs, la disposi-

Soit 11 % de plus

Les biens confiés à votre Compagnie pour administration ont augmenté de \$116,922,544 à \$130,718,847 au cours de l'exercice, soit de 11%.

Les dépôts garantis s'établissent à \$16,283,002 au 31 décembre 1967, en regard d'un montant de \$17,122,774 au 31 décembre 1966.

Par ailleurs, l'actif global de la Compagnie à cette même date, y compris les dépôts garantis, s'élève à \$18,157,631 comparativement à \$18,989,071 au 31 décembre 1966.

L'augmentation au poste des immobilisations, dont la valeur totale au bilan est passée de \$329,087 à \$374,778 reflète le coût des travaux de rénovation exécutés au cours de 1967 à l'immeuble de votre compagnie à Montréal.

Résultat des opérations

Les revenus bruts de la Compagnie ont été de \$1,370,360 en 1967 à comparer à \$1,298,378 en 1966.

Les dépenses d'administration de la Compagnie incluant les intérêts payés, pour l'année 1967, s'établissent à \$1,309,663 pour se maintenir au niveau d'augmentation prévue par vos administrateurs en fonction de l'augmentation des affaires de la Compagnie.

Le bénéfice net s'établit à \$60,697 comparativement à \$58,175 pour l'année terminée le 31 décembre 1966.

La Compagnie a versé au cours de l'année la somme de \$50,000.00 représentant un dividende de 5% sur les actions classe "A" émises et elle a maintenant payé à ces actionnaires, quatorze dividendes consécutifs, depuis la mise en marche de ses actions en juin 1964.

Expansion des affaires

Les différents services de votre Compagnie ont continué à se développer au cours de 1967 et à produire des revenus croissants.

Par ailleurs, l'augmentation rapide des taux d'intérêts payés aux déposants a contribué à diminuer la rentabilité de vos services d'épargne et de dépôts garantis.

Notre service d'administration de fiducies corporatives a obtenu des succès accrus cette année, ce département dispense maintenant des services dont la valeur est reconnue du public.

Le département d'immeuble de la Compagnie a connu au cours de l'année écoulée des développements remarquables, compte tenu de sa création relativement récente. Ces développements augurent bien pour l'avenir et nul doute que ce service à notre clientèle sera de plus en plus apprécié et utilisé.

Plusieurs fois retardée, la révision décennale de la Loi des banques devenait un fait accompli au printemps de 1967. Des pouvoirs considérablement accrus furent octroyés aux banques à charte qui ne manquèrent pas de les exploiter. Les compagnies de fiducie ont entrepris depuis, des représentations auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, pour obtenir certains pouvoirs additionnels qui leur permettraient de maintenir leur progrès tout en augmentant leur utilité auprès de leur clientèle.

BELANGER, OUELLETTE ET ASSOCIÉS INC.

Conseillers en administration, organisation et méthodes



1224 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 700
Montréal 25
866-9567



CRÉDIT - QUÉBEC INC.

Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361



E.A. Whitehead Limitée

Courtiers d'assurances agréés

SERVICE PROFESSIONNEL DE CONSULTATION
RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Grégoire, vice-président et administrateur

Place du Canada, Suite 950, Montréal 3, - 878-4331

SUCCURSALES: TORONTO - CALGARY - VANCOUVER

Laurin, Laurin, Beaudry Inc. Dominion Insurance Agencies Limited

Courtiers d'assurance agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances pour commerce et industrie

TOUR DE LA BOURSE
PLACE VICTORIA, MONTRÉAL 3
Tél. 861-4761

Brunelle & Trudel

Guy Brunelle, C. d'A.A. - Yvon Trudel C. d'A.A.
Jacques Monette, C. d'A.A.

COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS



1395 est, rue Fleury - 381-1835

MONTRÉAL

TENNIS CLUB 4 SAISONS Construction en mai Ouverture en septembre



Devenez membre MAINTENANT tandis que le certificat d'adhésion est à son plus bas prix, et profitez en même temps d'un meilleur choix de jours et d'heures.

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE... en écrivant ou en téléphonant à l'instructeur-chef

LUCIEN LAVERDURE

8852

BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL

Tél. 384-9040

FONDS MUTUELS Bourse de Montréal

Cours Journaliers par Francis I. Dupont et Co.

Admire Mutual Fund	Offre dem.
Admire Mutual Fund	2.31 2.56
All Canadian Div.	8.16 8.83
All Canadian Div.	7.15 7.81
All Canadian Div.	8.71 9.52
All Canadian Div.	7.97 8.71
American Business Shares	3.44 3.74
American Growth	4.10 4.67
Andreas Equity	3.80 3.72
Associated Investors	4.89 4.54
Beashear Corp.	35.92 39.00
Boston Trust Ltd.	1.47 1.50
Bullcock Fund Ltd.	14.13 15.49
Canada Growth Fund	6.43 7.07
Canada Security Fund	1.56 1.80
Can. Gas & Energy Fund PFD	11.82 12.95
Can. Investment Fund	3.72 4.09
Can. Trustee Inc. Fund	14.21 15.21
Canada Co. Ltd.	56.11 52.62
Champion Mutual Fund of Can.	6.50 7.07
C. I. Leverage	11.57 12.66
Collective Mutual Fund	9.86 10.71
Commonwealth Intl.	9.96 10.92
Div. Inc. Shares Ser "A"	1.27 1.41
Div. Inc. Shares Ser "B"	4.78 5.12
S. Dividend Shares	3.57 3.92
Dreyfus Fund Inc.	13.11 14.31

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

Gilbert ou Ratelle pourrait doter les Rangers de leur 1er championnat des compteurs en 26 saisons

LIGUE NATIONALE CLASSEMENT										
(Division Est)										
	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts			
Canadiens	62	34	18	10	133	137	78			
New York	62	32	19	11	189	157	75			
Chicago	63	29	19	15	186	177	73			
Boston	63	31	22	10	224	185	72			
Toronto	61	25	27	9	160	144	59			
Détroit	61	22	28	10	199	203	54			
(Division Ouest)										
	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts			
Philadelphia	62	26	26	10	147	149	62			
Minnesota	62	24	27	11	160	196	59			
Los Angeles	61	26	29	6	161	192	58			
St. Louis	61	21	27	13	145	158	55			
Pittsburgh	61	21	29	11	157	181	53			
Oakland	63	15	34	14	136	178	44			

Compteurs de la LHN

SECTION EST

	B	A	Pts
Mikita, Chi.	37	36	73
Gilbert, N.Y.	29	44	73
B. Hull, Chi.	42	29	71
Ratelle, N.Y.	27	44	71
Exposito, Bos.	30	38	68
Howe, Dét.	30	36	66
Bucyk, Bos.	28	33	61
Stanfield, Bos.	18	43	61
Wharram, Chi.	20	39	59
Delvecchio, Dét.	18	40	58
Ullman, Dét.	30	26	56
Béliveau, Can.	25	31	56
McKenzie, Bos.	24	31	55
Goyette, N.Y.	19	32	51
Rousseau, Can.	12	39	51
Prentice, Dét.	15	35	50
Cournoyer, Can.	23	25	48
Walton, Tor.	25	21	46
Nevin, N.Y.	21	25	46
Hodge, Bos.	19	26	45

HOCKEY

Hier Ligue Nationale

Canadiens à Los Angeles (11h.)

Aujourd'hui

Philadelphia à Toronto
Canadiens à Oakland
Détroit à New York
Boston à Chicago
Pittsburgh à St-Louis

SECTION OUEST

	B	A	Pts
Sanderson, Bos.	21	23	44
Mohs, Chi.	21	23	44
Williams, Bos.	16	28	44

Il pourrait bien arriver que les Rangers de New York enlèvent leur 1er championnat chez les compteurs depuis 1941-42 et il pourrait bien arriver aussi que les Newyorkais terminent en 1ère place dans leur division depuis également 26 saisons. L'aîné droit des Rangers, Rodrigue Gilbert partage en effet le 1er rang chez les compteurs avec Stan Mikita, du Chicago, à la suite des joutes disputées dans la Ligue Nationale la semaine dernière. Ils ont tous deux 73 points. Si Mikita ou Gilbert allaient l'un ou l'autre diminuer d'ardeur d'ici la fin du calendrier régulier, les Hawks et les Rangers comptent tous deux sur un autre as chacun puisque Bobby Hull, le meneur pour les buts avec 42 et Jean Ratelle, du New York, sont égaux au 3e rang avec chacun 71 points. Ratelle et Gilbert sont les meneurs pour les assistances avec chacun 44.

Esposito au 5e rang

Un autre joueur de centre, Phil Esposito celui-là, des Bruins de Boston, n'a peut-être pas dit son dernier mot encore et il occupe la 5e place

avec 69 pts. Phil est devenu le premier Bruins à compter 30 buts depuis l'exploit de Bronco Horvath en 1959-60. Les Bruins, de leur côté, ont établi un nouveau record pour un club des Bruins en défaisant les Blues de St. Louis par 9 à 3 dimanche. Ils ont alors réussi leur 224e but de la saison. Jusqu'ici, ils n'avaient pu faire mieux que 223 buts même si ce record fut établi en 50 joutes. Cette saison, le Boston a participé à 63 matches jusqu'ici.

Depuis 25 ans, les Rangers ont terminé en meilleure position que la 4e place seulement deux fois, soit quand ils se classèrent au second rang en 1957-58 et quand ils furent 3es en 1955-56. Après les joutes de dimanche soir dernier, les joueurs de Francis occupaient la 2e place avec seulement 3 pts de retard sur les meneurs, le Canadien, qui vient de faire quatre joutes sans l'emporter.

Bathgate, toujours 1er

Howe suit chez les compteurs avec 66 pts grâce à ses trois assistances de la semaine dernière et il devance par 5 pts les Bruins Johnny Bucyk et Fred Stanfield qui sont égaux au 7e rang avec 61. Ken Wharram, Chicago, suit avec

59 tandis qu'Alex Delvecchio, Détroit, se classe en 10e place avec 58. Andy Bathgate, du Pittsburgh, vient au 16e rang et il est toujours le meilleur compteur de la division Ouest.

Le gardien des Rangers, Ed Giacomin, qui y est allé de deux blanchissages consécutifs en fin de semaine et qui a tenu ses rivaux à tout juste 4 buts au cours des 5 dernières joutes des Rangers est devenu le meneur pour les blanchissages avec 7. Les gardiens du Canadien, Lorne Worsley et Rogatien Vachon sont toujours les leaders toutefois pour ce qui a trait aux honneurs en marge du trophée Vézina avec une moyenne combinée de 2.21 buts contre par joute.

Un autre record sera probablement brisé par les Bruins d'ici peu de temps en ce qui a trait à un club de Boston et ce sera celui du plus grand nombre de minutes en punition pour un joueur des Bruins. Don Awrey, qui est le joueur le plus puni de la LHN jusqu'ici avec 142 minutes n'est plus qu'à 25 minutes du record établi par Eddie Shore en 1927-28. Ce record de Shore incrimement et aussi celui de 15 blanchissages par le gardien Hal Winkler, également en 1927-28 sont les plus anciens parmi tous les records d'équipe dans la Nationale.



Los Angeles. -- EN COUR DE JUSTICE. -- En réponse à une accusation d'assaut sur la personne, Hector Toe Blake et Claude Provost, du Canadien, se sont retrouvés hier dans le box des accusés. C'est à la suite d'un incident qui s'est déroulé lors du dernier voyage du Canadien à Los Angeles le 19 novembre dernier, que les deux représentants du Tricolore font face à la justice américaine, accusés d'avoir frappé un spectateur à coups de bâton dans le but avoué de le blesser. Blake et Provost demanderaient que leur procès ne se poursuive qu'une fois la saison de hockey terminée. (Téléphoto PA)

C'est du moins la réaction de Moscou

La réadmission de l'Afrique du Sud: du zèle vis-à-vis l'impérialisme?

MOSCOU (AFP) — L'Union des organisations sportives de l'URSS a publié hier une déclaration reproduite par l'Agence Tass, dans laquelle elle se déclare pour la suppression de la décision prise par le Comité Olympique International d'admettre des équipes de la république sud-africaine aux jeux olympiques de Mexico.

et ajoute: "cette décision est lourde de conséquences pour le mouvement olympique, et met en péril la 19ème olympiade". Qualifiant la résolution du C.I.O. de "défi lancé à toute l'opinion publique", la déclaration poursuit: "les organismes dirigeants du mouvement sportif soviétique, les sportifs et l'opinion publique de notre pays

approuvent l'attitude adoptée par les comités olympiques du continent africain et comités nationaux des autres pays sur cette résolution... adoptée pour satisfaire certains cercles impérialistes".

La déclaration soviétique affirme que les membres du C.I.O. qui ont voté cette résolution "ont transgressé la charte olympique" et que "ce vote signifie pratiquement l'encouragement de la politique d'apartheid". "Pas un seul représentant de la population autochtone d'Afrique du Sud n'adhère au comité national olympique, et les compétitions éliminatoires en prévision des jeux olympiques ont été remplacées par le principe d'entraînements séparés déterminés par les responsables blancs".

"Le conseil central, conclut l'Agence Tass, est conscient des difficultés auxquelles se heurtent les organisateurs des jeux olympiques de Mexico, qui ont consacré beaucoup d'efforts à leurs préparatifs". "Si la république sud-africaine est admise aux jeux olympiques, c'est pour faire du zèle vis-à-vis l'impérialisme et pour torpiller le mouvement sportif international".

\$884.61 À LA MINUTE POUR SHARP EXPRESS!

Peu de chevaux au chapitre des courses sous harnais reçoivent \$884.61 par minute de course. Il en existe pourtant un à Blue Bonnets, qui domine pour le total d'argent gagné depuis le début de la jeune saison.

Il s'agit de Sharp Express, un cheval hongre de sept ans propriété de la ferme H.F. de Richelieu.

En seulement six courses jusqu'à maintenant, Sharp Express a gagné deux courses et terminé deuxième à ses quatre autres sorties, pour un total en gains de \$11,500.

Un total d'environ 13 minutes de course lui a valu ce

montant, représentant \$884.61 par minute.

Sharp Express a été tellement "sharp" jusqu'à maintenant que ses gains cette année surpassent presque le total d'argent qu'il avait gagné durant toute la dernière saison et représentent plus du quart de ses gains à vie, qui s'établissent à \$42,275.

Pas loin derrière Sharp Express, on retrouve un autre as ambuleur Direct M. Adios, propriété de Roland Pauzé et C.M. Bernard de St-Jérôme. Direct M. Adios présente une fiche de 3-1-0 en six courses, pour des gains de \$10,700.

CITROËN LA VOITURE DU CANADIEN



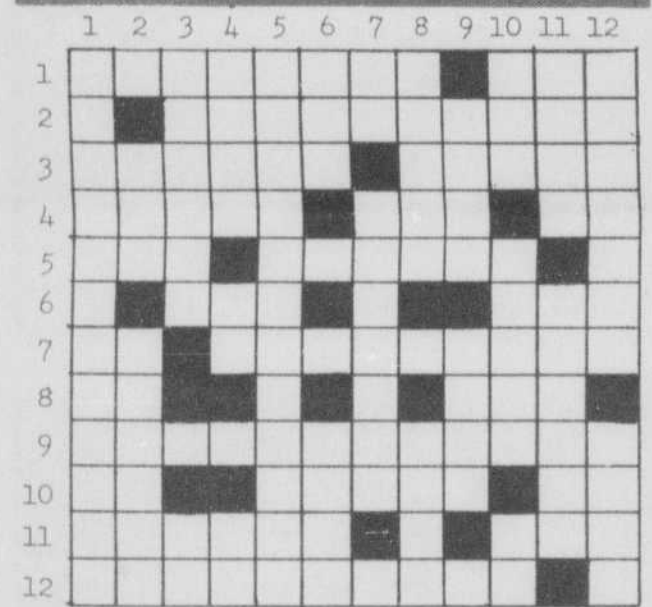
Elle aime l'action et le confort, le silence et le sport, la tenue et les grands espaces. Elle aime l'hiver pour prouver son démarrage au quart de tour, son agilité sur la glace (à la Jean Béliveau) ou dans la neige (à la Nancy). Elle rit de la neige parce qu'elle peut se lever sur ses pattes pour en sortir. Avidée d'aventure, elle fouille les virages de ses phares directionnels.

Ses techniques remarquables ont été décrites en long et en large (freins à disques assistés, suspension oléopneumatique, traction avant, etc.), mais les Canadiens n'aiment pas le verbiage. Ils veulent des preuves, voir, toucher, essayer. CITROËN CANADA est d'accord. Jusqu'au point de vous offrir une démonstration gratuite à domicile sur simple appel téléphonique.

CITROËN
CANADA LTÉE

38 centres de service rien qu'au Québec.

les MOTS-CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Il fonda en 1910, le journal "Le Devoir" - La première femme
- Etat d'un liquide saturé - Au jeu de piquet, situation de celui qui a trente points en main sans que l'adversaire puisse rien compter
- Etre violemment irrité - Portion d'un tout partagé entre plusieurs - Term. d'inf.
- Dans la rose des vents - Membres d'une communauté religieuse d'hommes
- Rivière, en espagnol - Bière anglaise
- Adj. dém. - Soumettre à l'action de l'acide sulfurique
- Pron. ind. - Adj. poss.
- Du verbe tourmenter
- Préf. privatif - Intenter une action en justice - Préf. privatif
- Coffret servant à serrer des bijoux, pl. - Dans la rose des vents
- Placage quelconque dont on recouvre une muraille pour la protéger ou la décorer

Verticalement

- Personne qui fait de petites opérations de Bourse
- Tamis - Action d'énoncer
- Celui qui utilise une chose - Se suivent dans "morve"

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
M	I	L	L	E	T	T	E	M	E	S	
O	U	T	A	O	A	I	S	A			
R	A	G	E	R	I	E	L	S	A	M	
N	I	S	H	O	L	M	U	E	R	A	
A	S	E	O	E	T	A	L	E	S		
Y	C	A	M	E	L	M	O	N	K		
N	O	E	R	R	O	I	T	E	S		
E	Y	R	E	S	E	N	S				
L	O	S	A	N	E	S	S	A	R		
N	O	N	T	E	L	E	S	A	G		
O	A	I	T	N	I	C	O	L	E	T	
N	E	L	L	I	G	A	N				

Vaches nourries aux balles de golf

LONDRES (AFP) — Dix-neuf balles de golf encore utilisables ont été trouvées dans les estomacs de deux vaches écossaises. L'une des vaches avait avalé cinq balles au cours de ses ruminantes activités, l'autre en avait ingurgité quatorze. Les balles ont été restituées à la société qui avait vendu les bêtes. Leur exploit est cependant éclipsé par celui d'un porc vendu autrefois par la même société, et qui avait tenté, sans succès, de digérer une montre en or.

Un nouveau record de recette au Garden

NEW YORK (AFP) — La recette de la réunion du Madison Square Garden lundi soir s'est élevée à 558,503 dollars pour 18,096 spectateurs, ce qui constitue un record de recette pour une manifestation de boxe en arène couverte.

L'ancien record (511,000 dollars) avait été enregistré en mars 1961, à l'occasion du troisième combat Floyd Patterson-Ingenar Johansson pour le titre mondial des poids lourds au Convention Hall de Miami beach.

Les quatre boxeurs de lundi soir avaient reçu une garantie totale de 505,000 dollars (175,000 à J. Frazier et E. Griffith, 80,000 à Nino Benvenuti et 75,000 à Buster Mathis).

La télévision en circuit fermé aux Etats-Unis et au Canada et en direct au Mexique, à Porto-Rico et en Italie, devaient de plus rapporter plus d'un million de dollars aux organisateurs.

Deux encore

CINCINNATI — Après la signature de leur contrat par le joueur de champ extérieur Pete Rose et par le joueur de réserve Chico Ruiz, les Reds de Cincinnati de la Ligue Nationale de baseball n'ont plus que deux joueurs refractaires.

Il s'agit du lanceur Jim Maloney et du joueur de champ extérieur Vada Pinson.

MILITARY

La fièvre de l'or continue

LONDRES (AFP) — De 125 à 150 tonnes d'or, représentant de 160 à 190 millions de dollars, ont été négociées sur le marché londonien depuis jeudi dernier, annonce-t-on dans les milieux financiers de la capitale britannique, mardi soir.

Depuis jeudi dernier, souligne-t-on, la demande de métal jaune n'a en effet cessé d'augmenter.

Cette nouvelle poussée de la "fièvre" de l'or qui provoque inévitablement une nouvelle saignée importante dans le stock d'or américain, risque d'inciter les Etats-Unis à adopter de nouvelles mesures restrictives sur les importations, ajoute-t-on dans les mêmes milieux.

De telles mesures, estime-t-on, ne manqueraient pas d'entraîner sérieusement le relèvement de l'économie britannique.

Parallèlement, le sterling a été l'objet hier d'une pression jamais atteinte depuis la dévaluation. Après être tombé par rapport au dollar de 2.4005 à 2.39765, niveau le plus bas depuis la dévaluation, il a clôturé à 2.40375, grâce à un redressement artificiel. Bien que la Banque d'Angleterre ne semble pas être intervenue directement sur le marché des changes, elle a cependant resserré le crédit à tel point sur le marché monétaire qu'il y a eu une certaine pénurie de sterling.

La baisse du sterling ne semble pas préoccuper les milieux financiers autant que la fièvre de l'or. On estime en effet, dans ces milieux, que le

gouvernement pourra remédier énergiquement à l'occasion du budget, dans 15 jours, sur les causes, essentiellement budgétaires et salariales, de la baisse du sterling.

La City ne prend d'autre part pas au sérieux les rumeurs selon lesquelles l'Afrique du sud pourrait, à l'avenir, vendre son or à Paris ou à Zurich, plutôt qu'à Londres, apprend-on dans la capitale britannique.

Ces rumeurs ne sont pas nouvelles mais l'Afrique du sud a intérêt à vendre son or à Londres en raison du meilleur prix qu'elle y obtient, compte tenu des frais de transport et d'assurance.

L'Afrique du sud aurait peut-être avantage à modifier sa politique de vente, car cela pourrait obliger les Etats-Unis à relever le prix de l'or. Mais cela pourrait, aussi, les inciter à prendre des mesures discriminatoires vis-à-vis de Pretoria et même à décider une démonétisation de l'or. Ce jeu ne serait pas sans danger car une démonétisation risquerait d'entraîner une baisse du prix de ce métal dont la production dépasse nettement les besoins. Elle risquerait aussi de pousser les spéculateurs à se débarrasser de leurs lingots.

On estime donc que l'Afrique du sud continuera, comme par le passé, à limiter ses ventes au minimum nécessaire pour combler le déficit de la balance des comptes, en évitant de s'aliéner Washington. Les déclarations que le docteur Nicolas Diederichs, ministre sud-africain des finan-

ces, a faites lundi au Cap, confirment ce sentiment.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. George Christian, a réaffirmé de son côté la détermination de l'administration américaine de maintenir le prix de l'or à 35 dollars l'once. Il a ajouté qu'à sa connaissance la Grande-Bretagne n'a pas demandé d'assistance financière aux Etats-Unis au cours des derniers jours.

Il a cependant tenu à rappeler les déclarations faites par le président Johnson dans son message sur la balance des paiements, le premier janvier, et dans son message économique, le premier février.

Dans ces deux textes, M. Johnson avait réaffirmé catégoriquement la volonté des Etats-Unis de maintenir la convertibilité du dollar à 35 dollars l'once et de libérer la totalité de leurs réserves de métal précieux pour soutenir cet engagement "ceci demeure valable", a souligné M. Christian.

Malaise à la conférence économique de New Delhi

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — La malaise à la conférence mondiale du commerce persiste: aux problèmes économiques que posent aux pays développés occidentaux les revendications du tiers-monde, s'ajoute maintenant un problème politique.

En effet, le groupe des 77 pays en voie de développement a insisté pour l'inclusion des produits agricoles transformés dans la liste des produits manufacturés et semi-facturés en provenance du tiers-monde et qui jouiraient d'une préférence générale sur le marché des pays développés.

Or ces produits, parmi lesquels figurent notamment le vin algérien, les conserves de poissons péruviennes, les jus de fruits tropicaux, posent aux grands pays développés non seulement des problèmes économiques mais un problème politique immédiat et urgent. La protection des

producteurs italiens, français, espagnols et américains est bien souvent une nécessité politique pour ne pas dire électorale. Jusqu'à présent la position des "riches", entraînés par les pays du Marché commun et les Etats-Unis, a été d'exclure les produits agricoles transformés des concessions générales envisagées, en admettant toutefois quelques exceptions.

Par contre, sur le plan financier, quelques pays développés, dont la France, envisageraient de faire des concessions au tiers-monde notamment dans le domaine des conditions de l'aide. La France insiste également auprès de ses partenaires "développés" pour qu'ils s'engagent à atteindre le plus tôt possible le pourcentage d'un pour cent du revenu national pour leur contribution à l'aide (La France a atteint 1,70% en 1966).

De Gaulle craindrait un recours aux armes atomiques au Vietnam

PARIS (AFP) — Le journaliste français Raymond Tournoux affirme dans l'hebdomadaire "Paris Match" qu'aux yeux du général de Gaulle, l'évolution de la situation au Vietnam "risque d'ouvrir la voie à l'internationalisation du conflit".

"J'ai toujours redouté que ne commence le processus d'un conflit mondial", aurait déclaré le général de Gaulle que Raymond Tournoux cite entre guillemets sans toutefois indiquer ni la source de son information ni les circonstances des déclarations qu'il prête au chef de l'Etat.

La demande de renforts du général Westmoreland est ainsi, selon le journaliste français, commentée par le général de Gaulle:

"Ce n'est pas une question d'hommes. Cette guerre est

le type même de la guerre que l'on n'arrête pas ainsi. Plus un pays est puissant plus les moyens matériels dont il dispose sont redoutables, moins s'accroissent peut-être les chances de gagner".

Le général de Gaulle, exprimant son inquiétude devant l'enchaînement fatal des événements, a, selon M. Raymond Tournoux, souligné: "On ne sait comment cela commence, on ne sait pas comment cela finit. On risque toujours de voir quelqu'un qui pourrait s'amuser à lancer un obus atomique sur le territoire sud-vietnamien ou — qui sait? — sur le territoire américain".

"En tout cas, a ajouté le chef de l'Etat, la France n'est pas concernée. Elle doit se tenir à l'écart du conflit".

Toujours cité par M. Raymond Tournoux, le général de Gaulle a défini ainsi comment

il envisageait une solution au conflit: "Les Américains doivent ramener leurs forces armées aux Etats-Unis. Chaque peuple, quel qu'il soit, doit régler lui-même ses affaires, à sa façon, par ses propres moyens".

"La base d'un futur règlement est la neutralité réelle, contrôlée, du Sud-Est asiatique. Au demeurant, en Asie, aucun accord, aucun traité ne sera valable sans la participation de la Chine. Il faut en revenir aux accords de Genève de 1954, évacuer toutes les forces étrangères, éviter toute ingérence".

Les propos que Raymond Tournoux avait prêtés au général dans son dernier livre, — l'un des best-sellers français — n'ont jamais suscité ni démenti ni confirmation de l'Elysée.

Nouveau mouvement politique wallon

BRUXELLES (AFP) — Un nouveau mouvement politique, "Le Rassemblement Wallon", vient d'être créé en Belgique, en prévision des élections générales du 31 mars.

Ce mouvement, d'après un manifeste distribué hier après-midi à la presse, a un triple objectif: obtenir la reconnaissance de la personnalité juridique de la communauté wallonne, arrêter "la marée nationaliste flamande", faire valoir la profonde aspiration française des Wallons.

"Ce rassemblement, affirme le manifeste, est résolument favorable à une Europe unie et indépendante mais rejette toute tentative de créer un Benelux politique dont la Wallonie serait le parent pauvre. Ces nouveaux Pays-Bas sont en train de se créer con-

tre la France alors qu'au contraire le Rassemblement entend faire valoir la profonde aspiration française des Wallons".

Les listes électorales du Rassemblement wallon, annonce d'autre part le document, comprennent des candidats chrétiens libéraux et socialistes.

La création de ce mouvement a été annoncée au cours d'une réunion présidée par M. Marcel Thiry, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue française de Belgique, l'ancien premier ministre Jean Duvieusart, MM. Perin et Moreau députés du Parti wallon des travailleurs et de nombreux dirigeants d'autres mouvements politiques wallons.

Israël mène des actions de contre-terrorisme

TEL AVIV (AFP) — Les forces de sécurité israéliennes ont détruit hier cinq maisons du village de Rahoun, près de Ramallah, dont les propriétaires étaient reconnus coupables d'avoir collaboré avec des membres de l'organisation "El Fatah" engagés dans des opérations terroristes dans le secteur, a annoncé hier la radio israélienne.

La radio a rappelé que, lundi, un certain nombre de maisons habitées par des partisans du mouvement "El Fatah" avaient été détruites dans des villages voisins. Dans un discours prononcé hier soir, M. Israël Galili, ministre israélien de l'information a déclaré qu'il n'y avait aucune raison de "prendre des mesures extra-

ordinaires à propos des activités terroristes".

"Il n'y a pas d'état d'urgence", a ajouté le ministre, précisant: "Le procès des terroristes sera public. Nous n'avons rien à cacher".

Négociations directes

JERUSALEM (AFP) — "Le gouvernement israélien, soutenu en cela par le parlement presque unanime, est décidé à ne laisser à nos adversaires d'autre alternative que la suivante: ou le cessez-le-feu sera maintenu sur ses lignes actuelles, ou il sera modifié par des négociations directes visant à aboutir à un traité de paix", a déclaré hier à Knesset (parlement israélien) M. Abba Eban ministre des affaires étrangères. Il répondait aux orateurs qui avaient pris part à un long débat sur la politique étrangère du gouvernement.

Le ministre a dit qu'il n'y avait pas "l'ombre d'une justification au refus des Etats arabes de négocier avec Israël. Ce n'est que par de telles négociations que se terminent les conflits internationaux".

Radar contre les engins orbitaux russes

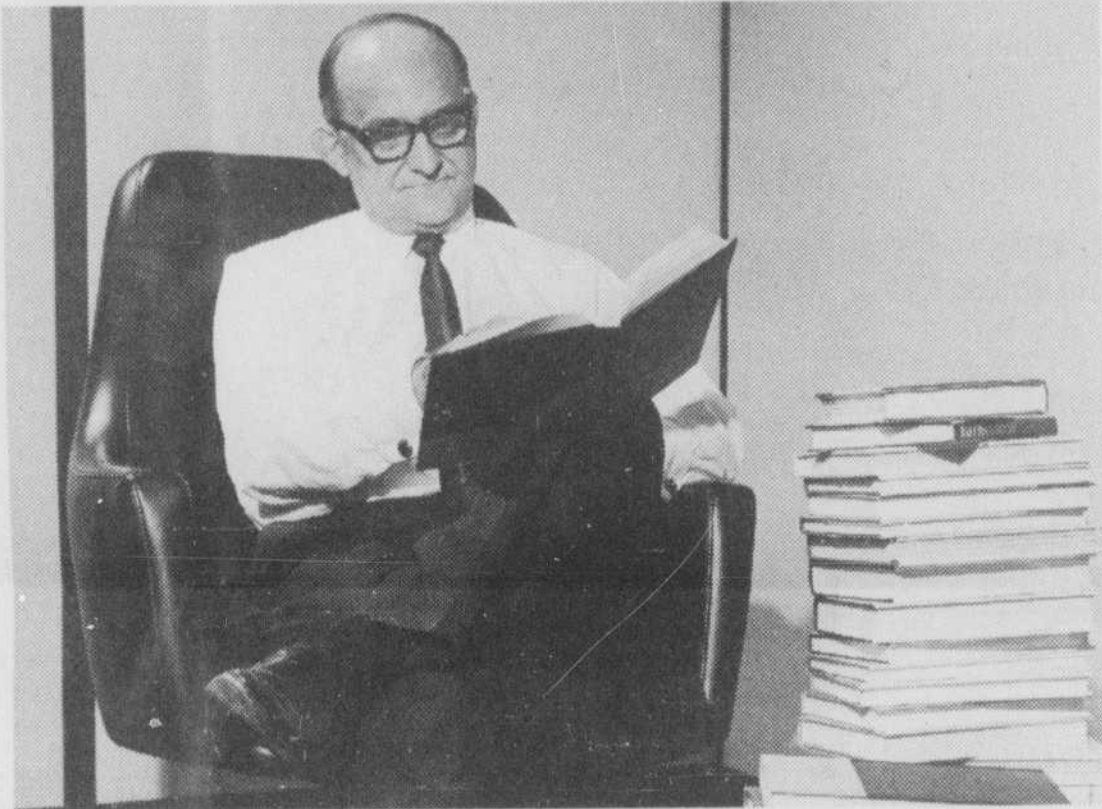
LONDRES (AFP) — Un radar spécial, destiné à détecter une éventuelle "bombe orbitale" russe, et qui permettra d'observer au-delà de la course terrestre, les missiles des leur lancement, sera construit à Orford Ness, promontoire sur la côte du Suffolk, apprend-on de source autorisée.

Cette station sera construite conjointement par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Les Américains fourniront tout l'équipement radio: la participation britannique sera inférieure au quart de la dépense totale et portera sur la construction des bâtiments.

Les installations entreranno en service d'ici deux ou trois ans.

Voici M. Robert Morin, de St-Hyacinthe

Il est fonctionnaire fédéral / Son passe-temps favori: la lecture



Il lit maintenant 10 fois plus rapidement

Le travail de monsieur Morin ne demande pas tellement de lecture. Mais, lorsque l'on a un violon d'Ingres aussi important que la lecture, on veut toujours lire de plus en plus et absorber le plus de livres possible. "J'ai toujours été passionné pour la lecture," déclare Monsieur Morin, "parce que c'est le passe-temps par excellence, qui permet de meubler son esprit, de se tenir au courant des développements dans toutes les sphères, et permet à celui qui s'y adonne de se maintenir constamment en veille." C'est la principale raison pour laquelle Robert Morin a suivi le cours de huit semaines de l'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood, à Montréal.

Monsieur Morin est un homme heureux, puisqu'il a maintenant la chance de pouvoir lire dix fois plus rapidement et s'adonner d'une manière plus complète à son passe-temps favori.

Vous aussi pouvez lire plus rapidement... en seulement 8 semaines.

Que la lecture soit pour vous uniquement un passe-temps, qu'elle soit nécessaire pour vos affaires ou pour l'exercice de votre profession, ou que vos études vous y obligent d'une façon soutenue, la Lecture Dynamique vous permettra de lire au moins trois fois plus rapidement avec une compréhension égale ou meilleure.

Nos quelques 350.000 diplômés aux Etats-Unis et au Canada peuvent lire 4.7 fois plus rapidement en moyenne, et les étudiants de nos derniers cours à Montréal lisent maintenant, en moyenne, 6 fois plus rapidement, avec une compréhension égale ou supérieure.

LA METHODE DE LECTURE DYNAMIQUE ACCLAMEE DE PAR LE MONDE

En 1962, le président Kennedy invita Madame Wood à la Maison Blanche pour enseigner la méthode de Lecture Dynamique à ses collaborateurs directs.

Plusieurs autres personnalités politiques importants ont suivi le cours de Lecture Dynamique avec succès: S. M. la Reine du Danemark, Madame Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, plusieurs sénateurs des Etats-Unis, plusieurs représentants du Congrès américain et des membres du parlement du Canada.

De nombreuses industries et corporations importantes ont engagé l'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood pour donner des cours à leur personnel. Entre autres: NASA, IBM, l'avionnerie Boeing, Carnation, General Motors, Chrysler, DuPont, etc.

Des milliers et des milliers d'hommes d'affaires, d'éducateurs, d'étudiants et de personnes dans toutes les sphères de la société, hommes et femmes, ont reconnu la Lecture Dynamique Evelyn Wood comme le moyen indispensable pour répondre aux exigences de la vie moderne.

NOTRE OBJECTIF

L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood remboursera les frais de scolarité à toute personne qui ne parviendrait pas à tripler, au moins, son habileté de lecture d'après les tests du début et de la fin du cours. Pour cela, l'étudiant doit assister à toutes les classes, suivre les indications de son instructeur et accomplir les heures de pratique requises par le cours.

Aucune machine n'est employée avec la méthode de Lecture Dynamique... le seul outil employé, c'est votre main. La preuve a été faite que vous perdez ce que vous avez appris lorsque vous n'avez pas la machine. Vous obtiendrez une compréhension égale ou meilleure, une excellente mémorisation et beaucoup plus de satisfaction de votre lecture.

L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood dispense des cours spéciaux pour les employés de compagnies, les membres d'associations ou de tous groupes organisés. Ces cours se tiennent en général dans les locaux choisis par les membres du groupe qui suivent le cours.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE PROGRES OBTENUS PAR QUELQUES-UNS DE NOS ELEVES DE MONTRÉAL:

	Vitesse début	Compréhension début	Vitesse fin	Compréhension fin
J. R. Rodrigue Chef comptable	277	48%	1536	53%
Ciro Martoni Etudiant	210	66%	1360	75%
Bob Brosseau Etudiant	315	58%	1837	69%
Guy Gagnon Educateur	284	60%	1594	60%
Lionel Lefebvre Architecte	238	72%	1670	73%
William Marshall Chimiste	268	58%	1463	78%
Keith C. Arnold Géographe	435	61%	1605	86%
Joey Nadler Etudiant	308	48%	1666	62%
Carl Schmidt Professeur	272	54%	1945	54%
Laurence Doyle Conseiller en administration	296	63%	1560	98%

L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood vous invite à une
PRESENTATION GRATUITE
DE SA METHODE DE RENOMMEE MONDIALE
La présentation dure une heure environ

PRESENTATION EN FRANÇAIS	
CE SOIR 6 MARS - 19 HEURES Institut Evelyn Wood 205 ouest, rue Sherbrooke	JEUDI SOIR, 7 MARS - 19 HEURES Institut Evelyn Wood 205 ouest, rue Sherbrooke
PRESENTATION EN ANGLAIS	
CE SOIR, 6 MARS - 19 HEURES Holiday Inn - Salon A 420 ouest, rue Sherbrooke	JEUDI SOIR, 7 MARS - 19 HEURES Holiday Inn - Salon A 420 ouest, rue Sherbrooke

Les cours sont donnés en FRANÇAIS ou en ANGLAIS

institut
de lecture
dynamique
evelyn
wood inc.

Plus de 100 Instituts aux Etats-Unis et au Canada



205 OUEST, RUE SHERBROOKE
MONTRÉAL, P.Q. TÉL.: 844-1941

POSTEZ AUJOURD'HUI

Veillez me faire parvenir, sans obligation, plus de renseignements au sujet de votre cours.

NOM

ADRESSE

VILLE

TÉL.

Café-Thé
Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DES
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTRÉAL
521-1104